

Sigeif 2013

RAPPORT ANNUEL

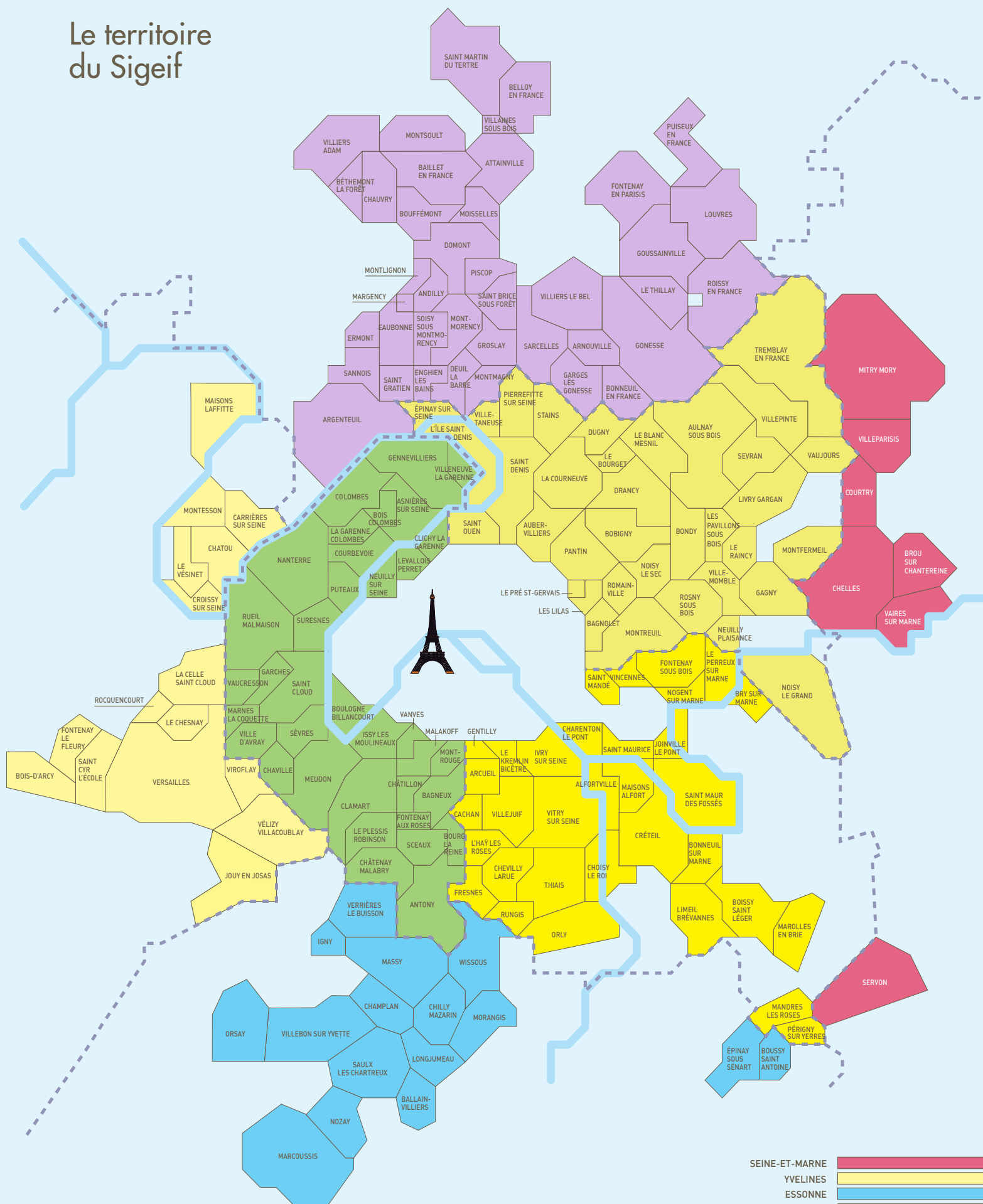
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ
EN ÎLE-DE-FRANCE



Sommaire

	Le message du président	3
	Les chiffres clés	4
1	Le monde de l'énergie : les faits marquants de l'année 2013	9
2	Le Sigeif, acteur historique de l'intercommunalité Structures et instances, les "métiers" du Sigeif au service des communes, le budget du Syndicat.	17
3	Garantir la bonne exécution des contrats de concession Les modalités du contrôle, le territoire, les clients et les consommations. Le contrôle physique des ouvrages, la concession gaz, la concession électricité, le contrôle comptable et financier, les enquêtes annuelles de satisfaction auprès des usagers.	29
4	Le contrôle et la perception de la TCFE Sécuriser la perception de la taxe.	65
5	Veiller à la sécurité et au respect de l'environnement Enfouissement des lignes électriques aériennes, maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement, développement et qualité de l'éclairage public.	69
6	Aider les communes à améliorer leur efficacité énergétique Accompagner la politique énergétique des communes. Valoriser les certificats d'énergie. Assurer une veille technologique et expérimenter.	79
7	Acheter le gaz aux meilleures conditions L'appel d'offres 2012-2014.	87
8	Communiquer pour un meilleur service Le devoir d'informer. Sensibiliser les élus et le grand public.	91
	Annexes Membres du Comité d'administration. Recueil des actes administratifs. Longueur des réseaux et quantités d'énergie acheminées.	95

Le territoire du Sigeif



5 391 635 habitants sur le territoire
184 communes, dont 63 communes adhérent à la double compétence gaz et électricité
9 371 km de réseaux de gaz et 8 529 km de réseaux électriques

Limites de départements



Le message du président

Jean-Jacques Guillet

Président du Syndicat Intercommunal
pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France

Député des Hauts-de-Seine
Maire de Chaville

LES MOIS qui viennent de s'écouler ont été, une fois encore, riches en événements pour le Syndicat. Le renouvellement de ses instances, à la suite des élections municipales de mars 2014, n'en est, bien sûr, pas le moindre. Une nouvelle génération de délégués des communes adhérentes est venue rejoindre les "anciens" pour une nouvelle étape, marquée par la transition énergétique.

Appliquant les nouveaux statuts, qui élargissent les compétences de notre établissement, de nouvelles commissions se sont mises en place, permettant de répondre aux perspectives qui s'ouvrent en matière d'efficacité énergétique, de transport propre et d'énergies renouvelables. Dans ces domaines, au cœur du projet de loi qui sera adopté avant la fin de l'année, le Sigeif est un acteur de premier plan sur le territoire de l'Île-de-France, allant au-delà de sa seule responsabilité d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie.

C'est avec ses concessionnaires, GrDF, ERDF et EDF, qu'il mène nombre des avancées exigées par ce contexte nouveau, anticipant souvent, selon sa tradition, sur les évolutions en cours.

La transition énergétique implique ainsi l'innovation technologique. L'expérimentation de plusieurs technologies nouvelles, avec GrDF, le suivi de la mise en œuvre des compteurs communicants, avec GrDF et ERDF, en est l'illustration.

Accompagner la transition énergétique, c'est également permettre aux véhicules propres de bénéficier d'une infrastructure d'avitaillement.

Si l'État et la région sont très volontaristes en matière de bornes de recharge électriques, l'alimentation des véhicules roulant au GNV et au biométhane doit affronter des difficultés d'installation plus importantes. En engageant un partenariat avec GrDF, la ville de Paris, la région et un client important, la Poste (et son bureau d'études Greenovia), le Sigeif, qui réalisera les équipements et achètera la fourniture, contribuera de façon décisive au développement des véhicules au GNV.

Ce projet bénéficiera des avantages de l'appel d'offres groupé de fourniture en gaz naturel, qui permet, depuis six ans,

aux collectivités et aux établissements adhérents d'avoir des prix largement inférieurs aux tarifs réglementés, en voie de disparition, et une véritable maîtrise de leur consommation.

En 2014, deux appels d'offres successifs ont permis l'arrivée de nombreux nouveaux adhérents, souvent préoccupés, à juste titre, des modifications qu'entraîne la fin des tarifs au 1^{er} janvier 2015.

Événement important, enfin, que le surgissement de la métropole du Grand Paris. Il était bon de rappeler, à cette occasion, que les grands syndicats urbains, parmi lesquels le Sigeif est, historiquement, le premier, sont depuis longtemps les éléments structurant l'aire métropolitaine.

La conférence intersyndicale organisée dans ce contexte nouveau a eu des échanges constructifs, tant avec nos collègues du syndicat Paris-Métropole qu'avec les responsables de la mission de préfiguration.

Là encore, le Sigeif a pu jouer un rôle moteur, pour le plus grand profit des collectivités membres et de leur population. ■

Gaz. 184 communes. 1 221 603 clients

307,7 M€ de recettes d'acheminement pour **31 666,6 GWh**

Valeur brute des ouvrages en concession : **1 482,5 M€**

Valeur nette : **855,1 M€**

37,1 M€ consacrés au renouvellement des ouvrages

15,9 M€ consacrés au développement du réseau de gaz

Longueur du réseau : **9371 km**

Âge moyen des canalisations : **24,8 ans**

706 dommages aux ouvrages de gaz lors de travaux sur voirie, dont **440** avec fuites

Clients coupés à la suite d'un incident : **60 046**

100 363 conduites montantes, dont **50 706** (50,5 %) en concession

2986 postes de détente de distribution publique

Recherche systématique de fuites : **12 800 km** de canalisations surveillées

15 544 appels de tiers pour fuite ou odeur de gaz reçus au centre "Urgence sécurité gaz"

Enquête de satisfaction auprès des clients-usagers du gaz ⁽¹⁾

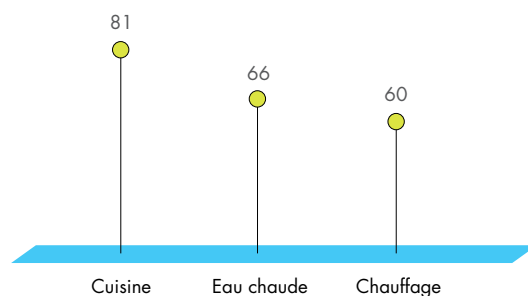
76 % des utilisateurs ont pour fournisseur GDF Suez et ont conservé les tarifs réglementés

Seuls **11 %** des utilisateurs ont changé de fournisseur

Les différents usages du gaz (en %)*

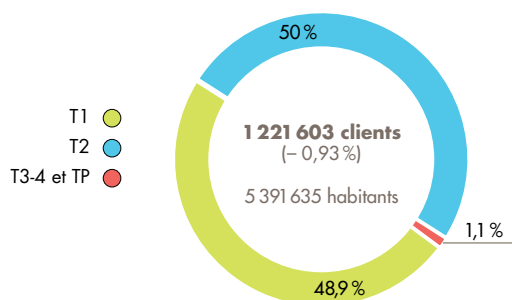
* 50 % de l'échantillon ont déclaré utiliser le gaz naturel.
Pour l'échantillon restant, 3 % utilisent le gaz en bouteille
et 47 % n'utilisent pas le gaz.

(1) Extrait de l'enquête réalisée par l'Ifop pour le compte du Sigeif, du 18 novembre au 4 décembre 2013, auprès d'un échantillon de 1000 clients-usagers, représentatif des 184 communes adhérentes du Syndicat.



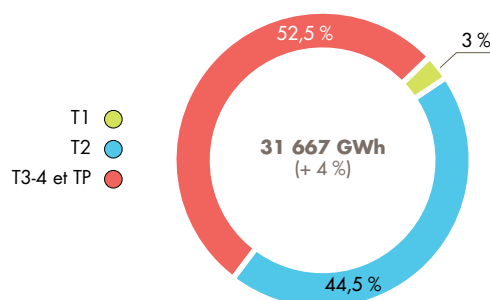
Les chiffres clés de la concession en 2013

Répartition des clients par tarif d'acheminement*

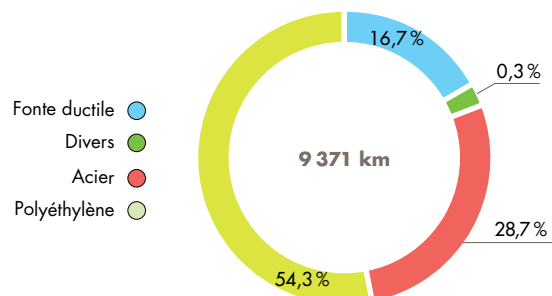
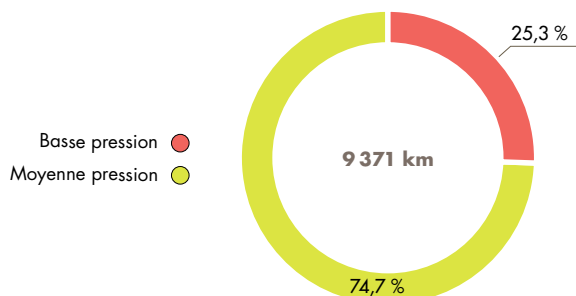


* Voir définition des tarifs en page 31.

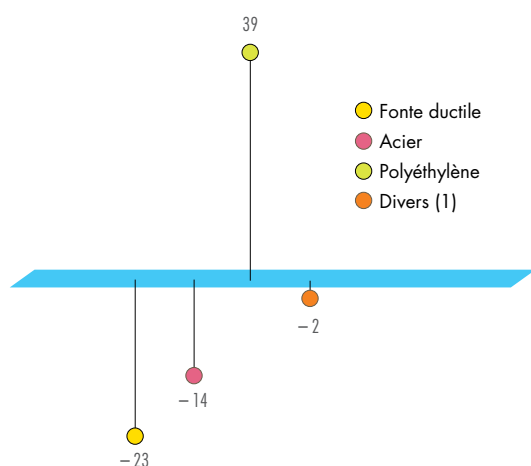
Répartition de la consommation par tarif d'acheminement*



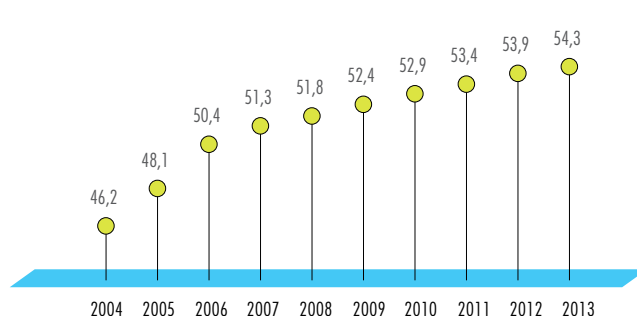
Nature et longueur des réseaux de distribution



Évolution de la nature des réseaux à périmètre constant (en km)



Part du polyéthylène (en %)



Électricité. 63 communes. 656 839 clients

242 M€ de recettes d'acheminement pour **6 995,7 GWh**

Valeur brute des ouvrages en concession : **756,1 M€**

Valeur nette : **394,8 M€**

16,2 M€ consacrés au développement du réseau électrique

18 M€ consacrés à la qualité, à l'environnement et au renforcement,
dont **5,9 M€** pour les postes sources

Longueur du réseau : **3 588 km** HTA et **4 941 km** BT

Âge des ouvrages : **33,8 ans**

Nombre d'incidents aux 100 km sur le réseau HTA : **7,9** - sur le réseau BT : **9,8**

Clients coupés plus de 3 heures, en durée cumulée : **22 471**

31,3 min de durée moyenne de coupure (critère B)

Clients aidés dans le cadre du FSL : **3 979** - Clients aidés au TPN : **23 886**

Puissance installée des EnR (cogénération, photovoltaïque...) : **113 669 kW** (+ 21,8 %)

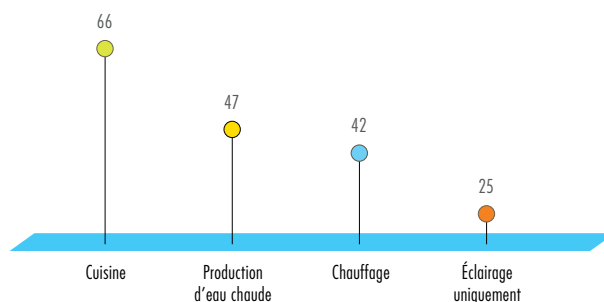
Enquête de satisfaction auprès des clients-usagers de l'électricité ⁽¹⁾

87 % des utilisateurs ont comme fournisseur EDF

62 % des utilisateurs jugent l'électricité "plutôt chère"

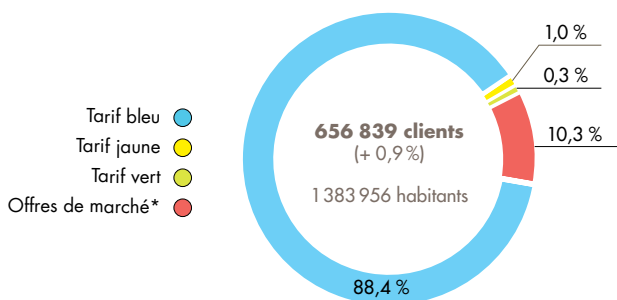
Les différents usages de l'électricité (en %)

(1) Extrait de l'enquête réalisée par l'Ifop pour le compte du Sigeif, du 18 novembre au 4 décembre 2013, auprès d'un échantillon de 1000 clients-usagers, représentatif des 63 communes adhérentes du Syndicat.

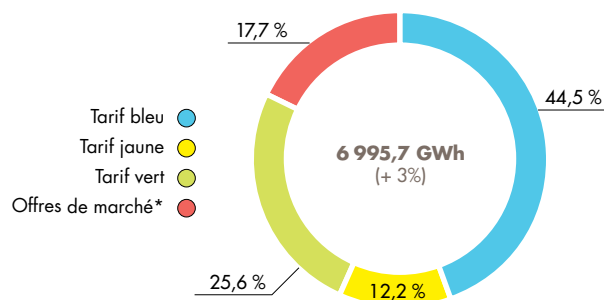


Les chiffres clés de la concession en 2013

Répartition des clients par prix de vente



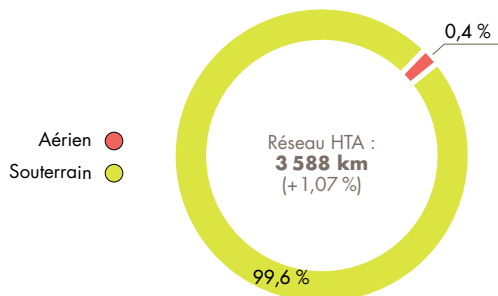
Répartition de la consommation par prix de vente



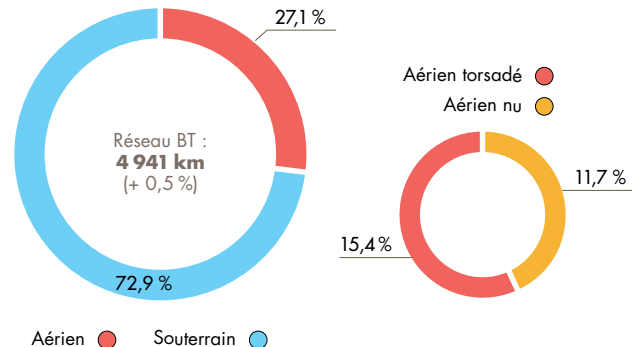
* Clients ayant exercé leur éligibilité et conclu un nouveau contrat avec EDF ou un fournisseur alternatif.

Nature et longueur des réseaux de distribution

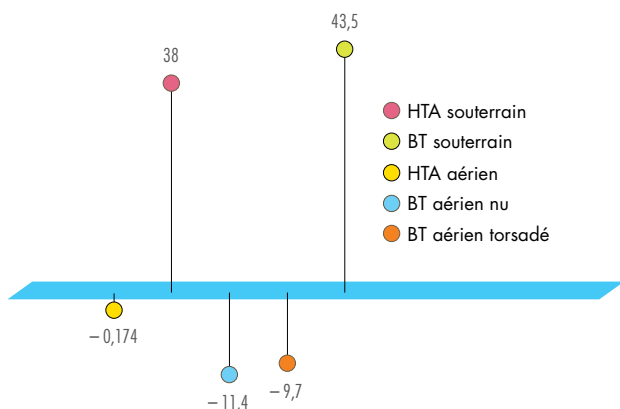
HTA



BT



Évolution de la nature des réseaux à périmètre constant (en km)



Part du réseau aérien BT (en %)





1

Le monde de l'énergie : les faits marquants de l'année 2013

Sous la menace du réchauffement climatique, le monde de l'énergie subit un double bouleversement : l'essor des gaz de schiste et les besoins croissants de l'Asie. De son côté, la France prépare sa "transition énergétique".

Monde

La carte mondiale de l'énergie bouleversée

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les États-Unis se sont hissés en 2013 au rang de premier producteur mondial d'hydrocarbures. Sous l'effet du recours à la technique controversée de la fracturation hydraulique, la production de pétrole et de gaz (25 millions de barils équivalent pétrole par jour) dépasse celle de l'Arabie saoudite (13 millions) et de la Russie (22 millions). Le paysage énergétique nord-américain s'en trouve évidemment transformé.

Ainsi, l'exploitation de gaz et de pétrole de schiste, avec la baisse des prix qui en résulte, est un facteur de réindustrialisation du pays, profitant notamment aux industries électro-intensives (ciment, papier, aluminium) ou utilisant le gaz comme matière première (chimie, pétrochimie). Plusieurs complexes de liquéfaction vont se construire sur les côtes afin d'exporter le gaz.

À l'inverse, Gazprom a renoncé au grand projet gazier de Shtokman en mer de Barents, notamment destiné à approvisionner les États-Unis. *"L'Amérique du Nord a déclenché un choc d'offre qui diffuse ses ondes à travers le monde entier"*, a ainsi déclaré la patronne de l'AIE en présentant son rapport semestriel sur l'évolution du marché pétrolier. Ce "choc" serait, selon l'AIE, aussi bouleversant pour le marché mondial de l'or noir sur les cinq prochaines années que le fut la croissance de la demande chinoise au cours des quinze dernières. Les États-Unis pourraient de ce fait endosser un rôle traditionnellement tenu par les pays membres de l'Opep, dont certains sont affectés par des troubles politiques.

Mécaniquement, les flux commerciaux de pétrole vont basculer du continent nord-américain vers l'Asie, où la demande de brut augmente. Cette carte du monde énergétique qui se redessine, avec, schématiquement, une croissance de l'offre se situant à l'Ouest et une croissance de la demande demeurant ancrée à l'Est, aura vraisemblablement des conséquences sur l'équilibre géopolitique du monde, ainsi que peut le laisser supposer cette déclaration du président Obama évoquant la marche de

son pays vers l'autosuffisance énergétique : *"Je pense que cela nous donne plus de liberté de mouvement pour parler du Moyen-Orient que nous voulons voir et du monde que nous voulons voir."*

Les interrogations européennes

L'onde de choc de la révolution énergétique américaine se propage à l'Europe dont les vingt-sept chefs d'État et de gouvernement se sont inquiétés de la compétitivité du vieux continent par rapport aux États-Unis.

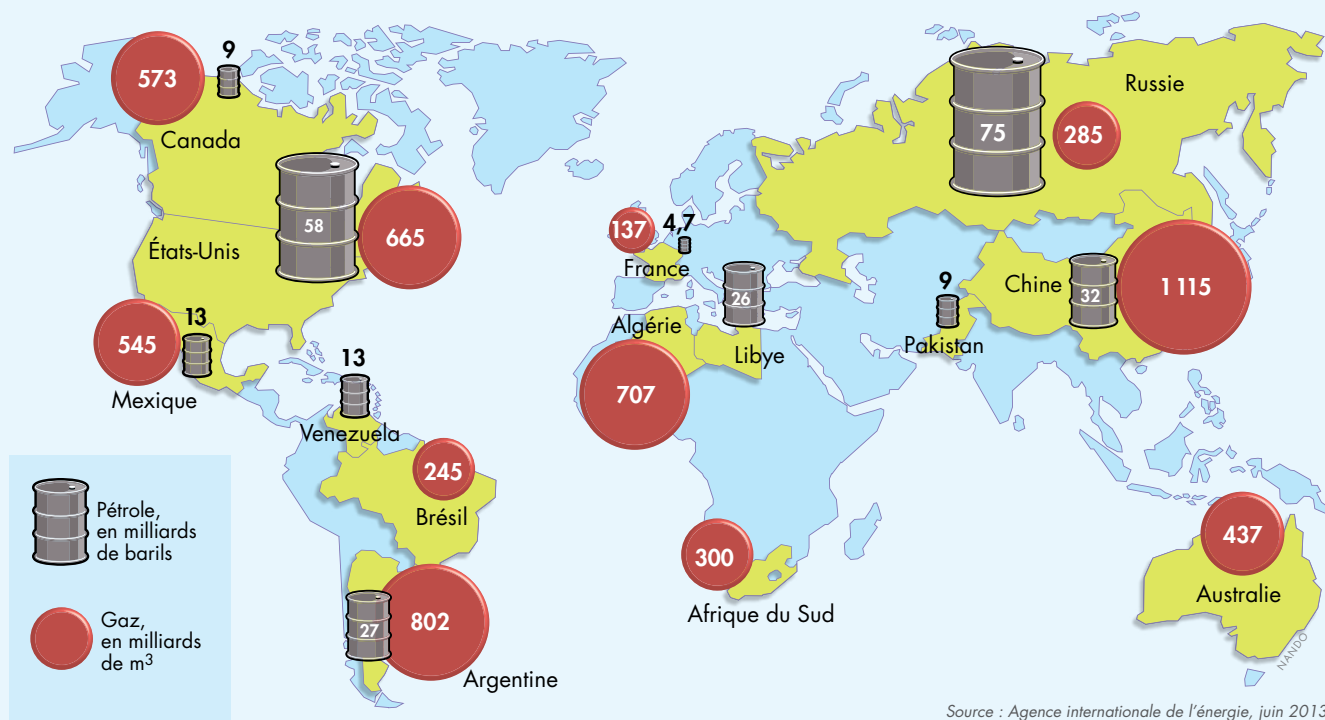
Le Conseil européen du mois de mai 2013 a ainsi manifesté son intention "d'examiner la question d'un recours plus systématique aux sources d'énergie autochtones". De fait, de nombreux pays d'Europe envisagent sérieusement de recourir au gaz de schiste. Le Royaume-Uni, la Roumanie, la Hongrie, l'Espagne, la Bosnie, la Suède, le Danemark ont délivré des permis d'exploration.

En France, la loi interdit, aujourd'hui, la technique de fracturation hydraulique, la seule employée afin d'exploiter le gaz de schiste, mais un débat existe.

Les émissions mondiales de CO₂ dues à la combustion d'énergie ont, en 2011, atteint 31,3 milliards de tonnes de CO₂ (+ 2,7% par rapport à 2010). La Chine et les États-Unis sont responsables à eux seuls de 42% du total de ces émissions. La France représente, quant à elle, 1% des émissions.

Source : Agence internationale de l'énergie, septembre 2013.

ESTIMATION DES RÉSERVES MONDIALES DE PÉTROLE ET DE GAZ DE SCHISTE



Ainsi, un rapport, présenté au mois de juin par l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, plaide pour une fracturation hydraulique "améliorée et encadrée" et propose de réformer le code minier afin de faire bénéficier collectivités locales et propriétaires concernés des retombées financières de l'exploitation. De son côté, l'Académie

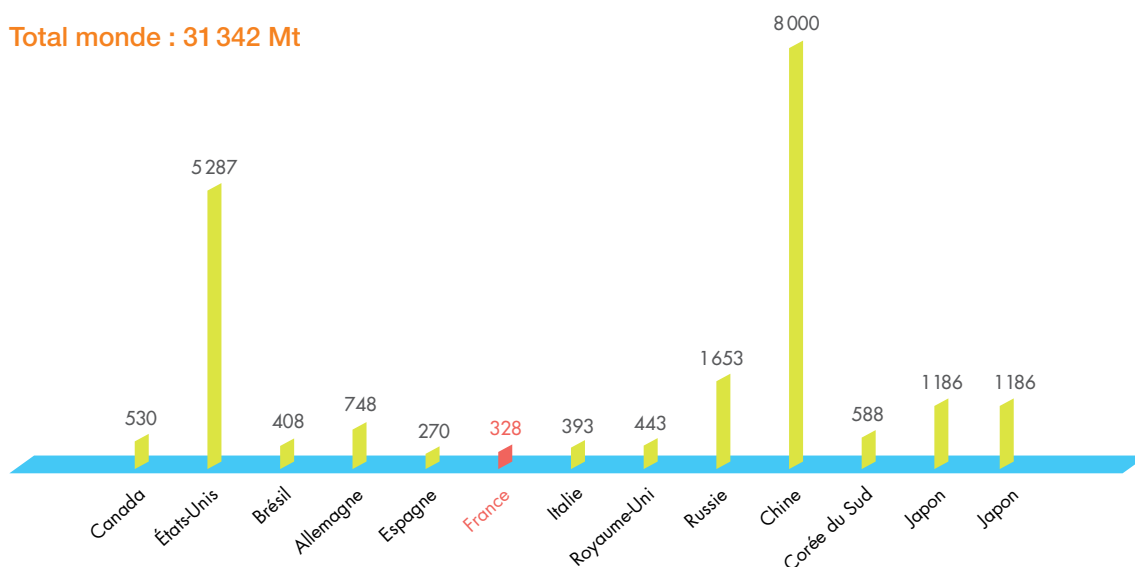
des sciences a publié, en novembre, un avis sur l'éventuelle exploitation des gaz de schiste. Ce document estime que, dans un pays comme la France, confronté à cette ressource potentielle d'énergie, "il apparaît nécessaire de disposer d'un bilan actualisé des risques induits par leur extraction, et une évaluation raisonnée des incertitudes" et

préconise, entre autres, la création d'une autorité scientifique indépendante sur le sujet. Quoi qu'il en soit, le gaz de schiste américain traversera peut-être bientôt l'Atlantique sous forme liquéfiée car le Royaume-Uni, dont les gisements de la mer du Nord s'épuisent, a signé avec une compagnie texane un contrat d'approvisionnement sur vingt ans. La

ÉMISSIONS DE CO₂ DUES À LA COMBUSTION D'ÉNERGIE DANS LE MONDE EN 2011

(en millions de tonnes)

Total monde : 31 342 Mt



révolution énergétique américaine a eu un autre effet collatéral en Europe : évincé dans les centrales électriques par le gaz de schiste abondant et peu coûteux, le charbon américain est désormais massivement exporté vers l'Europe où, à son tour, il chasse le gaz et entraîne la mise sous cocon des centrales à cycle combiné. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui ont conduit les grands énergéticiens européens à multiplier, en 2013, les cris d'alarme en direction de Bruxelles, en pointant notamment la surcapacité globale du système électrique européen qui masque, en réalité, une sous-capacité en période de pointe, du fait de la fermeture de ces centrales à gaz.

La conférence de Varsovie sur le climat

La 19^e conférence de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques s'est tenue à Varsovie, au mois de novembre 2013. Cette conférence dans la capitale polonaise fut en quelque sorte une étape vers Paris pour ces cent quatre-vingt-quinze pays. Comme ils s'y étaient engagés il y a quelques années à Durban, l'objectif était, en effet, de sceller, en 2015, à Paris, un nouvel accord international sur une réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de prendre le relais

du protocole de Kyoto, après 2020. La conférence de Varsovie a révélé l'ampleur des divisions que les négociateurs devront surmonter pour parvenir à s'accorder.

Le futur texte devrait ainsi, pour la première fois, mettre à la charge de l'ensemble des pays des engagements juridiquement contraignants et de même niveau en matière de lutte contre le réchauffement climatique, alors que le protocole de Kyoto opère une distinction entre les pays industrialisés et les autres. Certes, les pays du Nord (États-Unis et Europe) sont encore majoritairement responsables des émissions de gaz à effet de serre, mais les pays émergents devraient bientôt les rejoindre, voire les dépasser. Ainsi, au rythme actuel de sa croissance économique, la Chine deviendrait même le plus gros émetteur, sur la période 2010-2030.

Finalement, à l'issue de tractations extrêmement dures, les négociations de Varsovie ont abouti à une "feuille de route" qui, à défaut d'engagements chiffrés, se contente d'inviter les pays à remettre, avant la conférence de Paris de 2015, leurs "contributions" au futur accord en matière de réductions des émissions, contributions dont la nature juridique sera ultérieurement précisée... La prochaine conférence, avant celle de Paris, aura lieu à Lima, au Pérou, fin 2014.

FRANCE

Le débat national sur la transition énergétique

L'année 2013 a été marquée en France par la tenue du grand débat sur la transition énergétique, qui est la traduction de la feuille de route publiée par le ministère de l'Écologie, dans la foulée de la conférence environnementale de 2012. À l'issue de ces travaux, le Conseil national du débat sur la transition énergétique a adopté, au mois de juillet, un document de synthèse. Accompagné de propositions de méthode et d'objectifs généraux, ce texte a permis d'aboutir à un certain nombre de compromis importants. Alors que la feuille de route ministérielle était demeurée relativement discrète quant au rôle des collectivités territoriales, ces dernières se sont invitées dans les débats au cours de l'année 2013, et plusieurs problématiques abordées dans la synthèse des travaux peuvent les concerner très directement. Par exemple, lorsqu'il met l'accent sur la lutte contre la précarité énergétique, le document propose de substituer aux actuels tarifs sociaux, portant sur l'électricité et le gaz, un "bouclier énergétique global", dispositif plus large fondé sur les chèques énergie.

Au titre de l'organisation des déplacements urbains, le document prône, entre autres, le déploiement non seulement des véhicules électriques, mais également des véhicules au gaz (en augmentant la part du gaz d'origine renouvelable) pour les trajets interurbains.

Cette synthèse des travaux du débat national recommande par ailleurs de préserver les objectifs de solidarité territoriale en matière d'accès à l'énergie, objectifs dont elle reconnaît explicitement qu'ils "ont forgé l'organisation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz". Elle souligne, à ce titre, que l'importance des réseaux électriques pour la réussite de la transition énergétique, notamment au titre des nouveaux usages,

impose d'en assurer le développement, la maintenance et la modernisation.

Dans le même registre, cette synthèse entend favoriser un rôle nouveau pour les réseaux de gaz afin de soutenir le système électrique comme élément de stockage par la production de gaz de synthèse (production d'hydrogène, méthanation) et pour les transports, en privilégiant un recours croissant au gaz d'origine renouvelable.

Enfin, la dimension territoriale de la transition énergétique est nettement mise en avant et l'un des enjeux explicitement retenu s'intitule "Renforcer les compétences des territoires pour favoriser la décentralisation de la mise en œuvre de la transition énergétique". La synthèse

pose, en effet, comme principe que la transition énergétique est fondée sur des politiques d'efficacité qui seront largement conduites et exécutées par des actions locales.

Au final, ces grandes recommandations doivent maintenant faire l'objet d'une appropriation juridique, dans le cadre d'une future grande loi de programmation.

Le Grand Paris s'organise

Au mois d'avril a été déposé, à l'Assemblée nationale, le projet de loi sur la décentralisation intitulé "Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles". Après avoir suscité d'intenses débats et connu de profondes évolutions, le texte sera finalement promulgué au début de l'année 2014.

Au titre de ses principales dispositions, on retiendra la création, au 1^{er} janvier 2016, de la métropole du Grand Paris, sous la forme d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à statut particulier, qui devrait regrouper *a minima* Paris et les communes des départements de la petite couronne.

Les compétences de cette métropole devraient principalement s'exercer autour des problématiques du logement et de l'habitat, notamment avec la gestion des aides, la résorption de l'habitat



CINQ GRANDS DOMAINES DE COMPÉTENCE À PARTAGER ENTRE LA MÉTROPOLE ET LES “TERRITOIRES” (1)

QUI LA CONSTITUENT



Aménagement de l'espace métropolitain



Politique locale de l'habitat



Politique de la ville



Développement et aménagement économique, social et culturel



Protection et mise en valeur de l'environnement politique du cadre de vie

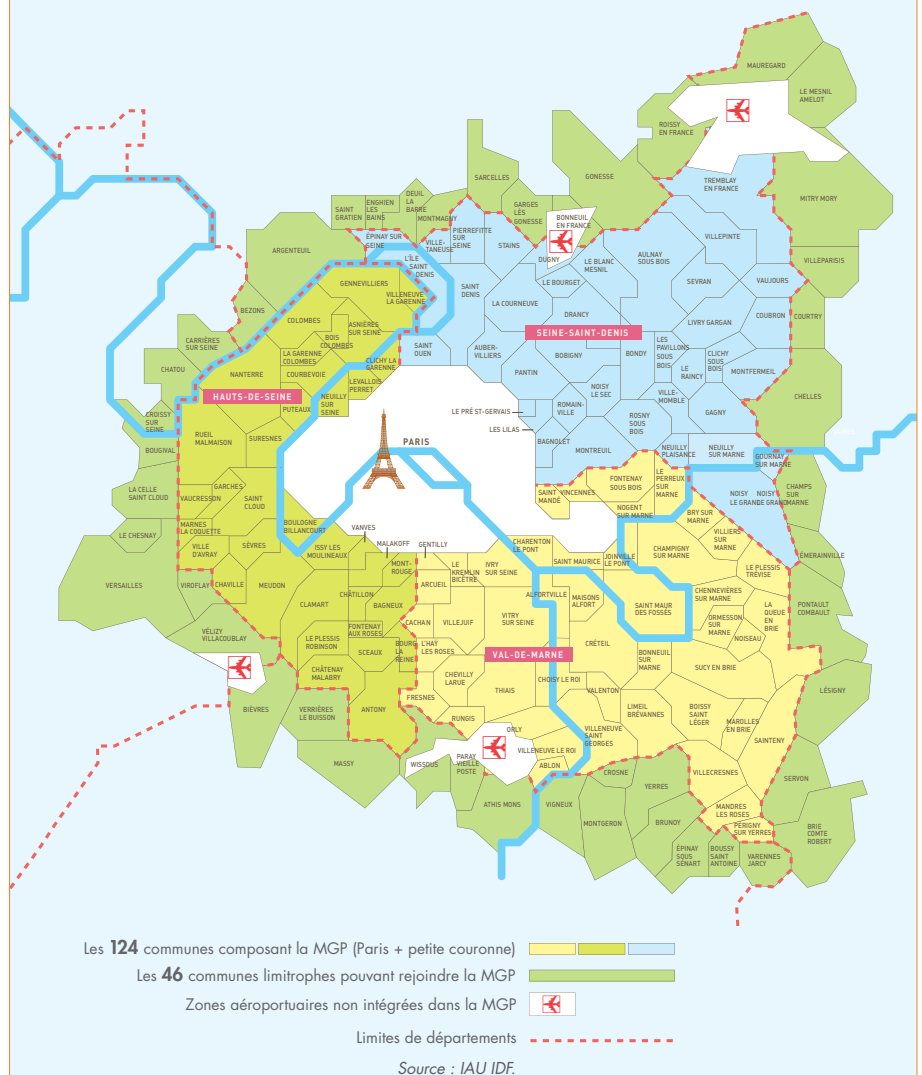
(1) Territoires : regroupements intercommunaux, établissements publics territoriaux (EPT) exerçant les compétences de proximité.

insalubre et la réhabilitation du bâti. Sur le volet énergétique de cette réforme, il convient de souligner que la future métropole du Grand Paris devra définir et mettre en œuvre des programmes d'action en vue de lutter contre la pollution de l'air et favoriser la transition énergétique, notamment en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments, en favorisant le développement des énergies renouvelables et celui de l'action publique pour la mobilité durable.

La loi confie ainsi à la métropole du Grand Paris le soin d'élaborer le plan climat-énergie territorial et de soutenir les actions de maîtrise de l'énergie. Le fonctionnement institutionnel de ce Grand Paris et, notamment, les relations financières entre ses membres devront toutefois être précisés. Cette tâche reviendra à la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris prévue par la loi. Cette réforme est ainsi de nature à reconfigurer substantiellement le paysage institutionnel dans lequel se sont déployés les grands services publics collectifs d'échelle métropolitaine, comme l'eau, l'énergie, l'assainissement, les déchets ménagers ou encore les pompes funèbres.

À l'occasion des débats parlementaires, le Sigeif, le Sifurep, le Sedif, le Sippre-rec, le Syctom, le Siaap et l'EPTB Seine Grands Lacs ont donc solennellement

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS (MGP) ET LES COMMUNES POUVANT LA REJOINDRE



rappelé leur expérience en matière de coopération intercommunale et interdépartementale, dans la mesure où ces grands syndicats techniques ont su garantir aux Franciliens un accès de qualité et au meilleur prix aux services publics essentiels, tout en inscrivant leur action au niveau de la métropole (lire l'encadré sur le Grand Paris, page 23).

La Cour des comptes se penche sur les distributions d'électricité

Parmi les nombreux thèmes abordés dans son rapport public annuel pour l'année 2013, la Cour des comptes a accordé une attention toute particulière à l'entreprise publique EDF mais également à sa filiale ERDF.

Cette seconde partie fait suite à un travail mené en commun par la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes, aussi bien auprès du concessionnaire que d'un grand nombre d'autorités concédantes, tel le Sigeif. Dans ce domaine, et dans la lignée de la précédente enquête menée en 2001, la Cour des comptes souligne d'abord que si la départementalisation est en progrès sensible, du fait du processus de regroupement lancé en 2006, il demeure encore plus de sept cents concessions, dont plus de cinq cents concessions communales. *"Cet éparpillement, relève la Cour, place les autorités concédantes dans une situation de faiblesse vis-à-vis du concessionnaire."*

D'autres parties du rapport concernent

également de très près les autorités concédantes. La Cour des comptes recommande, par exemple, de revoir la position d'EDF et de l'État vis-à-vis des remontées de dividendes d'ERDF : si elle n'en remet pas en cause le principe, la Cour estime toutefois que *"ERDF doit concilier une logique de service public, avec d'importants investissements à financer sur le réseau, et une logique financière, qui justifie le versement d'un dividende à l'actionnaire pour rémunérer les capitaux investis"*. Elle insiste à cet égard sur le besoin d'investissements face à une qualité de l'électricité qui *"s'est dégradée depuis 2000, quel que soit le critère de mesure pris en compte"*. Globalement, souligne-t-elle, cette dégradation affecte plus la continuité de la desserte dans les zones rurales que dans les zones urbaines denses. Ces dernières ne sont toutefois pas épargnées par le phénomène, à l'image de la ville de Lyon où la durée moyenne annuelle de coupure par utilisateur a augmenté de 37,5 % entre 2005 et 2009, alors qu'aucun événement exceptionnel n'est venu affecter pendant cette période le fonctionnement du réseau. En marge de ces développements parfois très techniques, ce rapport fait écho à un débat qui oppose schématiquement deux conceptions du réseau de distribution, entre lesquelles la Cour laisse aux

LES FINANCEMENTS APPORTÉS AUX AUTORITÉS CONCÉDANTES PAR ERDF AU TITRE DE LEURS INVESTISSEMENTS

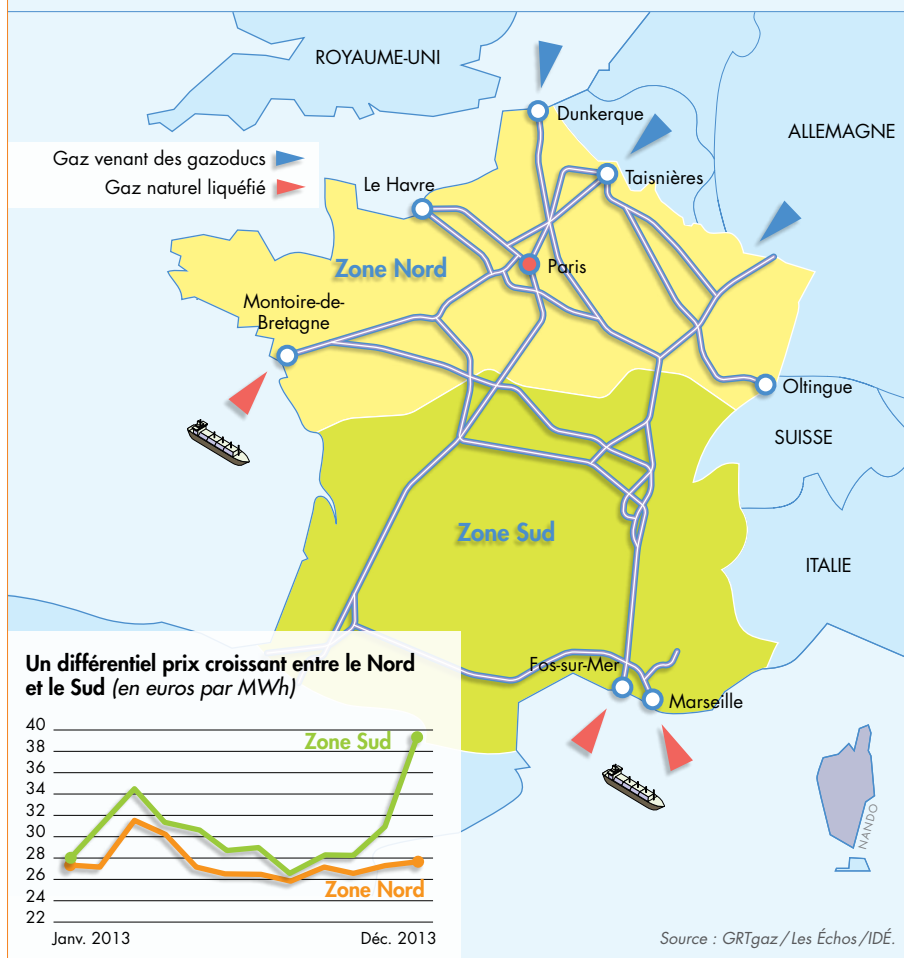
	2007	2008	2009	2010	2011
Contribution au Facé*	322	323	326	305	334
Redevance investissements R2**	171	192	236	235	190
Contribution à l'amélioration esthétique des ouvrages Art. 8	59	57	62	62	57
Total	552	572	624	602	581
<i>Investissement qualité d'ERDF (modernisation, renouvellement des réseaux)</i>	461	472	607	616	769

* Facé : fonds d'amortissement des charges d'électrification.

** Dont part couverte par le tarif (PCT) à partir de 2010.

Source : ERDF/Rapport de la Cour des comptes sur les concessions de distribution d'électricité.

LE RÉSEAU FRANÇAIS DE TRANSPORT DE GAZ



pouvoirs publics le soin de trancher. La première conception est celle d'un modèle centralisé reposant sur un pilotage national des investissements, option qui impliquerait, cependant, reconnaît la Cour, de modifier en profondeur le système actuel. La seconde revient à accroître la décentralisation et l'autonomie des collectivités territoriales.

En l'absence de choix entre ces deux modèles opposés, une meilleure régulation des investissements est, en tout état de cause, nécessaire. À ce titre, la Cour considère que le dispositif des conférences départementales (lire page 55) tend à répondre au besoin de coordination et de programmation locale des investissements du concessionnaire et des autorités concédantes.

Tensions gazières

Le sud de la France, qui est très dépendant des terminaux méthaniers de Fos-sur-Mer, a pâti durant l'année 2013 de prix du gaz élevés et volatils. Cette situation s'explique par la baisse des approvisionnements en gaz naturel liquéfié (GNL), dont les cargaisons initialement prévues pour être déchargées en France sont détournées vers l'Asie, et de la congestion de la liaison par gazoducs avec la zone nord du pays.

Cette zone nord a, quant à elle, pu compenser avec les importations par gazoducs en provenance de Norvège, des Pays-Bas ou de Russie. « Négligeable auparavant, l'écart de prix moyen nord-sud avait déjà augmenté à 1,6 euro par mégawattheure en 2012. Il est passé à 2,9 euros en 2013, avec une pointe à 16 euros ! », a indiqué le directeur général de GRTgaz, Thierry Trouvé.

Ces hausses, a précisé la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans un communiqué de février 2013, sont également la conséquence de la restriction d'approvisionnement de gaz provenant d'Algérie, qui limite les exportations, et du Nigéria, dont les livraisons de GNL ont été annulées. Les nombreux industriels implantés dans le sud de la France, autour de l'étang de Berre ou dans la vallée du Rhône (raffinage, chimie, pétrochimie, aciérie, papeterie, etc.), qui se fournissent essentiellement sur les marchés

spot, subissent ainsi de plein fouet ces différences de prix. Cette perte de compétitivité, dans un contexte, de surcroît, où les prix européens sont trois fois plus élevés qu'aux États-Unis, ont donc incité les pouvoirs publics à mettre en place en octobre 2013 un statut de consommateur gazo-intensif, à l'image des industriels électro-intensifs pour l'électricité. Ces entreprises constituent en effet le socle du tissu industriel français, le secteur de la chimie absorbant, par exemple, 40 % de la consommation de gaz industriel en France.

Le dispositif prévoit que les industriels qui utilisent le gaz naturel comme matière première ou source d'énergie, et dont l'activité principale est exposée à la concurrence internationale, pourront désormais bénéficier de conditions particulières d'approvisionnement et d'accès aux réseaux.



2

Le Sigeif, acteur historique de l'intercommunalité

Premier syndicat d'énergie de France, le Sigeif a rénové ses statuts pour aider les communes à préparer la transition énergétique. En complément de l'organisation du service public de distribution de gaz et d'électricité, il crée et anime le plus important groupement de commandes d'achat de gaz naturel en France.

Créé en 1904 pour organiser la distribution publique du gaz à la périphérie de Paris, le Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz, devenu plus tard le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), est précurseur à de multiples égards : en structurant, au début du XX^e siècle, le premier grand syndicat intercommunal en Île-de-France ; en mettant progressivement au point et en adaptant aux besoins de ses communes adhérentes ce qui est devenu le régime juridique de la concession de service public de qualité ; enfin, en assurant à chacun, sur tout le territoire, l'égal accès à un service public durable, fiable et à un tarif juste.

Après plus d'un siècle d'histoire du Syndicat, le monde de l'énergie a profondément changé, ces dernières années. C'est l'heure de la mondialisation, de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, dans le cadre européen,

avec toutes ses conséquences : nouveaux opérateurs, concurrence par les prix... C'est aussi le moment de nouveaux défis, notamment en matière de développement durable (maintenance des réseaux, maîtrise de la demande d'énergie, énergies renouvelables...).

Aussi, plus que jamais, les missions d'organisateur du service public, de protecteur des consommateurs, de fédérateur des collectivités locales qu'exercent les grands syndicats d'énergie trouvent-elles leur plein sens.

Structures et instances

Le Sigeif est un syndicat intercommunal. En 2013, il regroupe cent quatre-vingt-quatre communes pour la compétence gaz et soixante-trois pour celle de l'électricité.

Le Comité d'administration

Chaque commune est représentée au sein du Comité d'administration par un délégué titulaire assisté d'un délégué suppléant, élus par leur commune.

Le Sigeif est administré dans un esprit de consensus, par-delà les clivages politiques et dans le respect mutuel des approches de chacun. Le Comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal : il délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

Comme dans toutes les collectivités territoriales, le Comité délègue à son président et au Bureau un certain nombre de compétences, dont il assure le contrôle. Il se réunit quatre fois par an.

Le Bureau

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau, composé d'un président et de seize vice-présidents⁽¹⁾, met en œuvre les choix stratégiques et la politique générale du Syndicat.

Depuis 1983, le Syndicat est présidé par Jean-Jacques Guillet, député des Hauts-de-Seine et maire de Chaville.

(1) À partir d'avril 2014, le Bureau sera composé de quinze vice-présidents.

Le Sigeif en quelques chiffres :

- > 184 communes adhérentes, dont 63 pour la compétence électricité.
- > 5,4 millions d'habitants.
- > 9 371 km de canalisations de gaz et 8 529 km de réseaux électriques.

Des statuts rénovés pour relever les défis de la transition énergétique

Comme tout établissement public de coopération intercommunale, le Sigeif est régi par des statuts fixant ses domaines d'intervention. La dernière version de ces statuts datait du début des années 2000, époque à laquelle les missions des syndicats de communes étaient, dans le domaine de l'énergie, presque exclusivement cantonnées à la distribution publique de l'électricité et du gaz. Il était donc devenu indispensable d'adapter les statuts du Sigeif au nouveau paysage énergétique français.

En décembre 2013, le Comité d'administration a, à cette fin, adopté une nouvelle version des statuts, qui intègrent ainsi les nombreuses évolutions juridiques et techniques intervenues depuis une quinzaine d'années dans le domaine de l'énergie.

Par ailleurs, et en vue de mieux répondre aux attentes des collectivités, liées notamment à la transition énergétique, le champ d'intervention du Sigeif est élargi par l'intégration de nouvelles compétences, selon le principe d'un syndicat "à la carte" (véhicules électriques, GNV, cogénération, production d'énergie décentralisée, éclairage public, etc.).

Les commissions

Le travail du Bureau et les décisions du Comité sont préparés par des commissions permanentes :

- > Les commissions de suivi du cahier des charges gaz et du cahier des charges électricité, composées d'élus et de représentants des concessionnaires, se réunissent deux fois par an. Elles arrêtent les redevances, assurent le contrôle des concessionnaires et suivent l'évolution des patrimoines concédés (CRAC, programme de travaux...).
- > La commission énergie et environnement⁽¹⁾ participe à l'élaboration de la politique du Syndicat en matière de maîtrise de la demande d'énergie et d'énergies renouvelables. De façon générale, toutes les actions environnementales du Sigeif sont débattues au sein de cette commission, composée de vingt membres.
- > La commission consultative des services publics locaux se compose d'élus et de représentants d'associations de consommateurs. Elle permet d'apporter les informations indispensables aux usagers, d'être à l'écoute de leurs avis et de répondre à leurs attentes.

(1) À partir de juin 2014, la commission Énergie et environnement sera subdivisée en trois commissions de quinze membres chacune.

- > La commission de coopération décentralisée étudie et propose des actions en faveur de populations du monde énergétiquement démunies.

Les services

- > Le Sigeif s'appuie, pour son fonctionnement, sur une équipe de trente collaborateurs, organisée de la façon suivante :
- > Deux services techniques : gaz et électricité, reflet des compétences historiques (contrôle des concessions...) et des évolutions les plus récentes (enfouissement des réseaux électriques, groupement de commandes d'achat de gaz naturel...).
- > Un service de conseil et d'assistance aux collectivités (efficacité énergétique, conseil en énergie partagé-CEP...).
- > Une cellule "développement", rattachée au directeur général, chargée du suivi des évolutions techniques et juridiques liées à la transition énergétique.
- > Un service administratif et financier.
- > Un service juridique.
- > Un service communication, rattaché au cabinet du président.

Le Sigeif dispose de locaux qui lui sont propres, au cœur de la capitale, rue de Monceau.

Le budget

Les ressources financières du Syndicat sont constituées, pour l'essentiel, par les redevances de concession (R1 pour le fonctionnement et R2 pour l'investissement) versées par ERDF/EDF Commerce et GrDF.

Les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante, le contrôle des missions de service public confiées aux deux concessionnaires, les travaux d'enfouissement des lignes aériennes, ainsi que la redevance R2 liée aux travaux électriques et la TCFE, toutes deux reversées aux communes. S'y ajoutent diverses subventions, notamment celles liées aux actions de la maîtrise de l'énergie. Le budget global pour 2013 est de 37,8 millions d'euros (voir page 22).

Coopération décentralisée : le Sigeif poursuit son action

En s'impliquant dans des actions de coopération décentralisée, selon le cadre institutionnel prévu par le Code général des collectivités territoriales, le Sigeif mobilise ses moyens pour accompagner des collectivités étrangères dans leurs programmes de développement, notamment sur le volet énergétique.

Durant l'année 2013, un projet en faveur d'Haïti a été présenté à la Commission de coopération décentralisée du Sigeif et approuvé ensuite par son Comité.

Depuis le séisme de 2010, le Sigeif avait déjà cofinancé l'installation, par l'association Électriciens sans frontières (ESF), de lampadaires photovoltaïques au sein des camps de réfugiés. Le programme de 2013, d'un montant de 30 000 euros, porte sur un projet plus pérenne.

ESF assurera ainsi l'alimentation élec-

trique d'une école sur la commune de Gressier, à 15 km de Port-au-Prince. Inauguré en 2012, cet établissement de quatre cent cinquante élèves ne disposait que d'un groupe électrogène prêté par ESF. Le projet consiste ainsi à substituer une centrale photovoltaïque à cet équipement provisoire et permettre d'alimenter l'éclairage et les ordinateurs de l'ensemble du site composé de douze salles de classe et de seize autres pièces à usage spécifique : vidéothèque, infirmerie, cafétéria, bureaux, salle informatique comprenant dix ordinateurs, salle de réunion ou encore le local technique.

La capacité d'accueil en sera donc augmentée, non seulement au profit des enfants, mais également des adultes, en rendant possible l'organisation de cours d'alphabétisation dans la soirée.

Vue des lampadaires photovoltaïques déjà installés à l'école de Gressier. Ils seront complétés par une centrale photovoltaïque qui alimentera en électricité l'ensemble des salles de classe et les équipements informatiques.





Les “métiers” du Sigeif au service des communes

Le métier “historique” : le contrôle des concessions

Fédérateur des volontés communales, le Sigeif exerce le rôle d'autorité organisatrice de :

- > La distribution du gaz, pour le compte de 184 communes, propriétaires d'un réseau de 9371 km, dont 74,7 % de canalisations en moyenne pression.
- > La distribution de l'électricité, pour le compte de 63 communes, propriétaires d'un réseau de 8529 km, dont 42 % en HTA.

Autorité concédante de la distribution publique de gaz et d'électricité, le Sigeif assure un contrôle technique et financier des patrimoines concédés et veille au bon accomplissement des missions de service public confiées aux concessionnaires, respectivement GrDF pour le gaz et ERDF/EDF Commerce pour l'électricité.

Le contrôle exercé sur les concessionnaires fait, chaque année, l'objet de deux rapports, adressés aux communes adhérentes et mis à la disposition de tous les habitants, via, notamment, le site du Sigeif. Ce contrôle porte principalement sur :

- > L'évolution et l'inventaire des ouvrages, la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement...
- > L'analyse comptable et financière (compte de résultat, valeur du patrimoine), les droits du concédant, les investissements réalisés...
- > Le degré de satisfaction des clients-usagers (qualité de l'énergie distribuée, prestations des distributeurs...), mesuré par deux enquêtes annuelles.

Le Sigeif fournit également aux communes, chaque année, les éléments de calcul nécessaires au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public (RODP), qui leur sont dues par les concessionnaires.

Le développement de "nouveaux métiers"

Taxe sur l'électricité

Depuis 2011, le Syndicat a mis en place un nouveau service, à l'attention de ses communes adhérent à la compétence électricité, destiné à contrôler la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), qui remplace l'ancienne "taxe locale de l'électricité" (TLE) (voir page 65). Cette dernière a été réformée par l'application de la loi Nome (nouvelle organisation du marché de l'électricité) du 7 décembre 2010.

Enfouissement des lignes électriques

Ce métier s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'environnement et l'esthétique urbaine, mais aussi d'assurer la qualité de la distribution et la sécurisation du réseau électrique (en cas d'événements climatiques exceptionnels, par exemple).

Les principaux partenaires du Sigeif

- > La FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) collabore étroitement avec le Sigeif (adhérent depuis 1945), sur les plans juridique et technique. Jean-Jacques Guillet, vice-président de la FNCCR et président du Sigeif, est, à l'Assemblée nationale, l'un des relais des propositions faites par la fédération.
- > L'AFG (Association française du gaz), et en particulier son antenne d'Île-de-France, est un précieux relais d'information sur les techniques les plus récentes de la chaîne gazière et une source de formation pour les cadres techniques.
- > L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) Île-de-France met à la disposition du Sigeif un cadre de travail pour développer sa mission de conseil en énergie partagé (CEP), au service de l'efficacité énergétique des communes de moins de 10 000 habitants du Val-d'Oise.
- > Amorce est l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Le Sigeif bénéficie d'importantes sources de veille technique et juridique sur l'énergie et contribue à la montée en compétence globale du réseau, au travers du partage de son expertise sur de nombreux sujets.
- > L'ATEE (Association technique énergie environnement) met en relation le Sigeif avec d'autres collectivités et des entreprises en animant les clubs techniques "Biogaz" et "certificats d'économies d'énergie", deux sujets d'intérêt pour le Sigeif, s'agissant d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

“ Parallèlement à son cœur de métier, le Sigeif a mis sur pied un groupement de commandes dont il est le coordonnateur. ”

Le Sigeif fait bénéficier ses communes membres des dispositions arrêtées par convention avec le concessionnaire pour les travaux d'enfouissement des lignes aériennes (article 8 du cahier des charges et article 4 de l'annexe 1).

Ainsi, chaque année, le Sigeif dispose d'une enveloppe financière destinée à financer les opérations dont il assure la maîtrise d'ouvrage. Ces dernières s'organisent selon une programmation pluriannuelle établie en liaison avec l'ensemble des communes adhérentes.

À la demande de ces dernières, le Sigeif assure l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux (éclairage public, communications électroniques), dans le cadre d'une mission de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage unique (voir page 71).

Maîtrise de la demande d'énergie

C'est le champ d'action du service énergie et environnement, né avec la mutation du paysage énergétique.

Centre de ressources en accès partagé, il accompagne les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale : formation du personnel, bilan énergétique patrimonial, opérations de MDE...

Achat groupé de gaz et de services d'efficacité énergétique

Parallèlement à son "cœur de métier", le Sigeif a mis sur pied un groupement de commandes dont il est le coordonnateur, et qui offre aux 267 personnes publiques d'Île-de-France⁽¹⁾ (communes, départements, offices de HLM, lycées, collèges, hôpitaux, structures intercommunales, etc.), que composent les marchés 2012-2014, la possibilité de bénéficier des prix les plus avantageux grâce à l'achat mutualisé de gaz naturel. Ce groupement comporte également des lots relatifs à l'efficacité énergétique (lire page 87).

Le budget du Syndicat

Le Sigeif adapte son organisation et ses moyens afin de garantir la continuité de la qualité du service public du gaz et de l'électricité ainsi que pour développer de nouveaux services, tels que la gestion, le contrôle et la collecte de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour le compte de ses communes adhérentes, ainsi que la maîtrise de la demande d'énergie.

(1) Le prochain appel d'offres devrait rassembler plus de 600 membres.

La provenance des recettes

Le Syndicat ne dispose d'aucune fiscalité propre. Ses ressources financières courantes sont constituées, pour l'essentiel, par les redevances versées par ERDF et GrDF, dans le cadre des conventions de concession signées le 21 novembre 1994 avec les maisons mères, EDF et Gaz de France (devenu GDF Suez).

Ces redevances permettent au Syndicat d'exercer le contrôle des missions de service public confiées aux deux concessionnaires.

Les grandes masses du budget 2013 se décrivent ainsi :

Les redevances de fonctionnement (R1)

Ces redevances sont fonction, notamment, de la longueur des réseaux et de la population des communes du Syndicat.

Le montant des redevances perçues par le Sigeif s'élève à 3,60 millions d'euros :

> 2,82 millions d'euros (+ 2,5 % par rapport à 2012) pour les 184 communes adhérant à la compétence gaz.

> 0,78 million d'euros (+ 2,2 % par rapport à 2012) pour les 63 communes adhérant à la compétence électricité.

La redevance d'investissement électricité (R2)

Résultant des travaux réalisés par les communes ou par le Sigeif sur les ouvrages d'éclairage public ou les réseaux électriques de distribution publique, la redevance d'investissement électricité s'élève, en 2013, à 2,97 millions d'euros (travaux mandatés en 2011), dont :

- > 1,94 million d'euros (contre 1,53 million d'euros en 2012) pour l'éclairage public, les investissements des collectivités territoriales représentant environ 10,9 millions d'euros hors taxes (contre 8,60 millions d'euros l'année dernière).
- > 1,03 million d'euros (contre 0,86 million d'euros en 2012) correspondant aux opérations d'effacement des réseaux de distribution publique.

Le montant total des travaux engagés à ce titre s'élève à plus de 3,59 millions d'euros hors taxes (contre 3,40 millions d'euros en 2012).

Les autres recettes

À ces redevances, il convient d'ajouter, pour la section de fonctionnement, le produit de la TCFE, pour 20,55 millions d'euros – dont 20,35 millions sont reversés aux communes (voir page 65) –, les cotisations du groupement de commandes pour 0,66 million d'euros, les remboursements de frais de maîtrise d'ouvrage et d'avances du Sigeif pour 0,24 million d'euros, le produit de la gestion des CEE ainsi que diverses recettes de partenariats ou de services pour 0,25 million d'euros.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées des participations perçues pour les travaux d'enfouissement pour 3,16 millions d'euros, d'un emprunt s'élevant à 1 million d'euros, du fonds de compensation de la TVA pour 0,07 million d'euros et de la capitalisation d'une partie des excédents de fonctionnement 2012 pour 1,92 million d'euros.

Il convient d'y ajouter les recettes d'ordre de transfert de la section d'investissement pour 2,69 millions d'euros.

Compte tenu des excédents constatés de 2012 s'élevant à 0,68 million d'euros, l'exécution du budget 2013 fait apparaître un résultat cumulé de 37,8 millions d'euros en recettes.

Les grands syndicats urbains d'Île-de-France, acteurs du débat sur la création de la métropole du Grand Paris

Le Sigeif – comme les autres grands syndicats urbains d'Île-de-France : le Sifurep (pompes funèbres), le Sedif (eau), le Siperec (électricité et communications électroniques), le Syctom (déchets ménagers), le Siaap (assainissement) ou l'EPTB Seine grands lacs (barrages) – a été la préfiguration de l'intercommunalité à l'échelle de la métropole et demeure la démonstration de la pertinence d'une gestion pluraliste, mutualisée des grands enjeux qu'il traite.

Le mode de gouvernance de ces structures, fondé sur le consensus, les fait bénéficier d'une réelle légitimité auprès des élus locaux. Il leur assure, par ailleurs, la stabilité et la cohérence indispensables à la mise en œuvre de politiques pluriannuelles d'investissement et de réalisation d'équipements structurants.

Leur taille leur donne aussi les moyens d'un contrôle exigeant et continu de leurs prestataires ou concessionnaires, condition *sine qua non* de la qualité et du prix maîtrisé du service rendu.

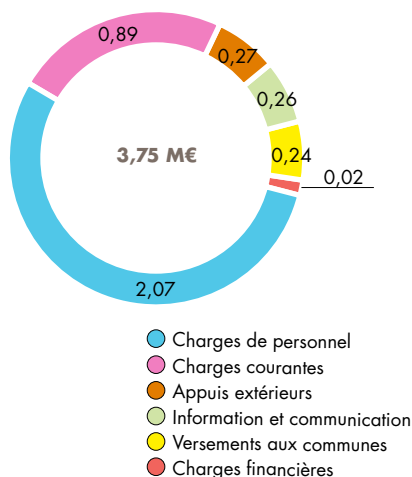
Conférence intersyndicale

Forts de cette légitimité, ces syndicats ont souhaité, en mai 2013, poser les bases d'une conférence intersyndicale, dans le prolongement des actions engagées en 2012. Cette instance, coordonnée par le Sigeif et destinée à apporter une contribution active à la réflexion, dans le cadre du débat parlementaire sur l'acte III de la décentralisation de la fin de l'année, a été reconnue en tant que telle par le syndicat mixte Paris Métropole.

Les grands syndicats urbains d'Île-de-France ont ainsi obtenu d'être considérés comme des acteurs exigeants mais constructifs du débat de la création de la métropole du Grand Paris.

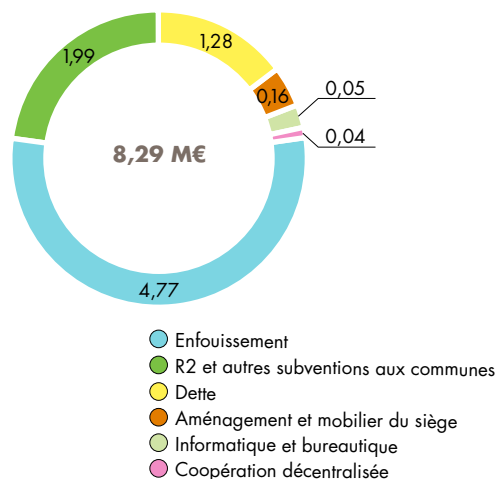
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT*

(en millions d'euros)



DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)



* Hors TCFE, perçue par le Sigeif pour le compte des communes et reversée à celles-ci (20,35 millions d'euros).

La répartition des dépenses réelles

Les dépenses réelles se répartissent, pour l'essentiel, entre les charges liées, pour la section de fonctionnement, à la gestion courante du Syndicat et le reversement aux communes du produit de la TCFE et, pour l'investissement, à la réalisation des travaux d'enfouissement, au remboursement des emprunts liés aux travaux et aux diverses subventions versées par le Sigeif à ses communes adhérentes.

Fonctionnement

Pour 2013, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 24,1 millions d'euros, dont 20,35 millions issus du produit de la TCFE perçue pour le compte des communes et immédiatement reversée à celles-ci.

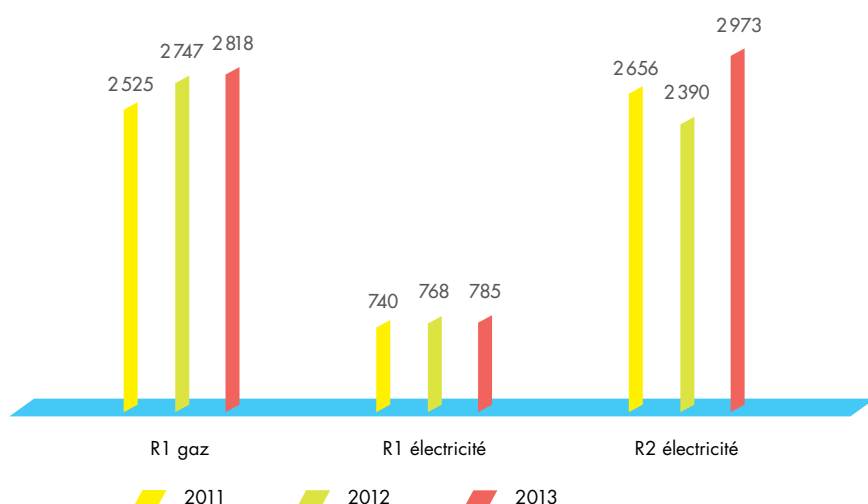
Pour le reste (3,75 millions d'euros), les principaux postes budgétaires sont :

> Les charges à caractère général (pour 0,89 million d'euros), regroupant essentiellement les frais du siège social, sont stables, voire en légère diminution (0,90 million d'euros en 2012).



ÉVOLUTION DES REDEVANCES DE CONCESSION

(en milliers d'euros)



Redevances 2013

R1 fonctionnement : 3 514 600 euros

- 2 818 422 euros en gaz
- 784 851 euros en électricité

R2 investissement électricité : 2 973 375 euros

- 1 941 338 euros au titre des travaux d'éclairage public*
- 1 032 037 euros au titre des travaux d'enfouissement**

* Bénéficiaires : 52 communes sur 63

** Bénéficiaires : 32 communes sur 63

> Les appuis extérieurs pour le groupement de commandes, le contrôle des concessions et de la TCFE, ainsi que les relations extérieures, se chiffrent respectivement à 0,27 million d'euros et 0,26 million d'euros.

> Les charges de personnel, qui s'inscrivent en 2013 à 2,07 millions d'euros, pour un effectif constant de vingt-neuf agents, sont en légère progression (2,05 millions en 2012).

> Enfin, les participations versées aux communes dans le cadre des enfouissements des réseaux électriques et les charges financières s'élèvent, quant à elles, à respectivement 0,24 million d'euros et 0,02 million d'euros.

Investissement

Au total, le Sigeif a consacré 8,29 millions d'euros en 2013 aux dépenses d'investissement, contre 17,7 millions l'année précédente. En 2012, près d'un tiers avait été consacré au remboursement de l'emprunt réalisé pour l'achat du nouveau siège social.

La principale dépense de l'exercice 2013 concerne les opérations d'enfouissement des réseaux réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du Sigeif. Elle s'élève à 4,77 millions d'euros, dont 2,1 millions d'euros engagés. Ces travaux ont été

financés par le recours à un emprunt de 1,28 million d'euros, par les avances des communes et par la trésorerie du Sigeif.

La redevance d'électricité R2 (travaux mandatés en 2011), versée par le Sigeif aux communes ou aux communautés d'agglomération ayant réalisé des travaux d'enfouissement et d'éclairage public, s'élève à 1,99 million d'euros et constitue la deuxième dépense.

La part restante des dépenses (0,25 million d'euros) concerne les aides financières octroyées aux communes dans le cadre de la politique environnementale, la coopération décentralisée, et l'aménagement et l'équipement propre des bureaux du Sigeif.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le compte administratif affiche un excédent net cumulé de 0,55 million d'euros, déduction faite des investissements engagés au titre de l'année.

Communication

Savoir-faire et faire savoir : relais majeur entre les instances nationales et locales, le Syndicat accorde une importance particulière à la communication. Grâce à ses différents supports et à des actions de sensibilisation ciblées, il contribue à accompagner ses communes adhérentes et le grand public dans l'évolution des réglementations (voir page 91).

> La lettre d'information *RéseauxÉnergie* aborde l'essentiel de l'actualité énergétique nationale et locale.

> Le site Internet www.sigeif.fr offre une présentation de l'ensemble des activités et des publications du Sigeif. Il permet, sur l'espace réservé aux adhérents, l'accès à tout document utile.

> Les "journées d'information", une année sur deux, portent sur un thème retenu en fonction de l'actualité énergétique (véhicules propres, ouverture à la concurrence, énergies renouvelables, système énergétique français, transition énergétique...).

> Les rapports de contrôle et le rapport d'activité relatent respectivement les missions de service public confiées aux deux concessionnaires et l'ensemble des activités du Syndicat.

LE BUREAU DU SIGEIF au 31 décembre 2013

LE PRÉSIDENT



Jean-Jacques Guillet

Président
Député des Hauts-de-Seine
Maire de Chaville

LES SEIZE VICE-PRÉSIDENTS



Roger Lodirot

1^{er} vice-président
Délégué de Vitry-sur-Seine



Olivier Thomas

5^e vice-président
Conseiller régional d'Île-de-France
Maire de Marcoussis



Jean-Pierre Schosteck

2^e vice-président
Maire de Châtillon



Philippe Juvin

6^e vice-président
Député européen
Maire de La Garenne-Colombes



Michel Le Bescond

3^e vice-président
Conseiller municipal de Chelles



Guy Daragon

7^e vice-président
Conseiller municipal de Mitry-Mory



Bernard Gauducheau

4^e vice-président
Conseiller régional d'Île-de-France
Maire de Vanves
Vice-président de la communauté
d'agglomération GPSO



Serge Carbonnelle

8^e vice-président
Conseiller municipal
des Pavillons-sous-Bois

Élu pour six ans par le Comité d'administration,
le Bureau est composé d'un président et de seize vice-présidents⁽¹⁾.
Il est chargé de la mise en œuvre des décisions
et des choix stratégiques de la politique générale du Syndicat.

(1) À partir d'avril 2014, le Bureau est composé de quinze vice-présidents.



Philippe Doucet

9^e vice-président
Député du Val-d'Oise
Maire d'Argenteuil



Daniel Recouvreur

13^e vice-président
Conseiller municipal
de Verrières-le-Buisson



Hervé Soulié

10^e vice-président
Maire adjoint de Saint-Cloud



Jean-Luc Bouaziz

14^e vice-président
Conseiller municipal
de La Courneuve



Christophe Brun

11^e vice-président
Conseiller municipal
de Maisons-Alfort



Gérard Mahé

15^e vice-président
Conseiller municipal
de Fontenay-aux-Roses



Dominique Gaubert

12^e vice-président
Premier maire adjoint de Sannois



Hubert Ulrich

16^e vice-président
Délégué de Versailles



3

Garantir la bonne exécution des contrats de concession

Âge moyen des réseaux, temps de coupures, investissements, patrimoine... Autorité concédante pour le compte de 184 communes, le Sigeif contrôle et évalue l'activité des concessionnaires ERDF et GrDF avec pour objectif d'améliorer en permanence la qualité d'acheminement du gaz et de l'électricité.

Les modalités du contrôle

Le contrôle des services publics délégués aux concessionnaires est le cœur de métier du Sigeif. À ce titre, le Syndicat exerce, au nom des communes, une compétence technique et financière nécessitant l'intervention de ses spécialistes chargés d'organiser, de gérer et de contrôler la distribution du gaz et de l'électricité sur son territoire.

Défini par les conventions de concession signées le 21 novembre 1994 entre le Sigeif, Gaz de France (devenu GDF Suez) et EDF, le contrôle dévolu à l'autorité organisatrice de la distribution (AOD) a été renforcé par plusieurs lois successives depuis celle du 10 février 2000.

Dans ce cadre, le Syndicat conduit trois grands types d'actions :

- > Le contrôle du développement et de la maintenance des ouvrages, ainsi que de la qualité de l'énergie distribuée.
- > Le contrôle de la valeur physique et comptable des patrimoines concédés.
- > Le suivi du degré de satisfaction des clients-usagers.

L'ouverture des marchés de l'énergie aux particuliers, intervenue le 1^{er} juillet 2007, exige plus encore le renforcement des modalités du contrôle exercé par le Sigeif, propriétaire des réseaux pour le compte de ses communes adhérentes.

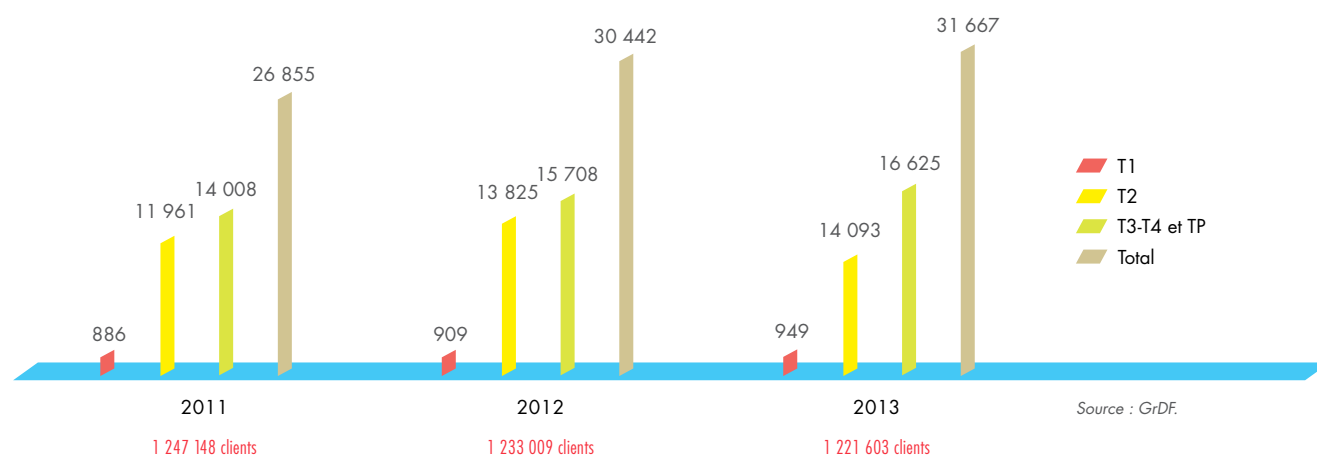
Le territoire, les clients et les consommations

Première autorité concédante en France pour le gaz et dans les premières pour l'électricité, le Sigeif étend son territoire sur 1 089,17 km² et totalise 5 391 635 habitants. Fin 2013, le Syndicat compte 184 communes pour la distribution publique de gaz naturel et 63 pour celle de l'électricité.

Les départements de Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, communément appelés la "petite couronne", sont les plus urbanisés d'Île-de-France. Ils représentent à eux seuls 4 138 127 habitants, pour une superficie de 548,5 km², soit une densité de 7 544 habitants par kilomètre carré.

GAZ

ÉVOLUTION DE L'ÉNERGIE ACHÉMINÉE (en GWh)



Des usages du biogaz

Le biogaz est issu d'un processus naturel de dégradation de matières organiques, animales ou végétales, en l'absence d'oxygène. Ce phénomène peut être recréé dans un cadre contrôlé et le biogaz valorisé sous différentes formes : injection dans le réseau (après épuration et transformation en méthane), production d'électricité au travers d'une turbine, le cas échéant accompagnée d'une récupération de chaleur (cogénération) utilisée sur place ou envoyée dans un réseau de chaleur.

Du biogaz au biométhane

Une fois débarrassé de ses impuretés et de certains composants (dioxyde de carbone, eau, etc.), ce biogaz acquiert une teneur en méthane élevée, et sa qualité devient alors similaire à celle du gaz naturel, rendant ainsi possible son injection dans les réseaux de distribution, après avoir été convenablement odorisé par GrDF, pour des raisons de sécurité. Cette méthanisation produit, par ailleurs, un résidu organique, le "digestat", valorisable en tant que fertilisant pour l'agriculture. GrDF accompagne activement le développement de cette énergie renouvelable, qui a l'avantage de pouvoir être produite de façon continue et de pouvoir être stockée.

La concession gaz

Le territoire de la concession gaz totalise 1 221 603 clients, contre 1 233 009 en 2012, soit une baisse de 0,9 % (- 11 406 clients, contre - 14 139 clients en 2012). Comme les années précédentes, cette diminution résulte principalement du désabonnement de la clientèle domestique souscrivant aux contrats de "cuisson" (tarif T1). Elle touche essentiellement les communes très urbanisées des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

En données brutes (non corrigées des variations climatiques), la consommation de gaz naturel, tous tarifs confondus, progresse de 4 % (+ 1225,1 GWh), passant à 31 666,6 GWh contre 30 441,5 en 2012.

Cette évolution s'explique par une année 2013 globalement plus froide que la normale, avec notamment des températures assez basses tout au long du premier semestre, alors que l'année 2012

avait été au contraire plutôt clémente, en dehors d'une période froide concentrée sur le mois de février. La consommation des ménages (tarif T2) a ainsi progressé de 2 %. Celle des professionnels, des collectivités (tarif T3) et des industriels (tarif T4) a également augmenté de 6 %. *A contrario*, celle des très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution est en baisse de 1 %.

En 2013, sur le territoire du Sigeif, le total annuel des "degrés jours unifiés" (DJU) est de 2353, contre 2112 en 2012 et 1704 en 2011 (lire encadré page 35).

Les recettes d'acheminement, en augmentation, s'élèvent à 308 millions d'euros contre 284 millions d'euros en 2012.

La concession électricité

Le territoire de la concession pour la distribution publique de l'électricité, réparti sur soixante-trois communes, comptabilise 1 383 956 habitants et 589 179 clients aux tarifs réglementés (bleu, jaune et vert), proposés uniquement par EDF Commerce, et 67 660 en offres de marché, soit 656 839 clients au total, contre 650 889 en 2012.

TARIFS D'ACHEMINEMENT DU GAZ NATUREL

- > **T1** : 0 à 6 000 kWh/an (usage cuisine et eau chaude).
- > **T2** : 6 000 à 300 000 kWh/an (chauffage domestique, écoles).
- > **T3** : de 300 001 à 5 000 000 kWh/an (PME-PMI, piscines, groupes scolaires).
- > **T4** : plus de 5 000 000 kWh/an (industriels).
- > **TP** (tarif de proximité) : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution, mais ayant la possibilité de se raccorder au réseau de transport.

RÉPARTITION DES CLIENTS ET DE L'ÉNERGIE ACHÉMINÉE

Concession gaz

	Population	Nombre de clients	Évolution 2012-2013	Énergie acheminée (en GWh)	
				Totale	Évolution 2012-2013
Seine-et-Marne	123 873	28 814	- 0,1 %	788,1	0,1 %
Yvelines	346 575	80 972	- 1,4 %	2 331,3	2,7 %
Essonne	199 729	42 788	-	1 362,5	4,9 %
Hauts-de-Seine	1 600 568	348 913	- 1,3 %	9 646,5	4,2 %
Seine-Saint-Denis	1 467 051	337 539	- 0,6 %	8 186,6	4,6 %
Val-de-Marne	1 070 508	246 771	- 1,4 %	5 977,2	3,6 %
Val-d'Oise	583 331	135 806	- 0,2 %	3 374,4	4,3 %
Total	5 391 635	1 221 603	- 0,9 %	31 666,6	4,0 %

Source : GrDF.

Concession électricité

	Population	Nombre de clients	Évolution 2012-2013	Énergie acheminée (en GWh)		
				Totale ⁽¹⁾	Dont offres ⁽²⁾ de marché	Évolution ⁽³⁾ 2012-2013
Seine-et-Marne ⁽⁴⁾	112 433	51 158	0,8 %	553,8	87,1	3,8 %
Yvelines	346 575	175 996	0,3 %	1 795,6	339,8	2,4 %
Essonne	163 339	80 619	2,0 %	1 139,0	205,6	4,2 %
Hauts-de-Seine	239 708	123 806	- 0,1 %	1 178,9	141,3	2,2 %
Seine-Saint-Denis	469 632	201 042	1,2 %	2 085,4	429,3	2,8 %
Val-de-Marne	49 345	22 905	4,8 %	232,0	34,3	5,7 %
Val-d'Oise	2 924	1 313	- 0,4 %	11,1	1,4	12,1 %
Total	1 383 956	656 839	0,9 %	6 995,8	1 238,8	3,0 %

Source : ERDF.

(1) Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients.

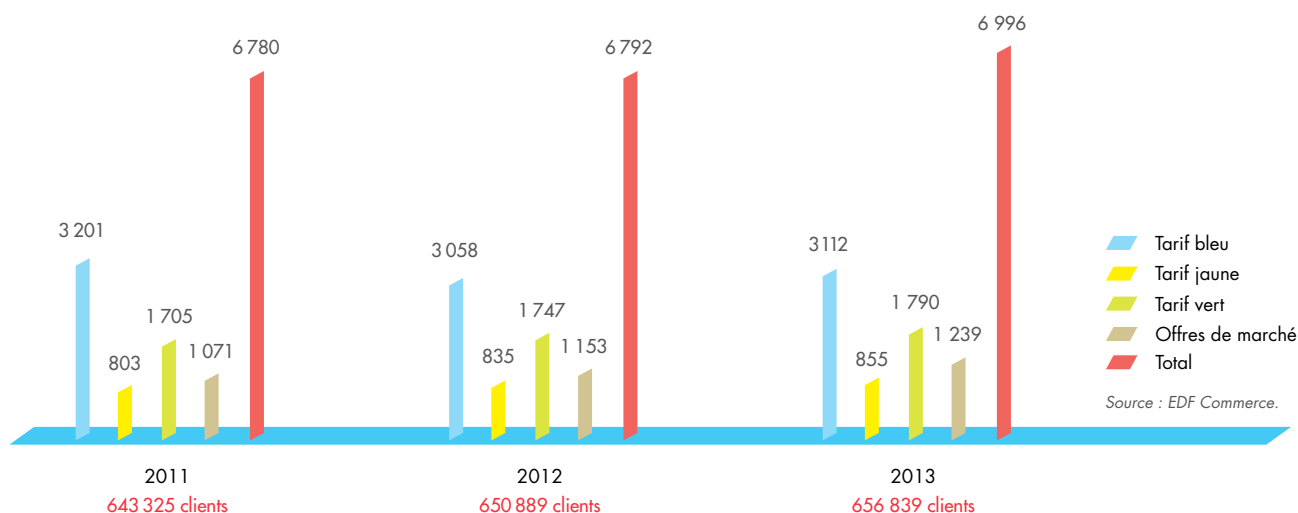
(2) Les valeurs correspondent aux consommations pour les clients ayant souscrit une offre de marché.

(3) L'évolution a été mesurée tous tarifs confondus.

(4) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

■ ÉLECTRICITÉ

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS ET EN OFFRES DE MARCHÉ (en GWh)



Les principaux points du contrôle

Pour le gaz

Extension, renouvellement des réseaux par type de pression et de matériaux, postes de détente, visite des conduites montantes, recherche systématique de fuites de gaz, vérification de la protection cathodique du réseau en acier.

Pour l'électricité

Extension, renouvellement et renforcement des réseaux en moyenne et basse tension, vérification du registre des terres et des données du système d'information géographique.

Pour les deux énergies

- > Évolution des consommations et du nombre de clients.
- > Qualité des produits : PCS, pour le gaz, et tenue de la tension, pour l'électricité.
- > Analyse des incidents (fuites de gaz, cassures, interruption de fourniture...).
- > Valeurs comptable et financière des ouvrages, droit du concédant.

Afin de renforcer la qualité du contrôle, le Sigeif réalise chaque année, en collaboration avec l'Ifop, deux enquêtes d'opinion auprès de deux mille consommateurs.

Cette progression de 0,9 % est essentiellement liée à la croissance démographique de l'Île-de-France.

Sur l'ensemble du territoire du Syndicat, la consommation brute, non corrigée du climat, s'établit à 6 995,7 GWh contre 6 792,3 en 2012, soit une augmentation de 3 %, le début de l'année 2013 ayant été marqué par une période plus froide.

Par tarif, la consommation domestique (tarif bleu) augmente de 1,8 %, malgré une baisse du nombre de clients (-0,6 %). Celles des clients souscrivant aux tarifs jaune (PME-PMI et collectivités) et vert progressent respectivement de 2,4 % et 2,5 %. De même, la consommation des clients ayant exercé leur éligibilité progresse de 7,5 %.

Les recettes d'acheminement s'élèvent, quant à elles, à 242 millions d'euros, contre 233,6 millions l'année précédente, soit une augmentation de 8,4 millions (+3,6 %).

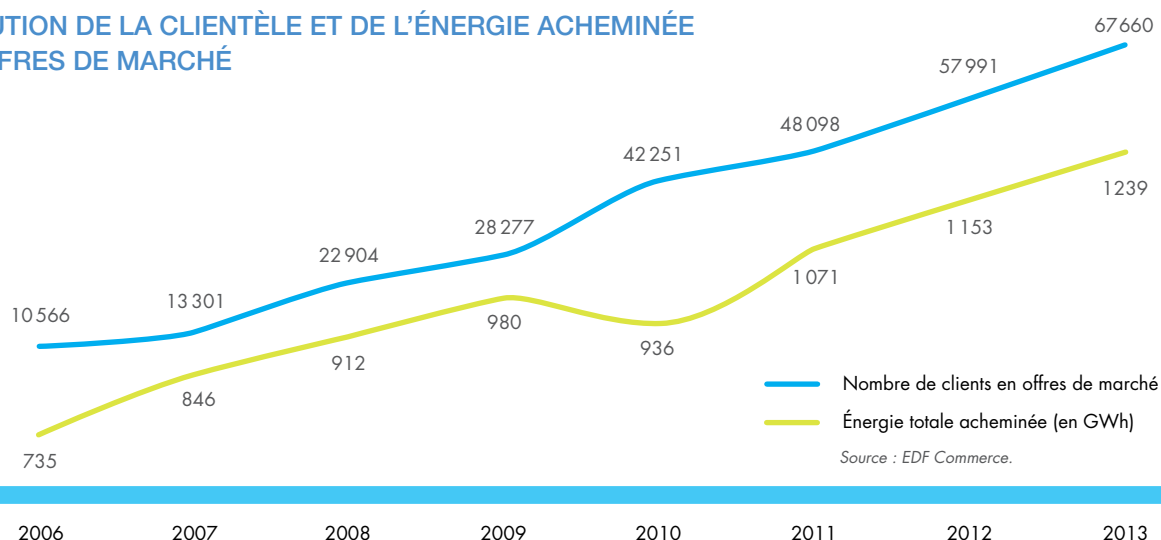
Au total, la moyenne annuelle de la consommation par client sur le territoire du Sigeif s'élève à 5 358 kWh en 2013 (contre 5 232 en 2012) pour le tarif bleu. Ramenée à l'échelle communale, cette moyenne peut varier entre 3 500 et 14 000 kWh par client.

Le contrôle physique des ouvrages

Les ouvrages des deux concessions comprennent les réseaux de distribution publique de gaz et d'électricité, ainsi que l'ensemble des dispositifs assurant la continuité de la distribution et la sécurité du client-usager. Dénommés "biens de retour", les ouvrages de distribution relèvent de la propriété du Sigeif pour le compte de ses communes adhérentes. Leur gestion est déléguée à GrDF et à ERDF. À l'expiration des contrats de concession (en 2024), les ouvrages devront être remis à la disposition de leur propriétaire en état normal de fonctionnement.

■ ÉLECTRICITÉ

ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE ET DE L'ÉNERGIE ACHEMINÉE EN OFFRES DE MARCHÉ



Le patrimoine et la qualité de la fourniture

La continuité du service est l'un des éléments constitutifs du service public, qui implique une gestion du patrimoine des deux concessions pour un acheminement optimal du gaz et de l'électricité jusqu'au consommateur.

Dans cet objectif, le Syndicat exerce, d'une part, un contrôle technique permettant de vérifier la qualité de l'énergie distribuée, ainsi que celle de la maintenance des ouvrages par les concessionnaires, et, d'autre part, un contrôle financier, par le biais d'expertises comptables. Sur la base de ce double contrôle, le Sigeif invite ses concessionnaires à renforcer et à renouveler les ouvrages concédés.

La concession gaz

De la canalisation de transport jusqu'au consommateur, l'acheminement du gaz emprunte cinq types d'ouvrages : les postes de détente, les canalisations, les branchements, les conduites d'immeubles et les conduites montantes.

À la fin 2013, le linéaire des canalisations de gaz naturel desservant les cent quatre-vingt-quatre communes du Sigeif s'élève à 9 371 km (environ 5 % du réseau national).

Constitué essentiellement de polyéthylène, d'acier et de fonte ductile (ne pas confondre avec la fonte grise, qui a disparu à la fin 2007), le réseau fonctionne sous quatre niveaux de pression : un niveau de basse pression (BP) et trois niveaux de moyenne pression (MPA, MPB et MPC).

D'une longueur de 2 375 km (-31 km à périmètre constant), soit 25,3 % du réseau de distribution, le réseau basse pression est progressivement remplacé par la moyenne pression lors des travaux entrepris par le concessionnaire.

De faible longueur (98 km, 1,1 % du linéaire total), les réseaux MPA et MPC ne connaissent plus d'évolution. La MPB, qui reste la plus utilisée, représente 74,7 % du réseau de distribution (6 898 km, +32 km à périmètre constant).

Le rôle des 2 986 postes de détente est d'abaisser la pression du gaz distribué.

Un réseau de plus en plus sécurisé

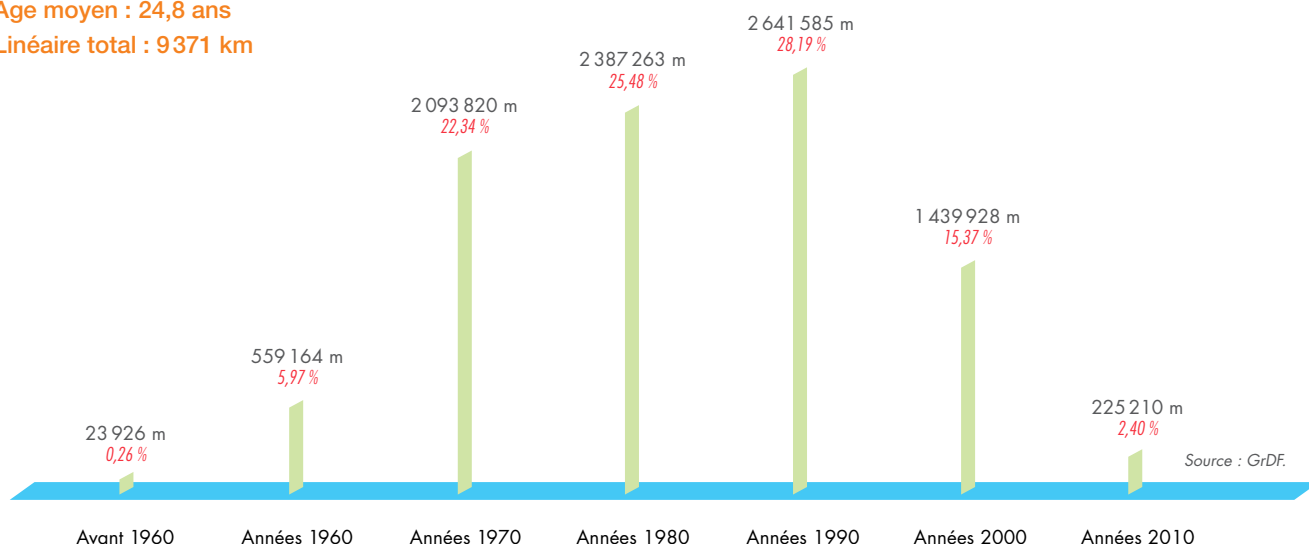
Parce qu'il présente des qualités de souplesse et de solidité qui optimisent la sécurité du réseau de distribution, le polyéthylène est désormais le matériau le plus employé.

Ce type de canalisation (BP ou MPB) est posé dans la quasi-totalité des cas, hormis lors de rares chantiers où les canalisations sont exploitées à des pressions supérieures à 10 bars, qui exigent alors l'emploi de l'acier. Le réseau en polyéthylène (5 086 km), qui a progressé de 38 km en 2013, dessert plus de la moitié du territoire du Syndicat (54,3 %).

ANNÉES DE POSE DES CANALISATIONS DE GAZ

Âge moyen : 24,8 ans

Linéaire total : 9 371 km



Les canalisations en acier et en fonte ductile ont évolué légèrement à la baisse lors des restructurations de réseau, au cours desquelles elles sont remplacées par le polyéthylène.

Fin 2013, les linéaires de canalisations en acier et en fonte ductile s'élèvent, respectivement, à 2 692 et 1 567 km. La longueur des canalisations en cuivre et en tôle bitumée (26 km) diminue régulièrement, et leur résorption est prévue dans un avenir très proche.

Recherche systématique de fuites

La sécurité des canalisations du réseau de distribution est systématiquement contrôlée grâce à des véhicules de surveillance de réseau (VSR) équipés de capteurs ultrasensibles, qui permettent de localiser immédiatement et avec précision des fuites éventuelles

Complètement inodore, le gaz n'est détectable que par la substance odorante, le mercaptan, qui lui a été ajoutée dans le but de l'identifier. En parallèle, des agents de GrDF munis d'un capteur portatif effectuent une surveillance à pied dans des zones inaccessibles aux véhicules.

En 2013, sur le territoire du Syndicat, 11 624 km de canalisations ont été "reniflés" par la flotte des VSR (contre 9 120 km en 2012 et 8 319 km en 2011) et 1 176 km par des agents à pied (contre 1 122 km en 2012 et 1 026 en 2011). Cette augmentation du linéaire surveillé fait suite à la décision du concessionnaire de contrôler le réseau basse pression quatre fois par an, depuis 2010.

L'âge moyen des canalisations

Les canalisations de distribution sur le territoire du Sigeif sont relativement jeunes : 24,8 ans d'âge moyen, la résorption totale de la fonte grise ayant favorisé leur modernisation. Le linéaire des canalisations résiduelles les plus anciennes (posées avant 1960) est de 23,9 km à la fin 2013, contre 370 km en 2002 ; l'acier et la tôle bitumée (respectivement 18,1 et 5,6 km) en constituent les deux principaux matériaux (voir graphiques page ci-contre).

La qualité du gaz distribué

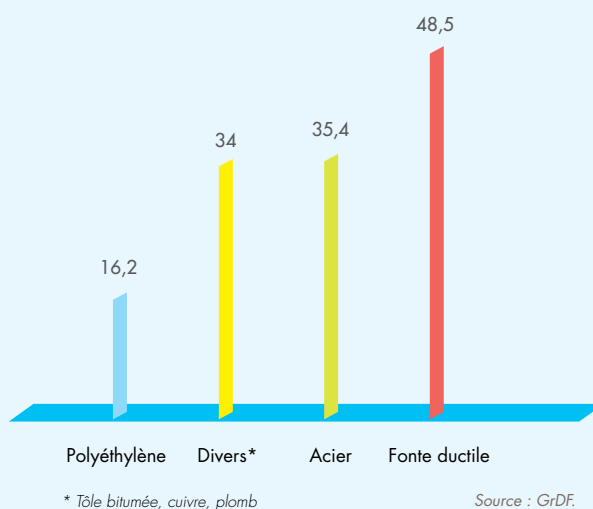
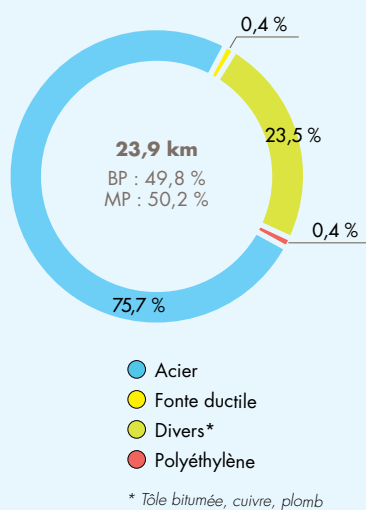
Située à un carrefour d'autoroutes gazières, l'Île-de-France est alimentée par gazoducs, principalement en gaz de la mer du Nord et, plus marginalement, par le gaz provenant d'Algérie (via le terminal de gaz naturel liquéfié de Montoir-de-Bretagne) et de Russie.

En hiver, cinq sites de stockage permettent de renforcer l'alimentation de la région parisienne.

Cette diversité de la provenance ainsi que la densité du maillage du réseau francilien ont pour conséquence de faire varier dans le temps la qualité du gaz.

GRTgaz, le gestionnaire du réseau de transport, a scindé le réseau en sous-réseaux. Le territoire du Syndicat est, pour sa part, concerné par cinq d'entre eux (voir carte page 42).

La mesure du pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS) est désormais obtenue par calcul et validée, sur chacun des sous-réseaux, par un chromatographe de contrôle situé au point considéré le plus défavorable.



Les DJU, unité de mesure de la rigueur de l'hiver

DJU est l'abréviation de "degrés jours unifiés". Cette unité de calcul thermique, communément utilisée en météorologie et par les professionnels du chauffage et de la climatisation, permet de mesurer la rigueur des hivers.

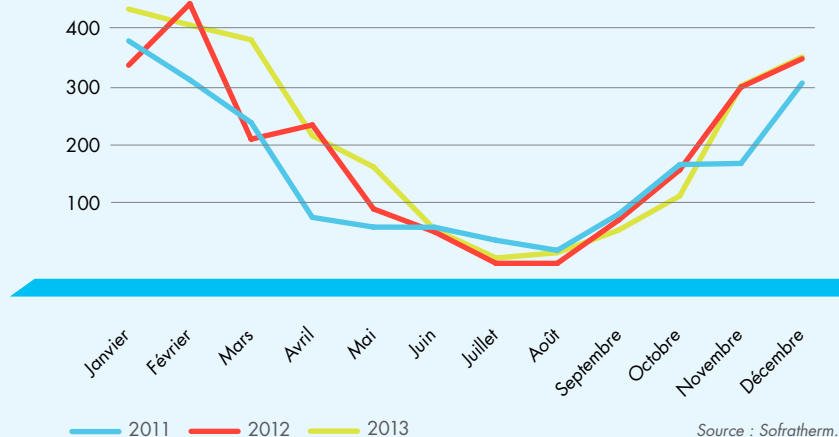
Sur une période donnée, le calcul des DJU s'obtient en cumulant, jour après jour, la différence entre la température moyenne journalière extérieure observée et la température intérieure de référence, fixée par convention à 18°C.

Par exemple, 10 DJU correspondent à une température extérieure moyenne de 8°C ($18 - 8 = 10$).

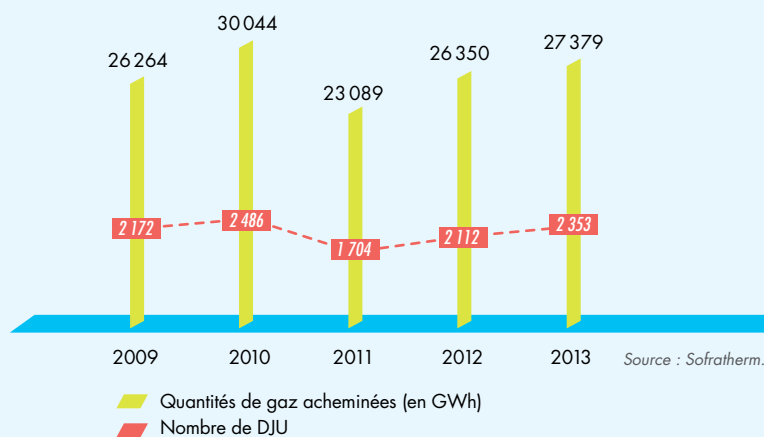
Pour la consommation de chauffage, les DJU sont calculés seulement sur la période de chauffe, soit sur les deux cent trente-deux jours entre le 1^{er} octobre et le 20 mai, permettant ainsi d'apprécier la rigueur hivernale.

En France, le total annuel moyen va de 1 400 DJU pour la côte corse à 3 800 dans le Jura, département le plus froid. En 2013, sur le territoire du Sigeif, le total est de 2 353 DJU, contre 2 112 en 2012 et 1 704 en 2011.

DJU MENSUELS EN ÎLE-DE-FRANCE, DE 2011 À 2013

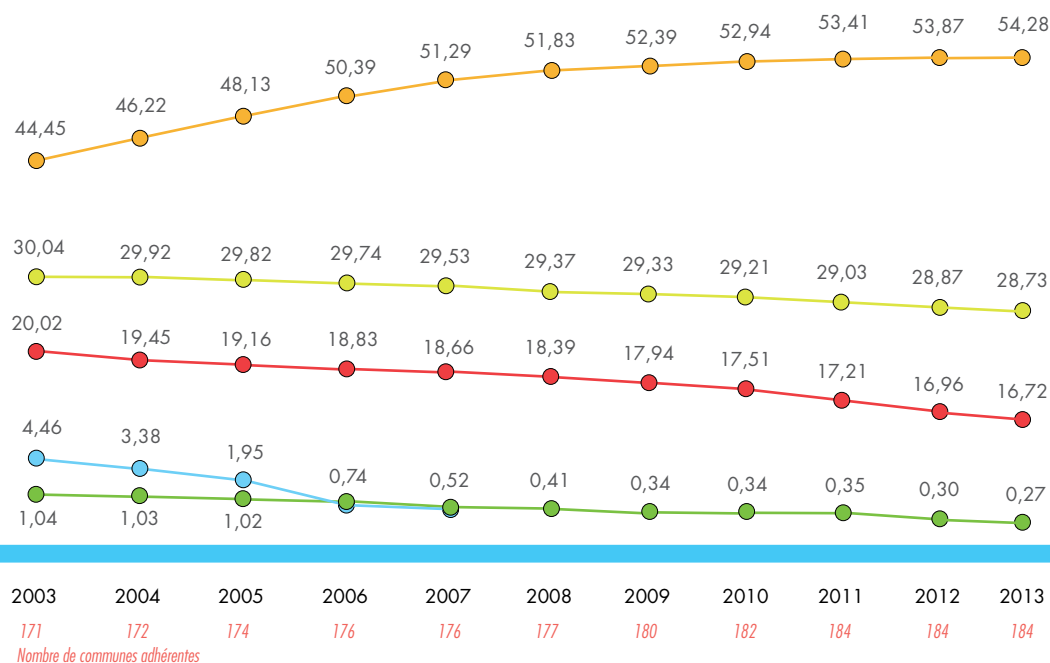


DJU ET QUANTITÉS DE GAZ ACHEMINÉES POUR LE CHAUFFAGE SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF



ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE GAZ PAR MATÉRIAU (en %)

Linéaire 2013 : 9371 km

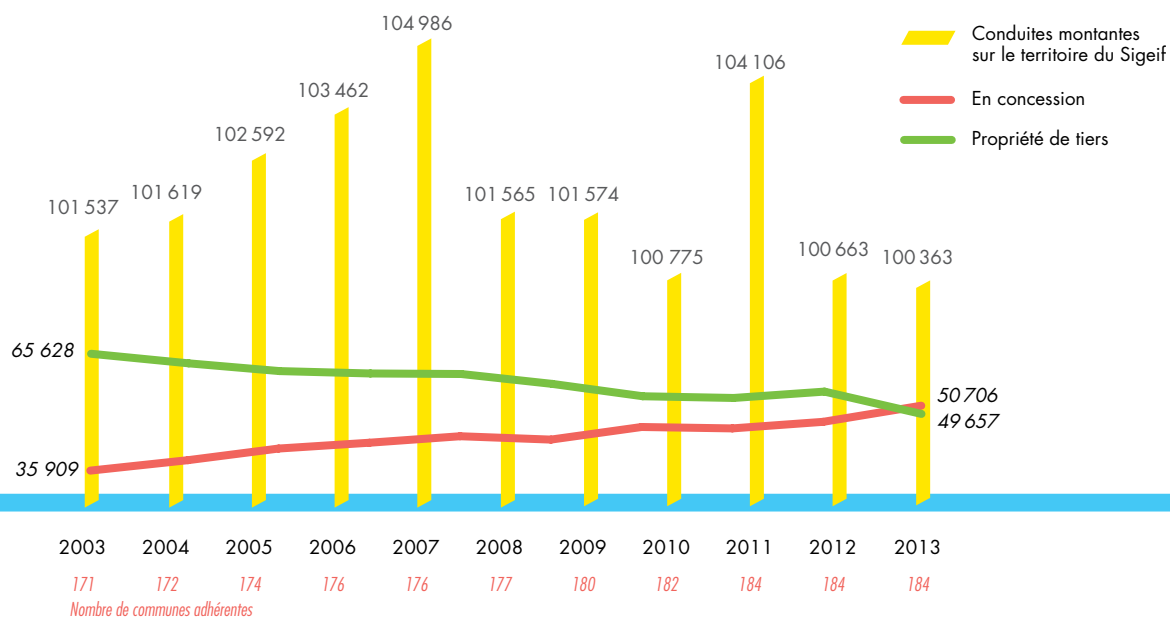


● Polyéthylène ● Acier ● Fonte ductile ● Fonte grise⁽¹⁾ ● Divers (cuivre, tôle bitumée)

Source : GrDF.

(1) Les canalisations en fonte grise ont été définitivement résorbées fin 2007.

ÉVOLUTION DU PARC DE CONDUITES MONTANTES DE GAZ



Anticipant une directive européenne sur la précision de la détermination des quantités d'énergies acheminées et consommées, GRTgaz s'est fixé une tolérance maximale de 1,15 % (écart entre le PCS calculé et le PCS mesuré) sur le PCS moyen journalier calculé. Le transport se fixe comme objectif de respecter cette tolérance sur une durée couvrant au moins 95 % de la période contrôlée. Le Sigeif a inscrit ses deux chromatographes dans le nouveau mode de détermination du PCS défini par GRTgaz. Le premier, situé à Bondy, est également utilisé par GRTgaz pour la validation des calculs du sous-réseau "Gaz H Est". Le second, installé à Sceaux, contrôle la partie sud du sous-réseau "Paris". Il complète le contrôle effectué par GRTgaz dans le laboratoire "Mirabeau", lui-même installé dans Paris.

Les résultats des mesures des laboratoires de contrôle

Depuis 2010, le Syndicat contrôle les valeurs du PCS calculées par GRTgaz dans le cadre de son nouveau dispositif de détermination du pouvoir calorifique. Les deux chromatographes du Syndicat de Bondy et de Sceaux assurent le contrôle de deux des cinq sous-réseaux qui alimentent le territoire du Syndicat. La carte de la page 42 indique la position de ces sous-réseaux et des deux chromatographes.

À travers ce dispositif, le Sigeif contrôle le PCS du gaz distribué sur 68 % du territoire du Syndicat. Trois autres chromatographes de GRTgaz permettent de vérifier les calculs du PCS sur les autres sous-réseaux desservant des communes du Syndicat.

Ces contrôles valident ainsi les valeurs du PCS utilisées par les fournisseurs pour la facturation des quantités de gaz consommées par leurs clients.

Le PCS, ce qu'il faut savoir

La qualité du gaz se mesure par son pouvoir calorifique. Celui-ci représente la quantité d'énergie (exprimée en calories) dégagée par la combustion d'un mètre cube de gaz.

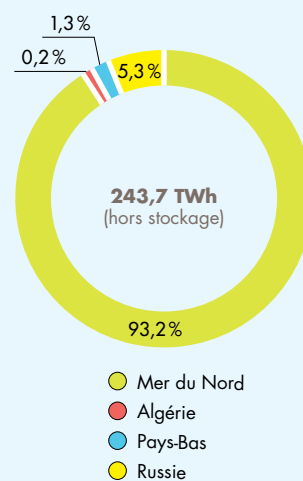
On peut dire que le pouvoir calorifique est au gaz ce que la puissance (exprimée en watts) est au courant électrique : plus il est important, plus sa flamme a un pouvoir chauffant.

Le gaz contenant de l'hydrogène, la combustion avec l'oxygène s'accompagne de la formation d'eau, et deux pouvoirs calorifiques sont alors utilisés :

- > Le pouvoir calorifique supérieur (PCS), qui comprend la quantité de chaleur restituée par la condensation de la vapeur d'eau (à pression constante).
- > Le pouvoir calorifique inférieur (PCI), qui, à pression constante, fait abstraction de la quantité de chaleur emportée par la vapeur d'eau avec les produits de combustion.

Le pouvoir calorifique (toujours exprimé en kWh/m³) utilisé dans la facturation aux clients est le PCS. Le gaz distribué sur le territoire du Syndicat, appelé gaz H, est à haut pouvoir calorifique, et les valeurs de PCS sont comprises entre 10,7 et 12,8 kWh/m³N.

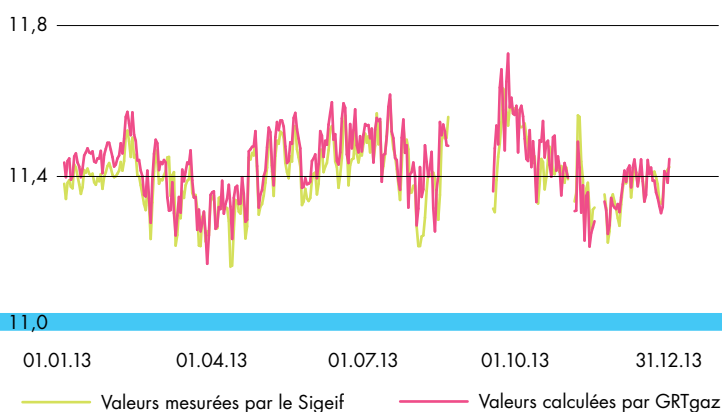
APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL DE L'ÎLE-DE-FRANCE



CONTRÔLE DU PCS : LABORATOIRES DU SIGEIF

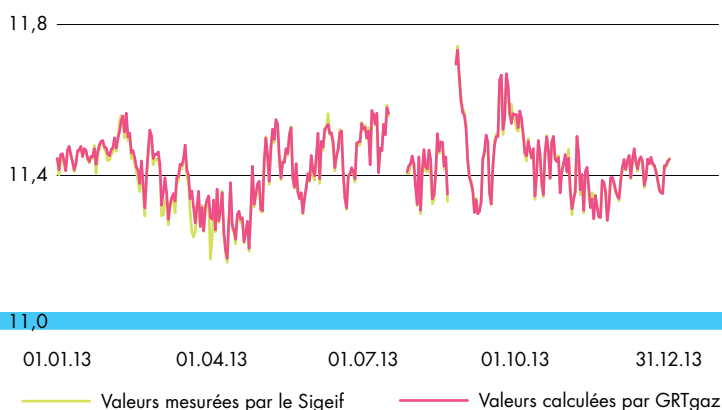
(en kWh/m³N)

BONDY



Pas de valeur pour le laboratoire de Bondy, en raison du dysfonctionnement du chromatographe, du 21 au 31 août et à la mi-novembre.

SCEAUX



Le chromatographe de Sceaux

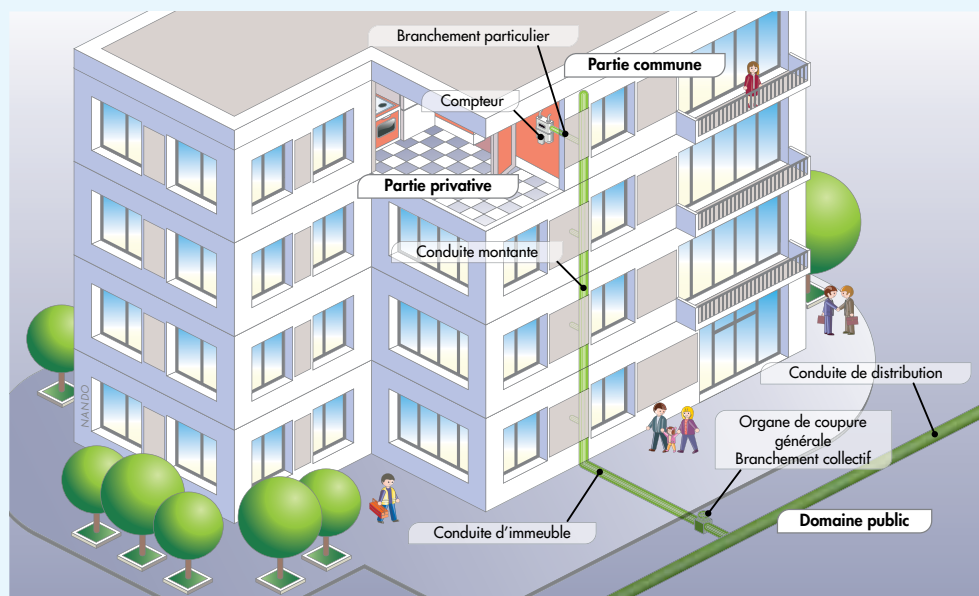
Il contrôle le sous-réseau appelé "Paris", qui concerne les communes au sud de la capitale. Hormis quelques écarts ponctuels, qui s'expliquent par un dysfonctionnement momentané du matériel du Syndicat, les écarts entre les valeurs calculées par GRTgaz et celles mesurées par le Syndicat demeurent faibles, notamment pendant la période hivernale, où les transits de gaz sont importants. Toutefois, cet appareil, installé à Sceaux, distinct de celui utilisé par GRTgaz pour le contrôle du sous-réseau "Paris", met en évidence la difficulté de situer les limites des "fronts de gaz" dans des réseaux maillés, tels que ceux du SigEIF, aux multiples points d'entrée. Le positionnement de ce laboratoire n'en est que plus pertinent pour le Syndicat.

Le chromatographe de Bondy

Il contrôle le sous-réseau appelé "Gaz H Est", qui concerne les communes situées à l'est de Paris. Cet appareil est intégré au dispositif de GRTgaz pour la vérification des calculs du PCS sur ce sous-réseau.

À l'image du constat concernant le chromatographe de Sceaux, les écarts restent faibles et ne dépassent pas la tolérance de 1,15 % que GRTgaz s'est fixée sur les calculs du PCS. Le dispositif de calcul du PCS mis en place par GRTgaz est fiable.

SÉCURITÉ DES CONDUITES MONTANTES : UNE PRIORITÉ



Sur le territoire du Sigeif, 49,5 % des conduites montantes appartiennent encore aux propriétaires des immeubles. Leur entretien est néanmoins assuré par GrDF, mais reste à leur charge.

Sécuriser les conduites montantes : une priorité

Depuis la fin du remplacement des canalisations en fonte grise, la priorité en matière de sécurité des ouvrages porte sur les conduites d'immeubles et les conduites montantes des logements collectifs du territoire du Sigeif.

Les premiers ouvrages traités sont les quelque vingt mille comportant du plomb ou des assemblages de cuivre avec de la brasure tendre, matériaux particulièrement sensibles aux températures élevées. On les trouve aussi bien sur les conduites montantes, les conduites d'immeuble que sur les branchements reliant la conduite montante au compteur.

Ces ouvrages sont ou seront remplacés par des éléments en acier, dans le cadre d'un programme d'envergure qui s'étalera sur dix ans, mobilisant de nombreux prestataires, sélectionnés dans le cadre d'un appel d'offres européen. L'intervention de GrDF ne pouvant être réalisée que sur des ouvrages en concession, ce programme entraînera une accélération de l'intégration au sein de la concession des 49 657 conduites montantes encore privées.

Le parc des conduites montantes

À la fin 2013, le parc des conduites montantes sur le territoire du Syndicat s'établit à 100 363 conduites, contre 100 663 en 2012. 49,5 % d'entre elles (49 657) appartiennent encore aux propriétaires des immeubles.

L'entretien de la totalité des conduites montantes est assuré par GrDF : 14 669 visites ont été effectuées en 2013, contre 17 181 en 2012 et 8 898 en 2011, dans le cadre d'un programme de maintenance, désormais basé sur l'analyse des facteurs de risque propres à chaque ouvrage.

Quant à l'intégration des conduites dans la concession, 960 d'entre elles (contre 1 114 en 2012 et 862 en 2011) ont été prises par GrDF.

Un vaste programme de modernisation des ouvrages collectifs mené par GrDF

Dans le cadre de sa politique de sécurité industrielle, GrDF s'engage, depuis 2009, à moderniser un grand nombre d'ouvrages collectifs desservant en gaz naturel des immeubles d'Île-de-France.

À la charge de GrDF, ce programme de modernisation concerne principalement le renouvellement des conduites d'immeubles en plomb situées dans les caves et de certaines conduites montantes situées dans les cages d'escalier.

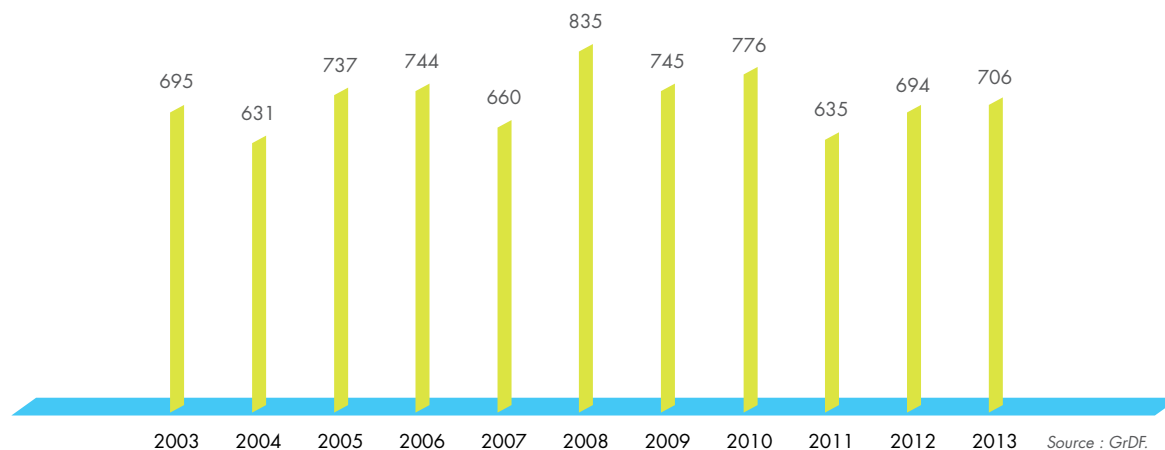
Depuis 2009, environ 5 400 immeubles d'habitation ont bénéficié de ce dispositif sur le territoire des communes adhérentes du Sigeif, dont 1 664 en 2013 (soit une progression de 55 % par rapport à 2012).

En 2013, GrDF prévoit la modernisation de 900 adresses, pour un achèvement du programme en 2014.

Lorsque les ouvrages collectifs à renouveler ne font pas partie du réseau concédé et appartiennent, par conséquent, à la copropriété, un contrat d'entretien doit être souscrit auprès de GrDF ou d'un prestataire. Afin de faciliter la réalisation des travaux, GrDF peut proposer aux propriétaires d'intégrer ces ouvrages dans la concession. Dans le cadre de cette solution, GrDF prend en charge l'entretien et la maintenance des ouvrages collectifs concernés.

LES DOMMAGES AUX OUVRAGES

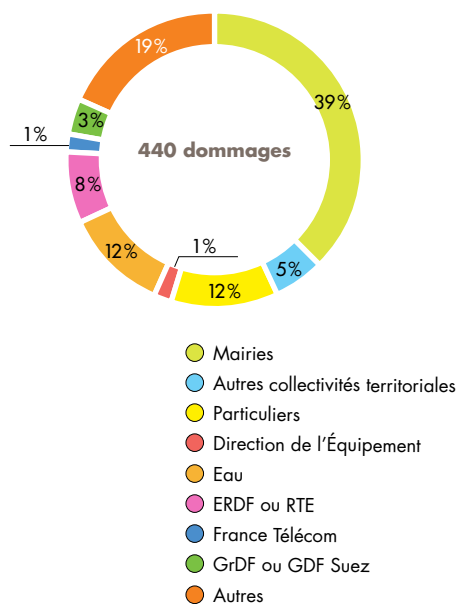
NOMBRE D'AGRESSIONS SUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION LORS DE TRAVAUX



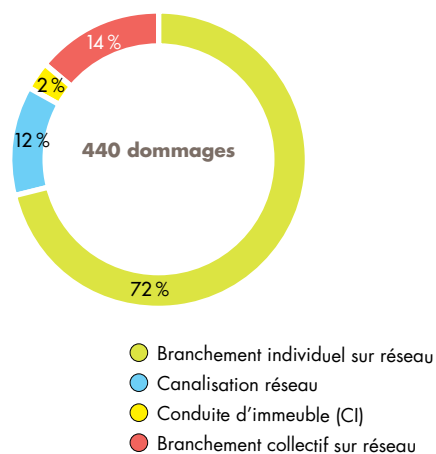
En 2013, sur les 706 dommages enregistrés, 440 ont entraîné une fuite de gaz.

DOMMAGES AVEC FUITES SUR LES OUVRAGES DE GAZ LORS DE TRAVAUX DE VOIRIE

PAR MAÎTRISE D'OUVRAGE



PAR TYPE D'OUVRAGE



Source : GrDF.



Près des trois quarts des dommages avec fuite sont occasionnés par l'utilisation d'outillage mécanique.

LA RÉFORME ANTI-ENDOMMAGEMENT

Chaque année, 100 000 endommagements de réseaux en moyenne se produisent en France, dont 4 500 entraînent une fuite de gaz.

En 2013, sur le territoire du Sigeif, alors que GrDF a reçu 20 528 demandes de travaux (DT), contre 13 599 en 2012, et 63 834 déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), contre 66 376 en 2012, 706 dommages (dont 440 avec fuites) sur les ouvrages ont été enregistrés (contre 694 en 2012).

C'est pour répondre aux objectifs d'amélioration de la sécurité publique et de la continuité des services publics qu'une nouvelle réglementation anti-endommagement des canalisations souterraines est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

Cette réglementation, désormais inscrite dans le Code de l'environnement, aux articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 à R.554-38, vise à simplifier et à sécuriser les démarches préalables des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux publics, notamment par une amélioration progressive de la cartographie.

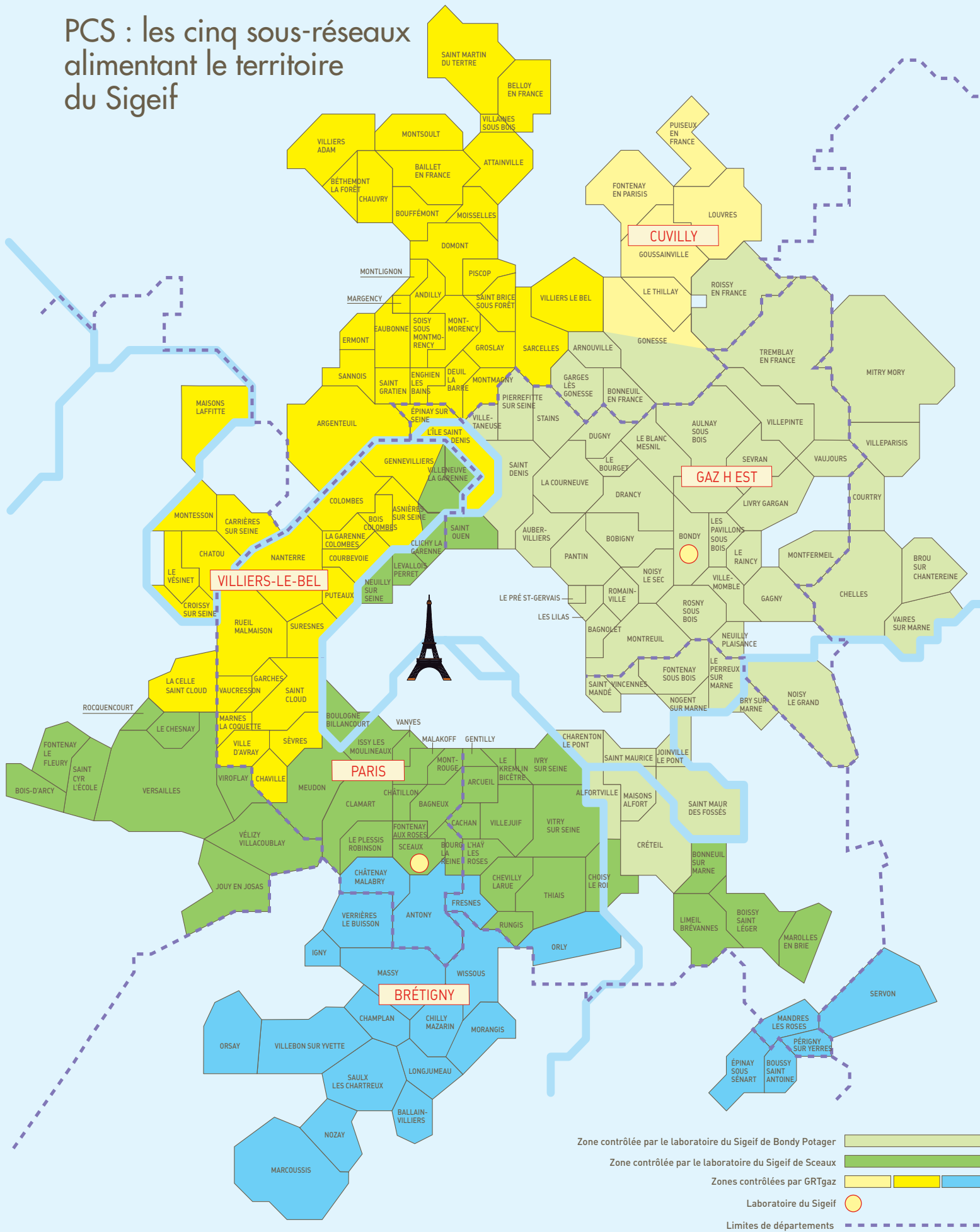
Le "guichet unique", véritable pierre angulaire de la réforme

Ce plan anti-endommagement repose principalement sur la création d'un "guichet unique" (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr), accessible uniquement et gratuitement sur Internet. Véritable base de référencement, ce guichet centralise tous les renseignements utiles pour réaliser les DT et les DICT : coordonnées des exploitants, bandes de zonage et formulaires de saisies de déclaration Cerfa. Parce que les communes sont fortement concernées dans leur rôle de maître d'ouvrage et de gestionnaire du domaine public, ainsi que dans leur mission d'exploitant pour les réseaux dont elles assurent

la gestion, le Sigeif accompagne ces collectivités adhérentes dans la mise en place de cette réglementation, au travers de réunions de sensibilisation.

En complément, des formations spécifiques et certifiées ont été proposées par le Sigeif aux techniciens chargés de l'exploitation des réseaux d'éclairage public, de l'assainissement ou d'autres réseaux gérés par les communes. Les nouvelles dispositions en vigueur au 1^{er} juillet 2014 devraient conduire le Sigeif à mettre en place de nouvelles sessions.

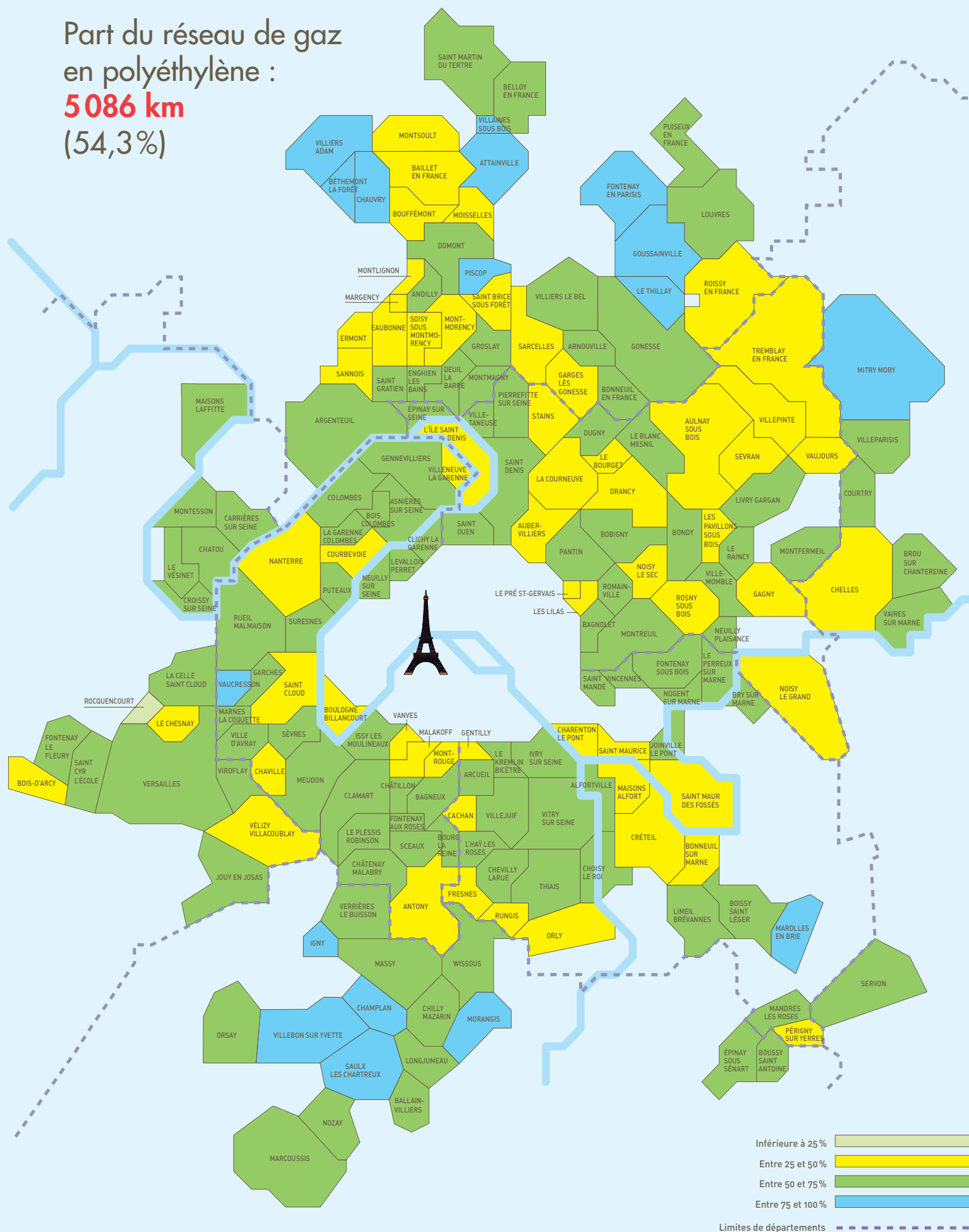
PCS : les cinq sous-réseaux alimentant le territoire du Sigeif



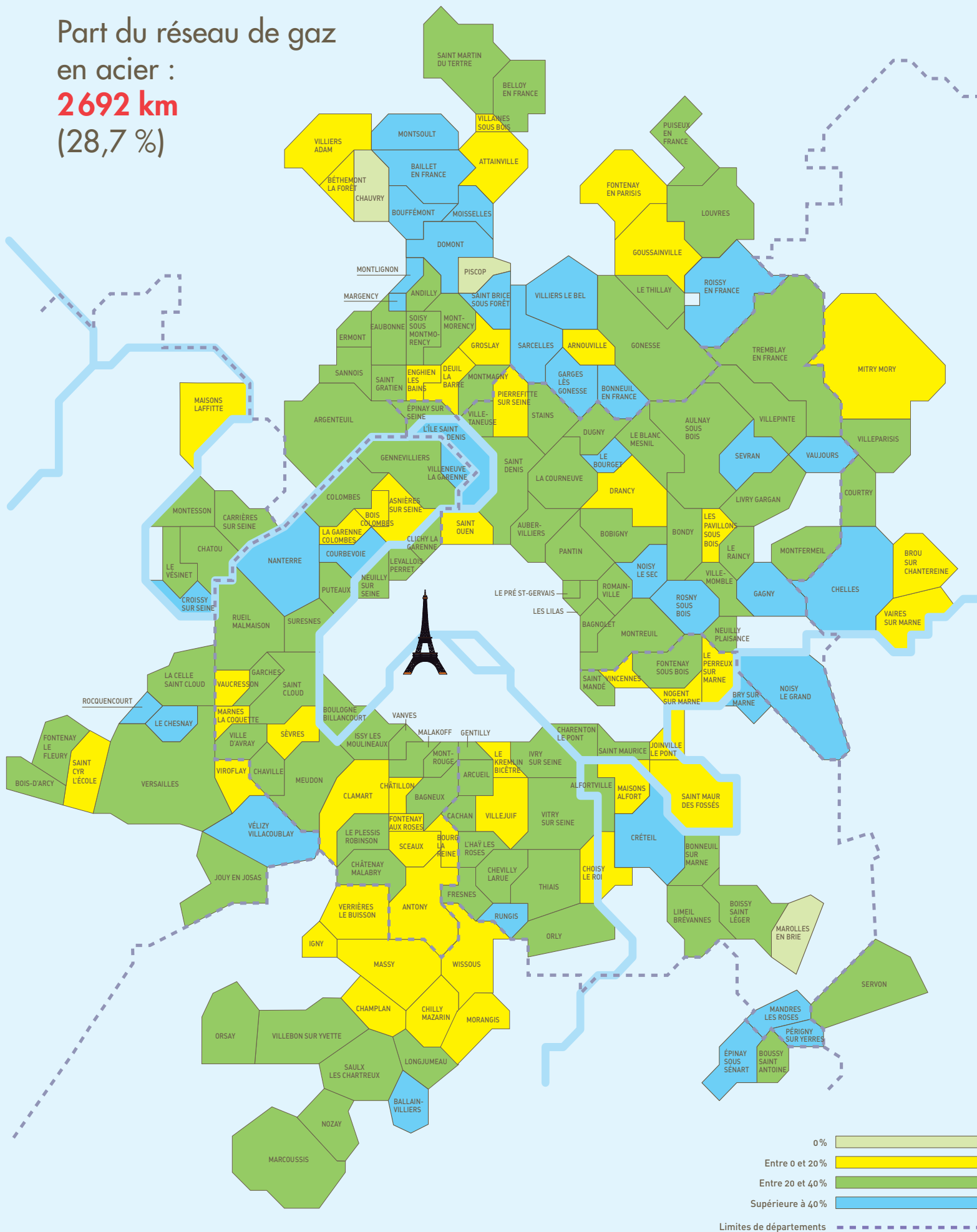
(74,7%)



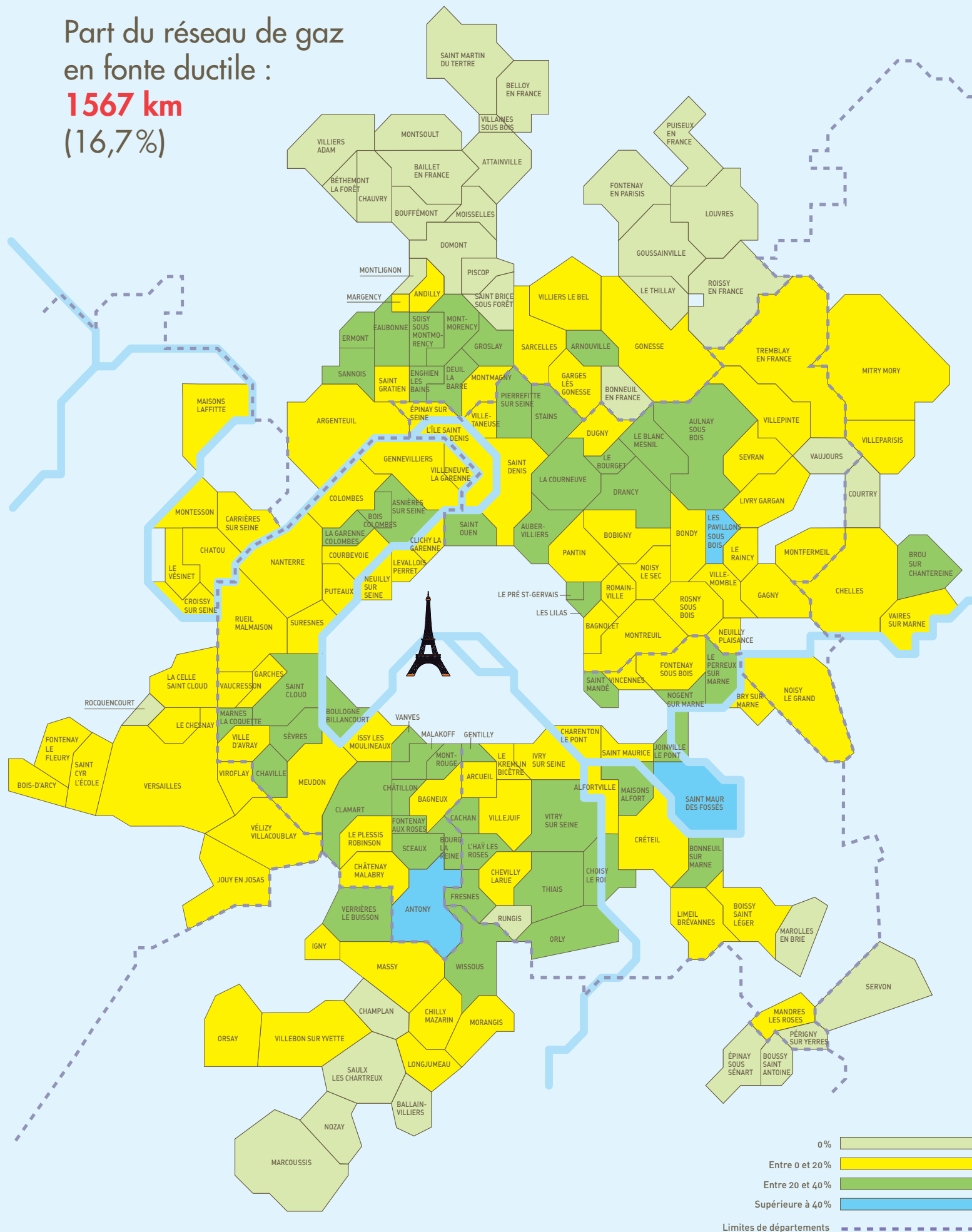
Part du réseau de gaz
en polyéthylène :
5086 km
(54,3%)



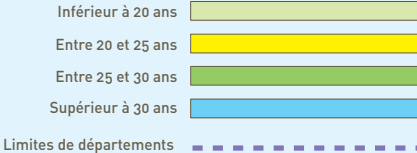
Part du réseau de gaz
en acier :
2692 km
(28,7 %)



1567 km
(16,7%)



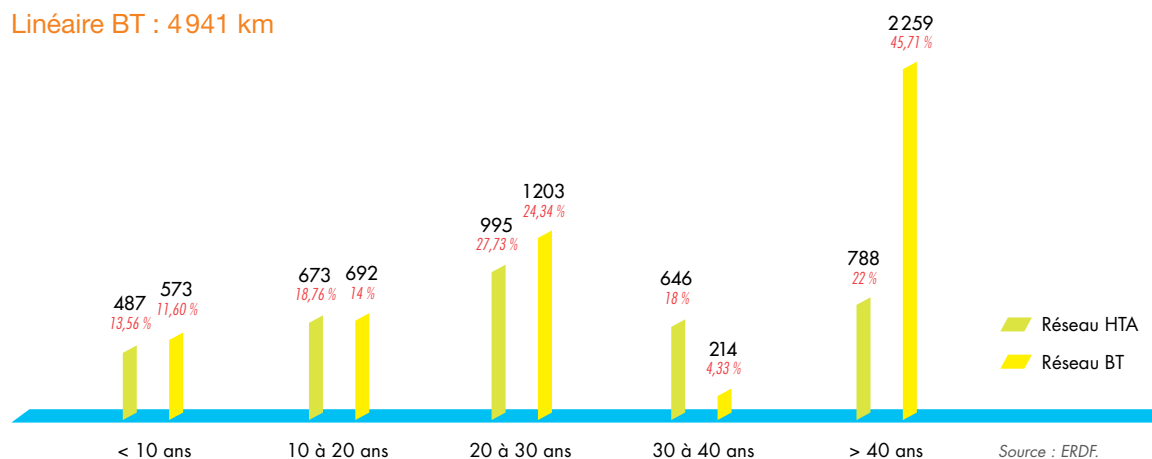
24,8 ans



ÂGE MOYEN DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES : 33,8 ANS

Linéaire HTA : 3 588 km

Linéaire BT : 4 941 km



Près de 46 % du réseau BT ont un âge moyen supérieur à 40 ans. Pour la HTA, 28 % oscillent entre 20 et 30 ans.

La concession électricité

Dernier maillon, mais non le moins important, de la chaîne du système électrique, les réseaux publics de distribution doivent bénéficier d'investissements adéquats, au même titre que les infrastructures de production et de transport (dont EDF est le propriétaire). La sécurité et la qualité de l'alimentation électrique du consommateur dépendent des travaux d'enfouissement, de renouvellement et de renforcement réalisés sur les réseaux de distribution.

Les ouvrages du réseau alimentant les 656 839 clients des 63 communes adhérentes "électricité" de la concession du Sigeif se décomposent en trois parties : les lignes moyenne tension (HTA, de 10 000 à 20 000 V), les postes de transformation (HTA-BT) et le réseau basse tension (BT, 230/400 V).

Fin 2013, le réseau HTA, d'une longueur de 3 588 km (+38 km par rapport à 2012), est souterrain à 99,6 %. Les lignes aériennes haute tension, situées sur douze communes, ne représentent que 13,6 km.

Les 4 327 postes de transformation de distribution publique (interface entre les réseaux HTA et BT) permettent d'abaisser la tension vers les installations des consommateurs.

Progression du réseau BT souterrain

Long de 4 941 km, le réseau basse tension se divise en trois catégories : les canalisations souterraines (72,87 %), les lignes aériennes en conducteurs nus (11,72 %) et les lignes aériennes en conducteurs torsadés (15,41 %).

Globalement, le réseau basse tension a augmenté, en 2013, de 22 km. Les 579 km du réseau de conducteurs nus sont répartis sur la quasi-totalité du territoire du Sigeif (92 %). Ce réseau est aujourd'hui très ancien, et le plus vulnérable. Le réseau aérien torsadé s'étend, quant à lui, sur 761 km.

En 2013, les travaux, réalisés en grande partie sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, ont permis de diminuer le linéaire de 11 km de lignes aériennes en conducteurs nus et 10 km en conducteurs torsadés.

L'âge des réseaux

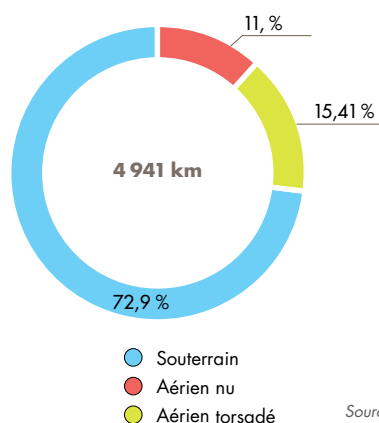
Les ouvrages de distribution publique desservant le territoire du Sigeif sont relativement âgés. L'âge moyen est de 33,8 ans. Le réseau basse tension est le plus ancien (39 ans), suivi par les postes de transformation HTA-BT (36 ans) et, enfin, le réseau HTA (27 ans).

Le renouvellement des vieux câbles "papier-ceinture", effectué par le concessionnaire, conjugué à l'enfouissement des lignes aériennes, réalisé par le Syndicat, ne permet toujours pas de stabiliser le vieillissement des réseaux HTA et BT.

Renouveler les colonnes montantes "oubliées"

Le renouvellement des colonnes montantes vétustes, voire obsolètes, a été délaissé par le concessionnaire, au moment de l'élaboration de ses derniers programmes pluriannuels d'investissement, au profit des postes sources (hors concession), du réseau HTA et plus globalement du résultat net de la concession. Les interventions en vue de leur renouvellement se heurtent toujours à l'obstacle lié à leur régime de propriété.

NATURE ET LONGUEUR DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION (en %)



Source : ERDF.

Les colonnes montantes situées sur le territoire du Sigeif représentent plusieurs milliers d'ouvrages. Le Syndicat entend disposer, dans un premier temps, d'un inventaire aussi exhaustif que possible, puis d'un engagement du concessionnaire relatif aux investissements à planifier sur les prochaines années. Les discussions, d'ores et déjà engagées, s'inscrivent dans le cadre d'une modernisation du cahier des charges de la concession souhaitée par le Syndicat.

Le contrôle continu des projets de construction

Parce que le contrôle repose sur des faits, et pas uniquement sur les déclaratifs de fin d'année, le Sigeif assure un suivi exhaustif des projets relatifs au développement qualitatif et quantitatif de son patrimoine. Ainsi, le contrôle continu réalisé permet de lister et d'analyser les travaux susceptibles d'être entrepris sur le réseau concédé par le Sigeif et ERDF. Sur les 218 dossiers reçus en 2013 (contre 241 en 2012 et 180 en 2011), un avis défavorable a été émis, compte tenu de la solution retenue par ERDF à

Aulnay-sous-Bois (technique non discrète à l'intérieur d'un périmètre protégé), et treize avis avec observation dont la principale cause est l'absence de déclaratif du linéaire abandonné ou déposé.

Sur une longueur d'un peu moins de 60,5 km (– 25,3 km par rapport à 2012), les projets de construction (HTA et BT) se répartissent en deux domaines :

- > Les travaux imposés au distributeur par les clients et les collectivités (65,8 % du linéaire projeté).
- > Les travaux entrepris à l'initiative du concessionnaire, dits "délibérés" (renforcement et renouvellement), qui représentent la part restante.

En diminution significative par rapport à 2012, ils totalisent 20,7 km (– 45 %). Situés principalement sur les communes d'Aulnay-sous-Bois, de Saint-Cyr-l'École et de Versailles, ces travaux ont pour finalité le renouvellement de départs HTA.

La mise à jour du contrat de concession

Dans un souci de modernisation et de prise en compte des évolutions techniques et réglementaires, le Sigeif souhaite actualiser son contrat de concession pour la distribution publique de l'électricité, afin de le faire évoluer vers un modèle réellement adapté à une concession urbaine comme la sienne. Les négociations en vue de cette actualisation ont été engagées avec le concessionnaire.

Propre à la concession, une annexe 1 bis devrait ainsi préciser les modalités permettant au Sigeif et au concessionnaire de faire évoluer le réseau pour atteindre des objectifs de qualité de service et de sécurité renforcées.

Est également en discussion la définition des modalités pratiques d'une concertation opérationnelle sur la programmation des investissements (déclinaison des schémas directeurs), dans l'esprit du processus voulu par le législateur dans le cadre de la loi Nome (voir page 53).

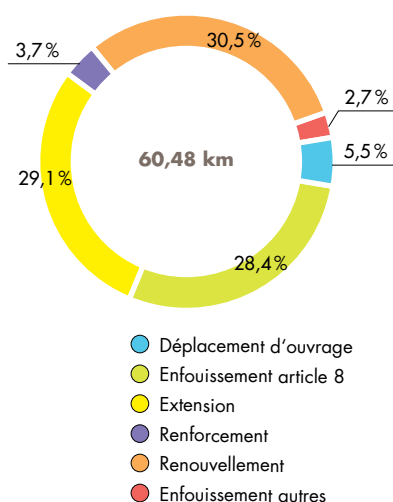
Débuté en 2012, le travail de "toilette" du contrat est largement finalisé. Un certain nombre d'éléments d'ordre technique et financier restent encore en discussion, en particulier :

- > Le devenir des provisions pour renouvellement.
- > L'affectation de la contribution des tiers.
- > La fixation de la durée de vie comptable et d'amortissement de certains ouvrages.
- > L'amélioration et la précision des inventaires techniques et financiers des biens en concession (localisés ou non localisés).

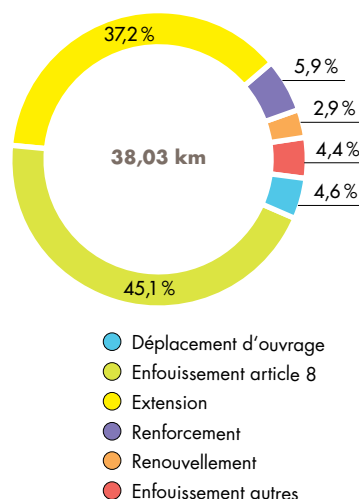
Parallèlement à ce travail de réactualisation du contrat de concession, des avancées importantes ont abouti à des conventions *ad hoc*, en particulier en matière de maîtrise de l'énergie et de lutte contre la précarité énergétique (convention avec EDF) et, en février 2013, à celle relative à la mise à disposition de données géo-référencées (cartographie informatisée).

PROJETS DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES* (en %)

TOTAL HTA ET BASSE TENSION



TOTAL BASSE TENSION



* Dossiers reçus par le Sigeif dans le cadre du contrôle continu.

Pour le réseau BT, hormis les projets de faible ampleur afférents au renforcement ou au déplacement d'ouvrages, se limitant au remplacement des conducteurs nus par du câble torsadé isolé (hors périmètre classé), la construction des ouvrages est réalisée quasi systématiquement en souterrain (98,8 %).

Les projets adressés par ERDF (renforcement et renouvellement du réseau BT), de l'ordre de 3,3 km, sont en nette diminution par rapport à l'an dernier (- 21 %), alors qu'était attendue une augmentation du programme de travaux.

Au regard des ouvrages BT de plus de 40 ans (2 055 km), le Sigeif constate, une nouvelle fois, l'insuffisance d'engagement de la part du concessionnaire.

Les travaux d'enfouissement des lignes aériennes basse tension entrepris par le Syndicat, dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de la concession, représentent, de loin, comme pour les années antérieures, la part la plus importante (45,1 %) du linéaire total BT projeté.

La qualité de la distribution d'électricité

La qualité de la distribution, assurée par le concessionnaire, s'apprécie à partir de plusieurs critères. Il appartient donc au Sigeif d'effectuer les analyses et les contrôles nécessaires, selon leur nature :

> **La tenue de la tension aux bornes aval du disjoncteur, c'est-à-dire à la limite de la concession, et la disponibilité (capacité d'accueil) des ouvrages concédés (postes de transformation, réseaux HTA et BT).**

Sur le territoire de la concession, 99,9 %⁽¹⁾ des usagers entrent statistiquement dans la tolérance (variation de leur tension d'alimentation inférieure ou égale à plus ou moins 10 %). Analysée dans les derniers rapports de contrôle, la baisse significative, obtenue depuis 2010, du nombre de clients mal alimentés (CMA) s'explique par l'abandon des dispositions de la tension française au profit d'une tension européenne uniformisée, la modification par ERDF du modèle de calcul, le traitement des erreurs décelées par le Sigeif lors des contrôles passés et, enfin, les investissements réalisés sur le réseau.

Cet "excellent" résultat (99,9 %) doit donc être pondéré, au regard des 629 clients mal alimentés, chiffre faible en valeur relative, mais anormal dans une concession urbaine de la nature de celle du Sigeif.

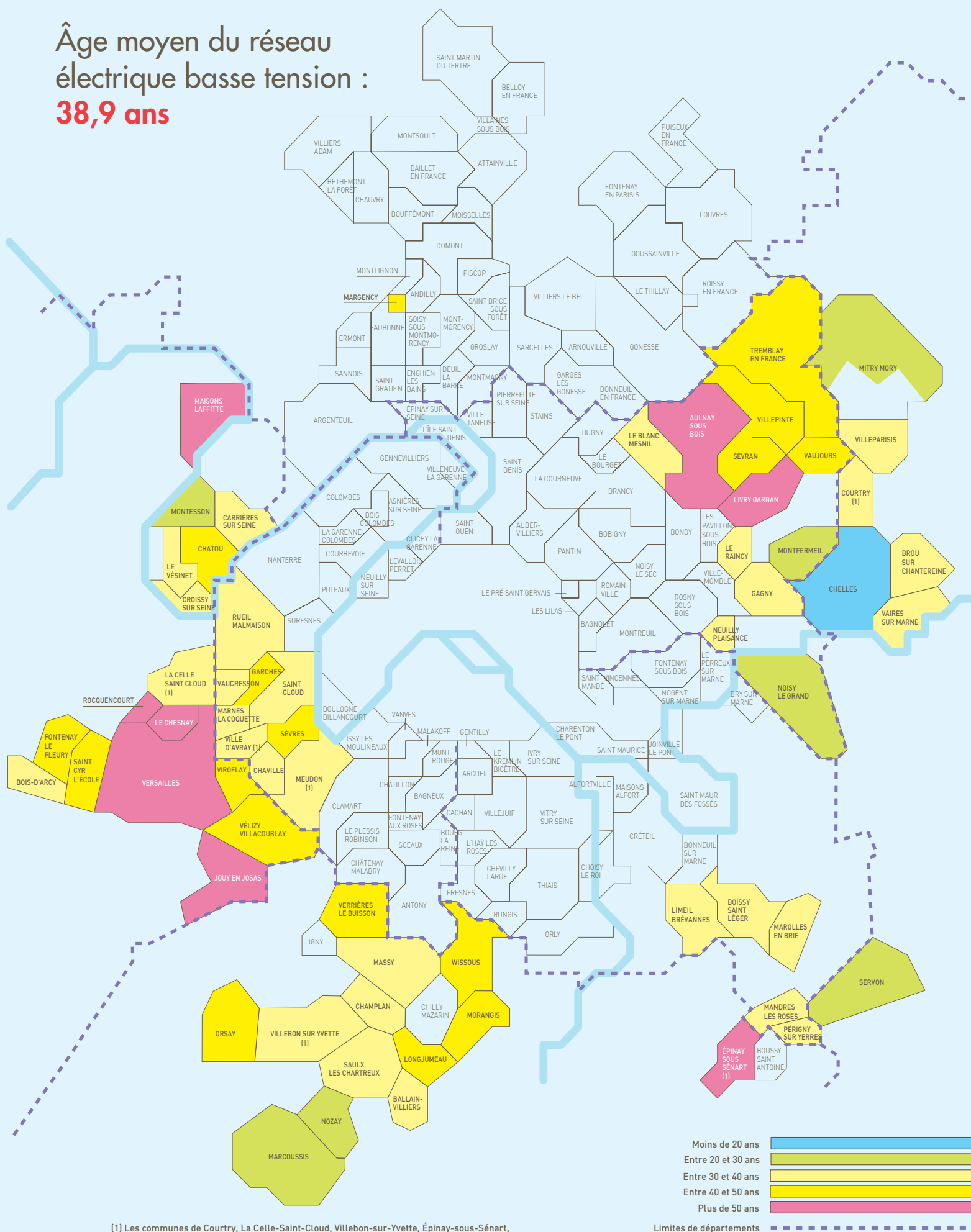
Il en est de même pour le nombre de sources HTA-BT, dont une partie du réseau BT est en surcharge, ce qui a pour conséquence l'accélération de leur vieillissement, voire des interruptions de l'alimentation électrique.

Malgré un résultat plus que positif, on constate que près de deux sources HTA-BT sur trois en contrainte étaient déjà connues lors des contrôles passés (exercices 2011 et 2010). Le Syndicat a, en conséquence, rappelé à son concessionnaire la nécessité de procéder à l'analyse et au traitement des sources décelées (voir rapport de contrôle 2012, page 36).

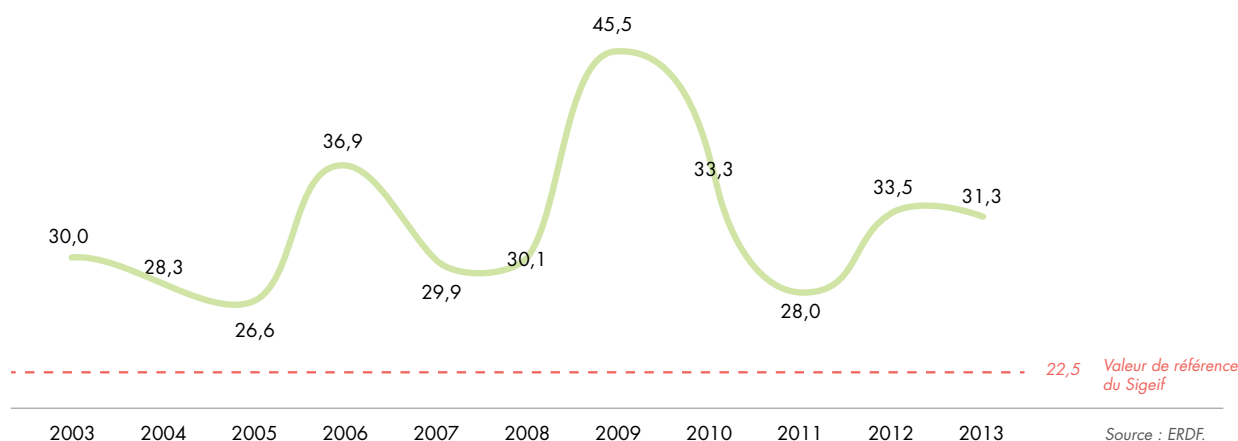
> **Les interruptions, brèves ou longues,** susceptibles d'entraver une fourniture optimale, donc le bon fonctionnement du service public.

(1) Données issues du contrôle 2013, au titre de l'année 2012.

Âge moyen du réseau électrique basse tension : 38,9 ans



CRITÈRE B : DURÉE ANNUELLE DE COUPURE PAR CLIENT BASSE TENSION (en min)



Chacun a en mémoire les tempêtes (Klaus, Quinten, Xynthia, Joachim...) qui ont balayé, ces dernières années, avec une extrême violence, le territoire national. Elles ont épargné celui du Sigeif. L'année 2013 a enregistré le même scénario avec la tempête Dirk, surnommée "tempête de Noël", qui, le 22 décembre, s'est abattue principalement sur la Bretagne et la Normandie.

Sur le territoire de la concession électrique du Syndicat, les principales interruptions longues sont à mettre à l'actif du réseau souterrain HTA. Elles sont dues aux "claquages" des boîtes de jonction et au programme insuffisant de renouvellement des vieux câbles.

Critère B : une amélioration éphémère

Après la dégradation sensible enregistrée en 2012, la qualité de la fourniture évaluée à partir de la durée de coupure d'électricité par abonné basse tension est, pour l'exercice 2013, en amélioration.

Il n'en est pas de même pour le résultat au niveau national, qui, avec 99,7 min de coupure (+ 21,3 min par rapport à 2012), est jugé particulièrement élevé.

Sur le territoire du Syndicat, la durée moyenne de coupure d'un client basse tension (critère B) présente, avec 31,3 min, un résultat comparable à la moyenne des trois exercices passés. Certes, si ce résultat est plus acceptable que celui de 2009 (45,5 min), il n'en est pas moins jugé insuffisant.

L'analyse des incidents par origine permet d'apprécier le rôle joué, sur la continuité de la desserte électrique, par les ouvrages concédés (HTA et BT) et par les ouvrages structurants, hors concession (postes sources et réseau de transport).

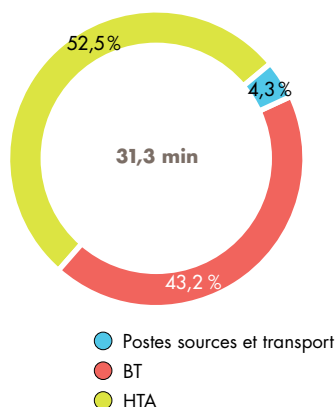
En 2013, la part prédominante dans la composition du temps de coupure est, comme pour les années passées, celle du réseau HTA (plus de 16,4 min), soit 52,5 %. Le réseau basse tension est, avec 13,5 min, responsable à hauteur de 43,2 %.

La valeur du critère B tarde à entrer dans la trajectoire cible, fixée à une durée oscillant sensiblement et durablement autour de la valeur de référence de 22,5 min.

Force est de constater que le concessionnaire n'inverse pas la tendance haussière sur le moyen terme. Il se doit d'intervenir en ciblant plus précisément les zones à risque et en résorbant les "points noirs" du réseau.

Les incidents liés aux accessoires HTA, sensibles à l'élévation de la température, associés aux défauts des câbles eux-mêmes, ont été la cause de la majorité des interruptions de la fourniture (80 %). La condition pour stabiliser de manière satisfaisante ce critère est, à l'évidence, l'augmentation par ERDF des investissements nécessaires à la réactivité du réseau et aux travaux curatifs de renouvellement des accessoires et des ouvrages aujourd'hui obsolètes, tels que les vieux câbles à ceinture antérieurs à 1960.

ORIGINE DES COUPURES (en %)



Coupures pour travaux basse tension : près de la moitié des interruptions

Pour les ouvrages basse tension, la durée des interruptions liées aux travaux (en augmentation par rapport à l'exercice passé) est élevée (16 % du temps de coupure). Ce résultat confirme les "inquiétudes" du Syndicat, exprimées lors des exercices précédents, de voir le concessionnaire ne pas généraliser les travaux sous tension et aggraver, par ses interventions délibérées, une situation déjà perturbée.

Enfin, lors du contrôle 2013 (voir rapport de contrôle 2012, page 42), les services du Syndicat ont analysé les incidents sur les dix communes pour lesquelles l'indicateur "nombre d'incidents BT aux 100 km" a été le plus important (8,9 à 27,6). Les principaux sièges sont le réseau souterrain (28,5 %), qui représente près des trois quarts des ouvrages BT, les incidents non répertoriés (22,6 %), les postes HTA-BT (19,7 %) et, à part égale (9,5 %), les lignes aériennes et les branchements.

Les principales causes sont les défaillances matérielles (41,6 %), le dépassement de capacités électriques (9,5 %), les travaux tiers (9,5 %). Pour plus d'un incident sur trois, les causes sont inconnues ou non recherchées (37,2 %).

Les conférences départementales, outils de modernisation du cahier des charges

Le Sigeif, comme tous les grands concédants d'Île-de-France, est régulièrement confronté à deux préoccupations majeures : le niveau des investissements nécessaires pour maintenir les ouvrages dans un état normal de service, et l'optimisation des modalités d'allocation du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe 3), payé par tous les utilisateurs du réseau, pour parer au vieillissement des ouvrages, assurer la stabilisation de la qualité de la distribution et relever de nouveaux défis (Grand Paris, véhicule électrique, multiplicité des productions d'électricité...).

La création de "conférences départementales annuelles", décidée par le législateur dans le cadre de la loi "Nome", pose indiscutablement les fondations d'un dialogue entre les gestionnaires de réseaux et les autorités organisatrices sur les moyens à déployer et les résultats escomptés.

Placées sous l'égide des préfets, elles sont chargées, sur la base d'un diagnostic partagé et objectif de l'état des ouvrages, d'élaborer un programme prévisionnel de tous les investissements envisagés sur le réseau de distribution publique.

Ces conférences ne concernent, aujourd'hui, que la distribution d'électricité, mais doivent également, à terme, s'étendre à la distribution de gaz.

Pour répondre à la problématique de densité de l'agglomération parisienne, quatre conférences départementales (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val-d'Oise) se sont tenues, de novembre 2013 à janvier 2014, sur le territoire du Sigeif.

Les missions de chaque maître d'ouvrage (Sigeif et ERDF) consistent maintenant à élaborer un diagnostic portant sur l'état des ouvrages et à concevoir une démarche pluriannuelle d'investissement, fondée sur des perspectives chiffrées et localisées par ouvrage.

Une conférence interdépartementale, assemblée sur les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, sera également organisée en février 2014. Par le nombre d'habitants concernés, elle sera la plus importante du territoire métropolitain.

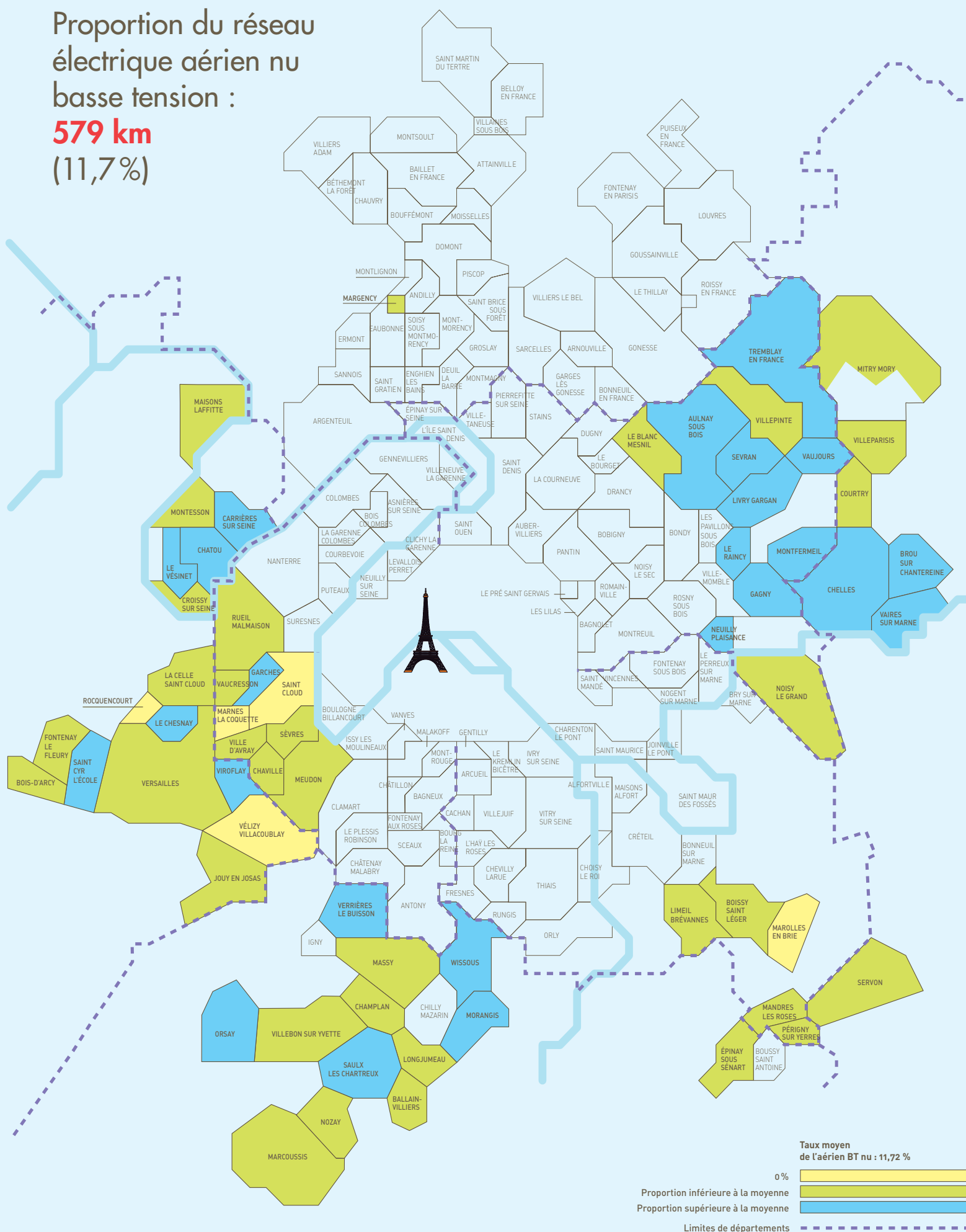
Ces conférences ont permis à ERDF, au Sigeif et aux autres AODE de mettre en lumière des points d'amélioration, notamment sur le diagnostic à réaliser et la transparence sur l'origine des financements.



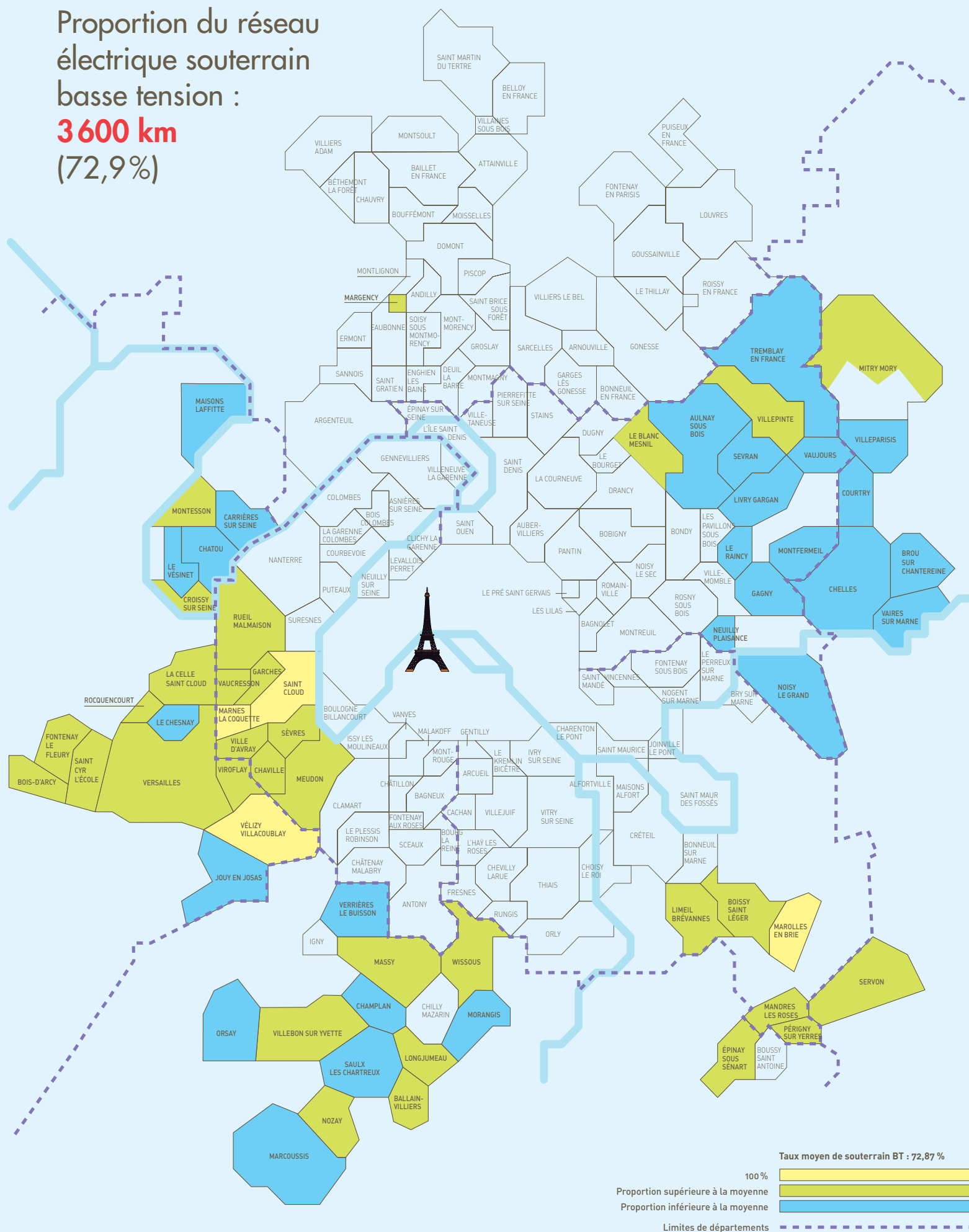
Le Sigeif participe à toutes les conférences départementales d'Île-de-France organisées par les préfets.

Proportion du réseau électrique aérien nu basse tension :

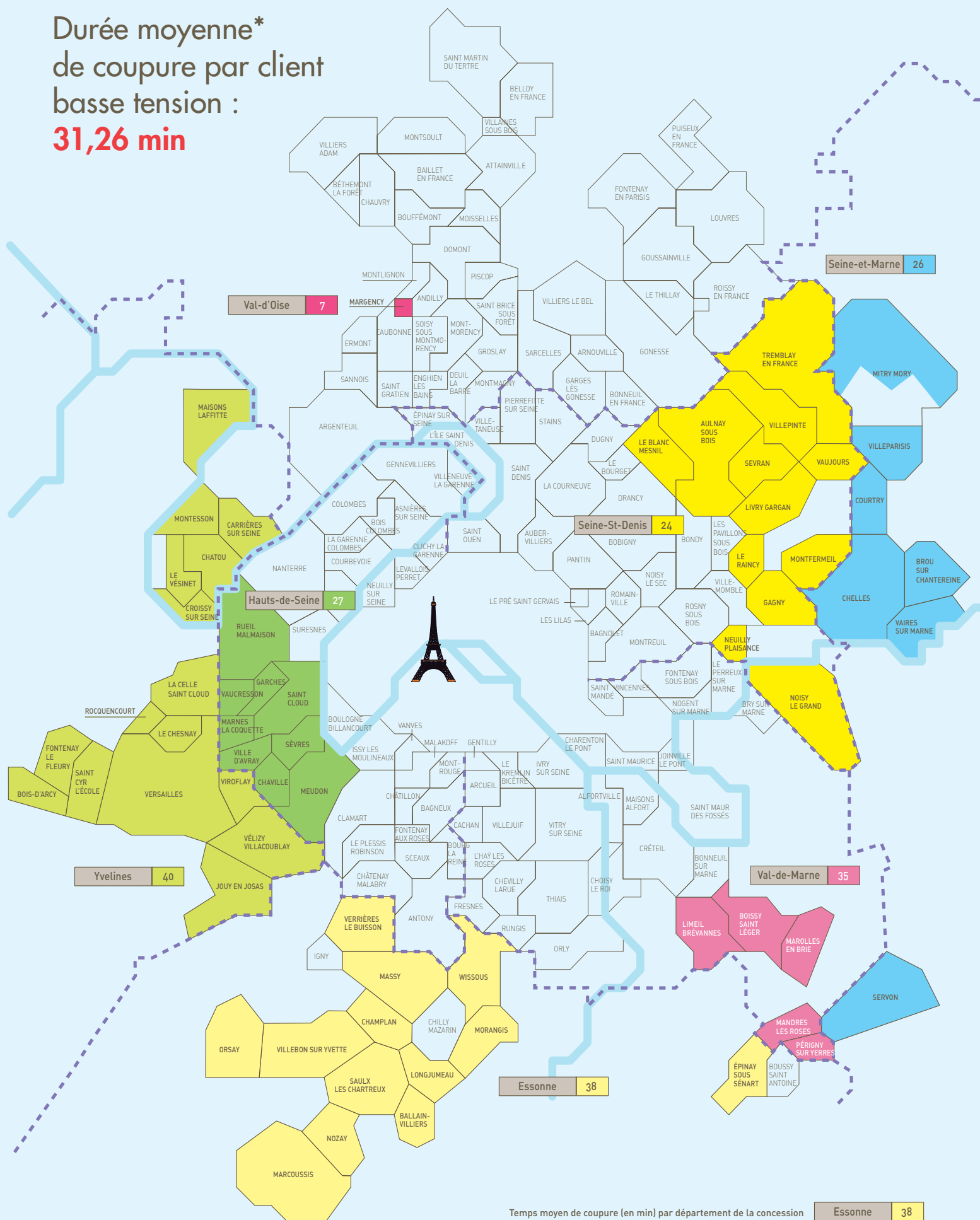
579 km
(11,7%)



Proportion du réseau
électrique souterrain
basse tension :
3 600 km
(72,9%)



Durée moyenne*
de coupure par client
basse tension :
31,26 min



Temps moyen de coupure (en min) par département de la concession

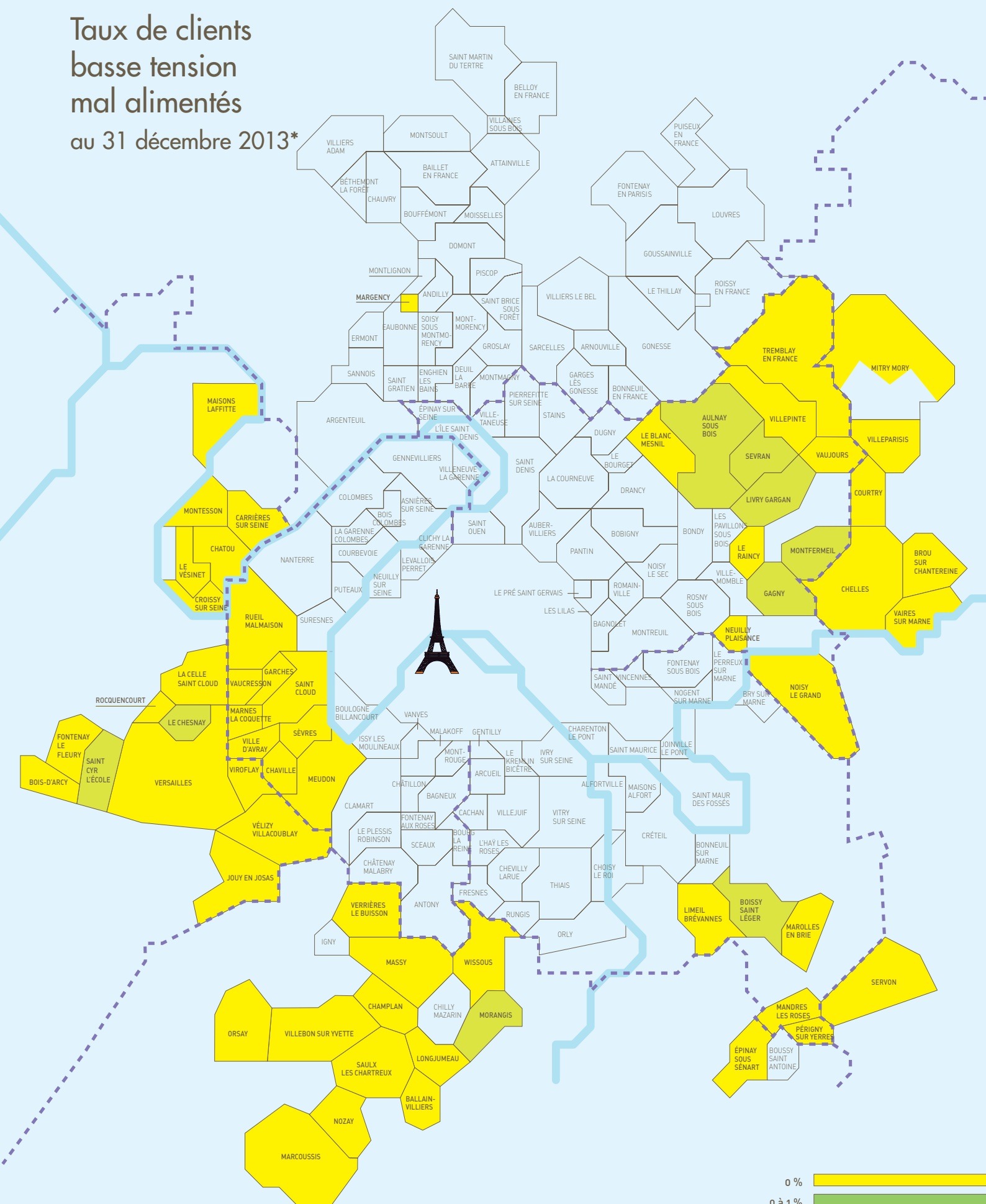
Essonne 38

Communes adhérant à la seule compétence gaz

Limites de départements

* Toutes causes confondues : production, réseaux de transport, postes sources et réseaux de distribution publique (HTA et BT).

Taux de clients basse tension mal alimentés au 31 décembre 2013*



* Éléments issus du rapport de contrôle effectué en 2014, au titre de l'exercice 2013.

Communes adhérent à la seule compétence gaz
Limites de départements

Le contrôle comptable et financier

Le Syndicat s'assure du maintien en état normal de fonctionnement des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité, sans dégradation de qualité dans le temps et tout au long des contrats de concession.

Les flux financiers, consacrés au renouvellement, à l'extension et à la maintenance, doivent être clairement identifiés pour veiller à l'équilibre de la valeur nette comptable des ouvrages, par le biais des amortissements et des provisions constituées.

Ces éléments permettent à l'autorité concédante d'éviter les risques liés à une mauvaise exécution du service public par les concessionnaires.

Concession gaz

Le contrôle effectué en 2012, relatif à l'exercice 2011, a confirmé de nouvelles évolutions favorables.

Les missions de contrôle relatives aux deux derniers exercices ont permis d'engager des travaux de tests des procédures appliquées, sur la base d'une sélection d'opérations réelles. Dans le même temps, le concessionnaire a formalisé de nouveaux documents visant à expliciter certains des principes comptables retenus. Ces avancées ont permis d'améliorer la compréhension du système d'information comptable et financier en vigueur.

Malgré ces avancées, certaines informations, essentielles pour garantir la traçabilité et l'analyse des données financières, ne sont pas transmises ou restent insuffisantes, notamment la justification et l'impact de la provision pour renouvellement sur les comptes de la concession, ou encore la justification des dotations aux amortissements imputées au compte d'exploitation de la concession (caducité, dépréciation).

De plus, les éléments présentés au titre de l'exploitation ne peuvent être considérés comme constituant un compte d'exploitation de la concession. Il s'agit, pour l'essentiel, de postes de produits et de charges reconstitués à la maille du Syndicat.

Le Syndicat relève, notamment :

- > L'insuffisance de détail relative aux natures de charges regroupées dans les comptes d'exploitation.
- > L'insuffisance de détail relative aux natures de produits regroupées dans l'agrégat "recettes hors acheminement".
- > Les incertitudes quant au caractère exhaustif des produits et charges présentés au titre du compte d'exploitation.

Concession électricité

En ce qui concerne la concession électricité, le contrôle effectué en 2013, relatif à l'exercice 2012, s'est conclu sur les difficultés rencontrées par le Sigeif sur la traçabilité des valeurs relatives au patrimoine ancien et, surtout, au patrimoine non localisé, sur la garantie du lien entre les valeurs présentées et l'exploitation de la concession et sur l'impossibilité de justifier les financements réciproques du concessionnaire et du concédant. Ces financements constituent pourtant un des paramètres essentiels à maîtriser pour anticiper les conséquences de la fin de contrat.

VALEUR COMPTABLE DES PATRIMOINES CONCÉDÉS AU 31.12.2013

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

	2013	2012	Variation
Conduites de distribution			
Longueur (km)	9 371	9 371	-
Valeur brute (M€)	852,5	833,0	2,3 %
Valeur nette (M€)	454,9	451,6	0,7 %
Valeur de remplacement (M€)	1853,0	1821,1	1,8 %
Postes de détente			
Nombre	2 986	3 002	- 0,5 %
Valeur brute (M€)	26,9	26,9	-
Valeur nette (M€)	15,7	16,2	- 3,1 %
Valeur de remplacement (M€)	38,1	37,9	0,5 %
Branchements et conduites montantes			
Nombre de points de livraison	1 221 603	1 233 009	- 0,9 %
Valeur brute (M€)	603,1	571,4	5,5 %
Valeur nette (M€)	384,5	364,5	5,5 %
Valeur de remplacement (M€)	1657,8	1620,6	2,3 %
Valeur totale des ouvrages			
Valeur brute (M€)	1482,5	1431,3	3,6 %
Amortissement (M€)	627,4	599,1	4,7 %
Valeur nette (M€)	855,1	832,2	2,8 %
Taux d'amortissement (%)	42,3 %	41,9 %	1,0 %
Valeur de remplacement (M€)	3548,9	3479,7	2,0 %

Source : GrDF.

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ

	2013	2012	Variation
Longueur des réseaux BT + HTA (km)	8 535	8 469	0,8 %
Valeur brute (k€)	756 162	734 285	3,0 %
Amortissement (k€)	361 362	347 439	4,0 %
Valeur nette (k€)	394 800	386 846	2,1 %
Taux d'amortissement (%)	47,79 %	47,30 %	1,0 %
Provisions constituées pour renouvellement (k€)	212 411	218 150	- 2,6 %
Valeur de remplacement (k€)	1 129 097	1 108 870	1,8 %

Source : ERDF.

Tant pour la concession gaz que pour celle de l'électricité, le Sigeif constate, cette année encore, que les taux d'amortissement traduisent un vieillissement des ouvrages, signifiant ainsi l'insuffisance des investissements réalisés par les deux concessionnaires.

Les efforts consentis par le concessionnaire ont toutefois permis d'améliorer la lisibilité et la compréhension des enjeux financiers associés au domaine concédé, notamment pour ce qui concerne la description du patrimoine (localisé uniquement) en concession et la valorisation des investissements récents. Les avancées doivent être complétées en ce qui concerne la justification du droit du concédant et le fonctionnement de la provision pour renouvellement.

De plus, le Syndicat a rappelé sa position constante sur certains éléments clés du contrôle, notamment :

- > La valorisation des éléments de patrimoine relatifs aux opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif, qui doit être conforme aux coûts réels engagés.
- > Les participations aux coûts de raccordements versées par les tiers, qui constituent des financements du concédant et doivent apparaître comme tels.

> Les provisions pour renouvellement, qui sont, il est utile de le rappeler, prélevées sur les factures payées par les usagers. Quel que soit leur sort, affectation au renouvellement ou reprise, elles constituent des financements du concédant et doivent également être identifiées comme tels.

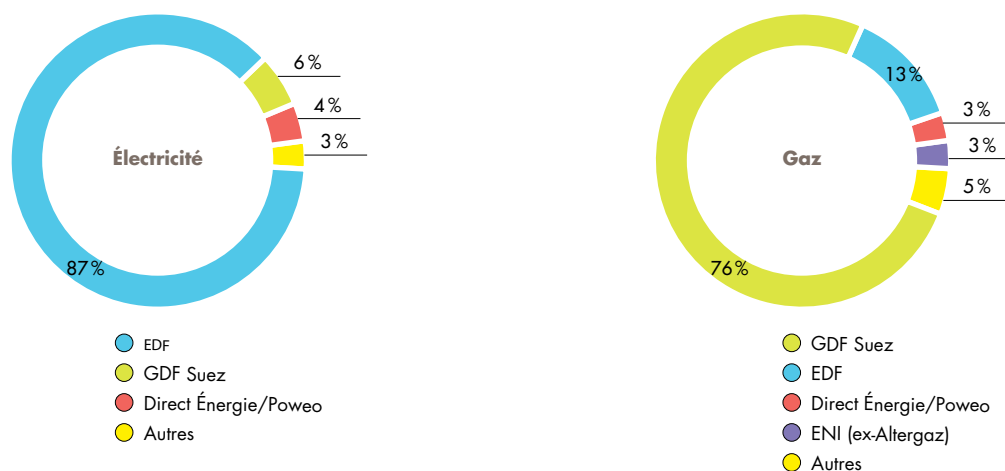
Les enquêtes annuelles de satisfaction auprès des usagers

L'exercice du contrôle est fondamental dans la gestion et le pilotage de la qualité. Pour mesurer la satisfaction du client, le contrôle doit ainsi porter sur le recueil et l'analyse des éléments relatifs aux attentes des clients, d'autant que l'ouverture à la concurrence a changé la donne. Pour répondre à cet enjeu, le Sigeif a mis en place, en collaboration avec l'Ifop, deux enquêtes barométriques – dont les questionnaires ont été largement toilettés et actualisés en 2013 – auprès de la population du territoire, sur la base de deux échantillons, gaz et électricité.

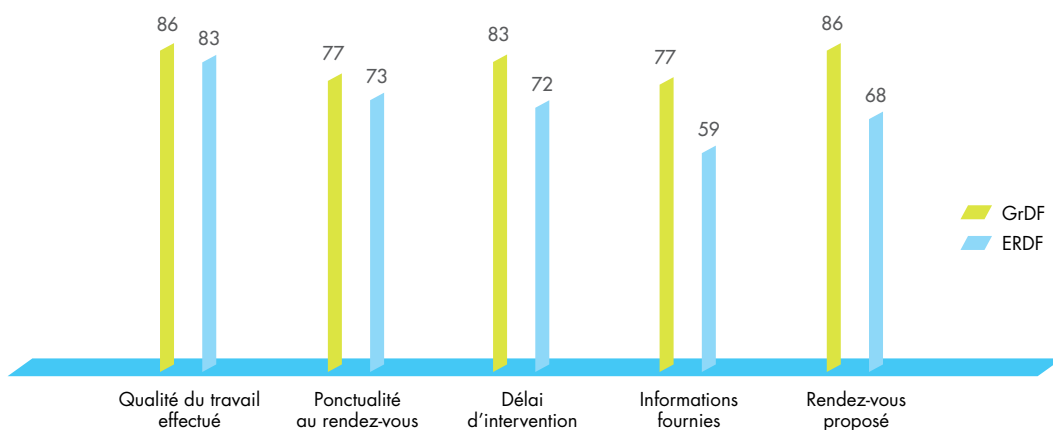
L'originalité de ces enquêtes d'opinion réside dans la part qui est faite entre le comportement du citoyen et l'attitude du consommateur face à des questions comme la surveillance des réseaux, l'environnement, la qualité des services délivrés par les fournisseurs, les tarifs ou la libéralisation. Les résultats permettent de dresser un panorama complet de l'évolution des esprits. Ils mettent en valeur des attentes légitimes, même si certaines peuvent paraître antinomiques, à l'image de celles portant tout à la fois sur des prix de l'énergie modérés et sur des augmentations d'investissements liées à la préservation de l'environnement et à la maîtrise de l'énergie.

LE CHOIX ET LA PERCEPTION DES USAGERS : EXTRAIT DES ENQUÊTES IFOP RÉALISÉES POUR LE COMPTE DU SIGEIF ⁽¹⁾

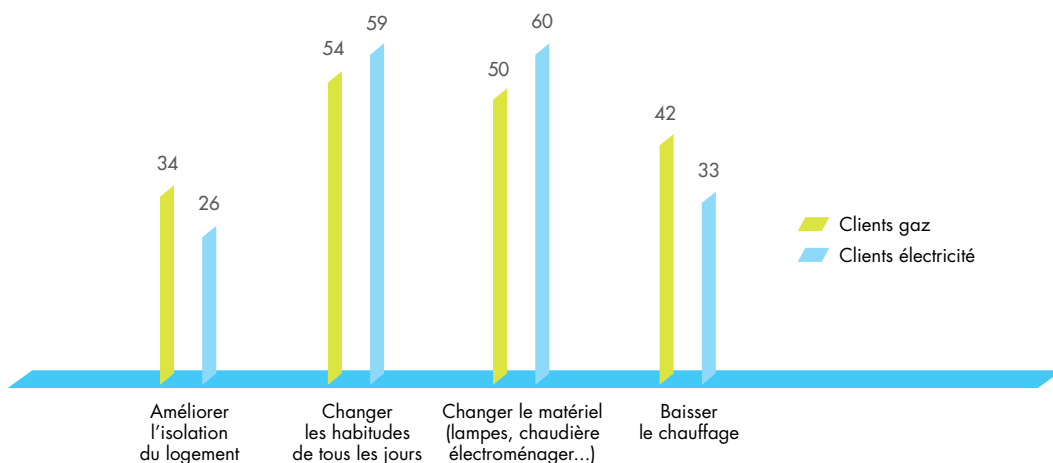
Choix des fournisseurs (en %)



Satisfaction vis-à-vis des interventions des concessionnaires (total satisfait, en %)



Les actions à privilégier pour réduire la demande d'énergie (en %)



(1) Enquêtes réalisées par l'Ifop, du 18 novembre au 4 décembre 2013, auprès d'un échantillon de 1000 personnes pour chaque énergie représentatif des clients-usagers de l'électricité et du gaz naturel sur le territoire du SigEIF.

LES AIDES AUX CLIENTS EN DIFFICULTÉ SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF

L'allocation de l'aide aux consommateurs les plus démunis n'est pas du ressort des autorités concédantes. Néanmoins, le SigEIF, soucieux du service public local, se montre particulièrement attentif aux évolutions législatives dans ce domaine.

Tarif de première nécessité (TPN)

L'électricité est considérée comme un "produit de première nécessité" (loi du 10 février 2000). Une tarification spéciale, proposée à l'origine par EDF uniquement, a été mise en place en janvier 2005 en faveur des consommateurs en situation de précarité.

Après l'automatisation de l'accès au tarifs sociaux de l'énergie, la loi Brottes et son décret d'application, entrés en vigueur le 17 novembre 2013, permettent d'étendre à tous les fournisseurs la possibilité de proposer la "tarification du produit de première nécessité". Une déduction forfaitaire dépendant de la taille du ménage et de la puissance souscrite sera ainsi appliquée. Le rabais peut varier entre 71 et 140 euros par an.

De plus, pourront bénéficier des tarifs sociaux, outre les ménages ayant droit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ou à l'aide pour une complémentaire santé (ACS), mais égale-

ment ceux ayant un revenu fiscal annuel de référence inférieur ou égal, pour une part, à 2 175 euros et aux pensionnaires des résidences sociales conventionnées. Enfin, la protection hivernale, spécifique pour les personnes éligibles aux tarifs sociaux, sera ouverte à l'ensemble des clients "résidentiels".

Sur le territoire de la concession, 23 886 clients bénéficiaient du TPN électrique au 31 décembre 2013, contre 15 798 en 2012 et 6 093 en 2011, soit une progression de 51 % liée à l'automatisation, par un décret du 6 mars 2012, des procédures d'attribution des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz naturel et à la mise en œuvre, courant 2013, par les organismes d'assurance maladie de l'arrêté du 21 décembre 2012 modifiant le montant des ressources permettant de bénéficier des tarifs sociaux.

Fonds de solidarité pour le logement

Au TPN s'ajoute le fonds de solidarité pour le logement (FSL). Depuis janvier 2005, ce fonds est géré par les départements, qui définissent les modalités d'attribution des aides et les distribuent.

Le FSL est ouvert aux personnes en situation de difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.

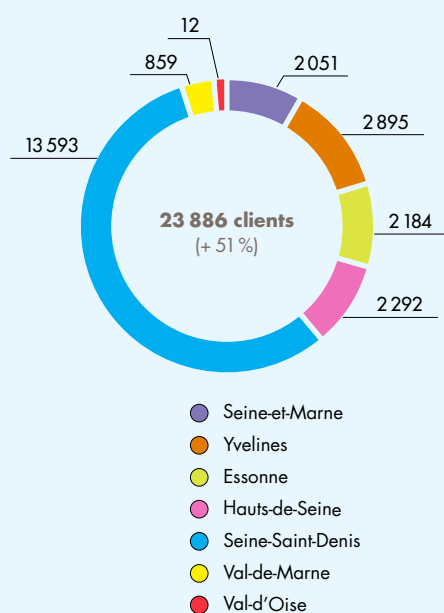
En 2013, la contribution d'EDF au FSL sur le territoire de la concession s'est élevée à 657 953 euros (contre 537 645 euros en 2012), et 3 979 foyers (contre 3 619 en 2012) ont pu en bénéficier.

S'agissant du gaz, un "tarif spécial de solidarité" (TSS) est également mis à disposition (en 2008) des clients particuliers ayant droit, en électricité, au TPN. Depuis mars 2012, son attribution a été automatisée. L'organisme d'assurance maladie ou l'administration fiscale, en cas de faibles revenus déclarés, transmettent aux fournisseurs d'énergie les informations nécessaires.

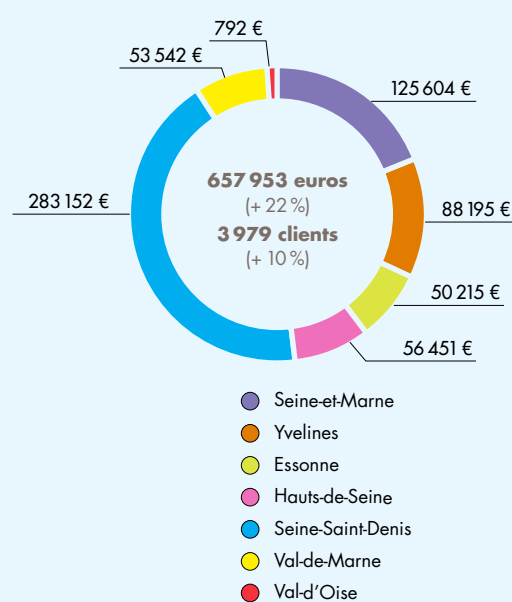
Le TSS – qui peut être proposé par l'ensemble des fournisseurs – consiste en une déduction forfaitaire établie en fonction des usages (cuisson, eau chaude et chauffage) et appliquée annuellement à la facture ou versée sous forme de chèque à l'ayant droit, dans le cas de l'habitat collectif. Le rabais du TSS varie entre 22 et 156 euros par an.

Les personnes bénéficiant d'une aide (tarif social ou FSL) ont droit au maintien de la fourniture durant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 15 mars).

TARIF DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ



FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

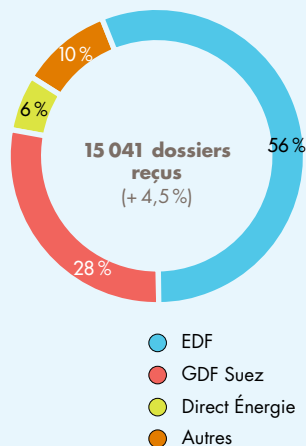


Source : EDF.

LE RAPPORT DES MÉDIATEURS DE L'ÉNERGIE

Médiateur national de l'énergie

Parallèlement à la progression de la précarité énergétique, le médiateur national s'est alarmé des hausses des prix de l'énergie.



Source : rapport du médiateur national de l'énergie.

Outre les hausses à venir, le médiateur a rappelé le rattrapage, en 2013, des factures de gaz – suite à l'annulation par le Conseil d'État du gel des tarifs réglementés du gaz en 2011 et 2012 – et l'augmentation significative des tarifs réglementés d'électricité (près de 11 %, de l'été 2012 à la fin décembre 2013).

L'automatisation des tarifs sociaux de l'énergie tarde également, selon lui, à atteindre les 3,7 millions de foyers concernés, seuls 1,6 million de foyers en ayant bénéficié fin 2013.

En 2013, le nombre de litiges enregistré par les services du médiateur a progressé de 4,5 % (15 041 litiges reçus en 2013, contre 14 388 en 2012). Cette augmentation des réclamations peut, notamment, s'expliquer par l'élargissement des prérogatives du médiateur acté par la loi Brottes en avril 2013. Davantage de consommateurs peuvent désormais faire appel à lui : copropriétés, certaines PME, associations à but non lucratif, etc.

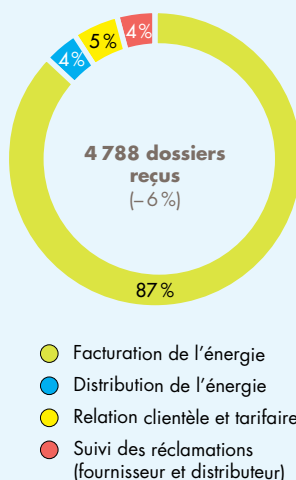
Près de 40 % des consommateurs qui ont saisi le médiateur pour un litige recevable n'avaient obtenu aucune réponse de la part de leur opérateur à la suite de leur réclamation. Or, dans plus de deux cas sur trois, ces litiges portent sur un problème de facturation.

Pour l'avenir, le médiateur propose la mise en place d'un chèque énergie. Il suggère aussi l'instauration d'un fournisseur de dernier recours, pouvant garantir les besoins de première nécessité et souhaiterait voir ses compétences étendues pour devenir le "médiateur national de la transition énergétique".

Médiateur de GDF Suez

Après une nette diminution des flux observée en 2012 (- 46 % par rapport à 2011), l'année 2013 se traduit par une faible diminution d'environ 6 % (4 788 lettres et courriels, contre 5 077 en 2012). Le nombre de dossiers entrés en médiation est stable : 57, contre 58 en 2012.

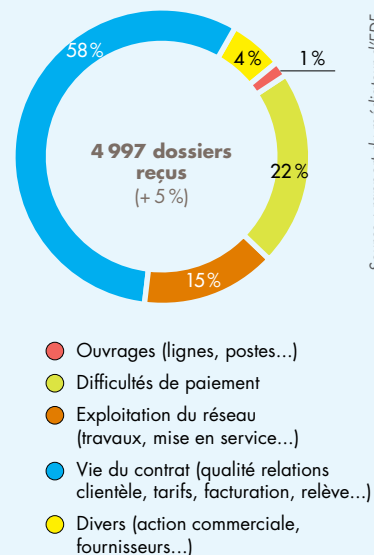
La typologie des dossiers reçus par le médiateur a peu évolué : comme en 2012, les problèmes liés aux difficultés de paiement de certains clients sont en augmentation, mais les dispositifs mis en place par GDF Suez en limitent fortement les conséquences les plus lourdes.



Source : rapport du médiateur de GDF Suez.

Médiateur d'EDF

Le nombre de dossiers reçus par le médiateur d'EDF est en progression : 4 997 (+ 5 %), contre 4 736 en 2012. Le nombre de dossiers recevables en médiation est en augmentation significative : 30 % de plus qu'en 2012.



Source : rapport du médiateur d'EDF.

Cette année encore, les litiges portent sur des montants de plus en plus élevés (2 000 euros en moyenne) et concernent majoritairement la clientèle des particuliers. La cause principale de ces litiges est la régularisation de factures, suite à divers dysfonctionnements, sur de nombreux mois, voire plusieurs années.

Le fait marquant de cette année 2013 concerne la clientèle des entreprises : le nombre de saisines formulées a augmenté de 50 % (155 dossiers reçus, dont 39 recevables). L'année 2013 a vu se former aussi quelques saisines émanant de collectivités territoriales, souvent à travers leur société d'assurance, sur des litiges relatifs à des sinistres survenus à la suite d'une interruption de la fourniture d'électricité.

Globalement, les réclamations concernent les dysfonctionnements des compteurs, les problèmes liés à la relève, les retards d'enregistrement des index ou des nouveaux compteurs dans les systèmes d'information, le changement des plages horaires des heures creuses.



4

Le contrôle et la perception de la TCFE

Le Sigeif contrôle, collecte et reverse la taxe communale sur la consommation finale d'électricité au profit de ses communes adhérentes. En 2013, ce contrôle s'est traduit par une fiabilité et un rendement accrus.

Sécuriser la perception de la taxe

Sous l'impulsion d'une directive européenne de 2003, qui fait obligation de taxer les consommations d'électricité sur la base des quantités consommées, la loi NOME du 7 décembre 2010 a instauré la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), qui se substitue à la taxe locale sur l'électricité (TLE), qui, elle, était assise sur le montant de la facture. L'évolution de cette fiscalité énergétique affectée aux budgets des collectivités a conduit le Sigeif à proposer, depuis le 1^{er} janvier 2012, à ses communes adhérent à la compétence électricité les moyens d'en sécuriser les recettes, notamment par la mutualisation de sa perception et la professionnalisation du contrôle des redevables de cette taxe.

En 2013, cinquante et une communes ont confié au Sigeif la gestion de la TCFE. Sur les quatre premiers trimestres, ce sont près de 20 millions d'euros – en année pleine –, versés par onze fournisseurs, qui ont ainsi été contrôlés puis reversés aux communes.

Entre 2012 et 2013, le produit de la TCFE a connu une augmentation de près de 12 % pour l'ensemble des communes du dispositif du Sigeif.

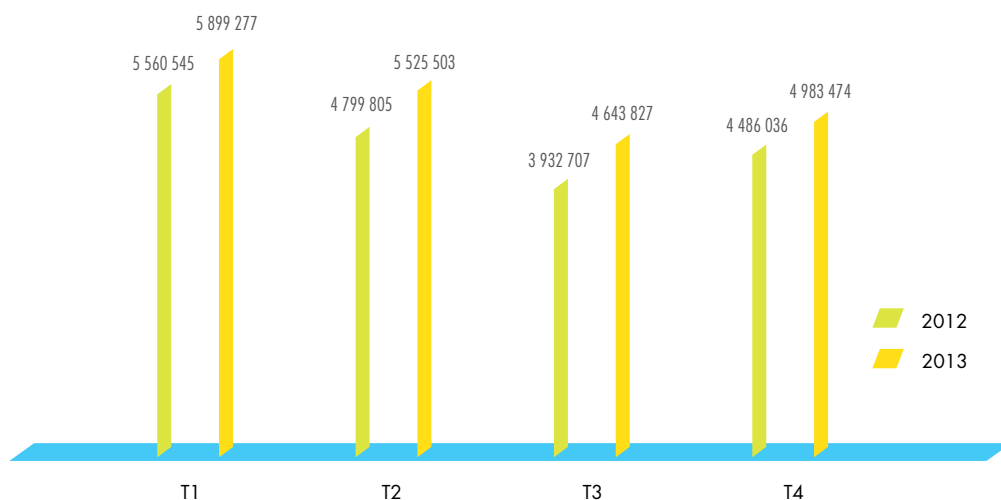
Cette augmentation résulte principalement de trois facteurs : l'augmentation des besoins de chauffage (+ 9 %), suite à un hiver rigoureux, l'augmentation du coefficient (+ 2 %), fixé à 8,12 en 2012 et 8,28 en 2013, des recettes complémentaires suite aux contrôles réalisés (+ 1 %).

Une amélioration sensible du traitement de la TCFE

En 2013, les fournisseurs ont, pour l'ensemble, fiabilisé leur processus de reversement de la TCFE. Le montant global des anomalies identifiées lors de versements portait sur un peu moins de 1 % du montant total perçu (soit quelque 200 000 euros tout de même!).

On constate, parallèlement, une baisse tendancielle du nombre de jours cumulés de retard des versements. Il apparaît que ces retards sont principalement le fait de quatre fournisseurs, qui connaissent de réelles difficultés opérationnelles dans la gestion de la TCFE (système d'information, rotation de personnel), et pour lesquels il convient de rester particulièrement vigilants.

ÉVOLUTION DU MONTANT COLLECTÉ DE LA TCFE ENTRE 2012 ET 2013 (en euros)



Une montée en puissance du contrôle

La vérification systématique des déclarations trimestrielles de tous les fournisseurs devrait conduire à l'amélioration des pratiques des fournisseurs en la matière, au cours des exercices à venir. Parallèlement, l'exploitation des données annuelles d'acheminement permet de corréler les versements réalisés par les différents fournisseurs avec l'activité réalisée par le distributeur, ERDF. En 2012, ce travail avait permis

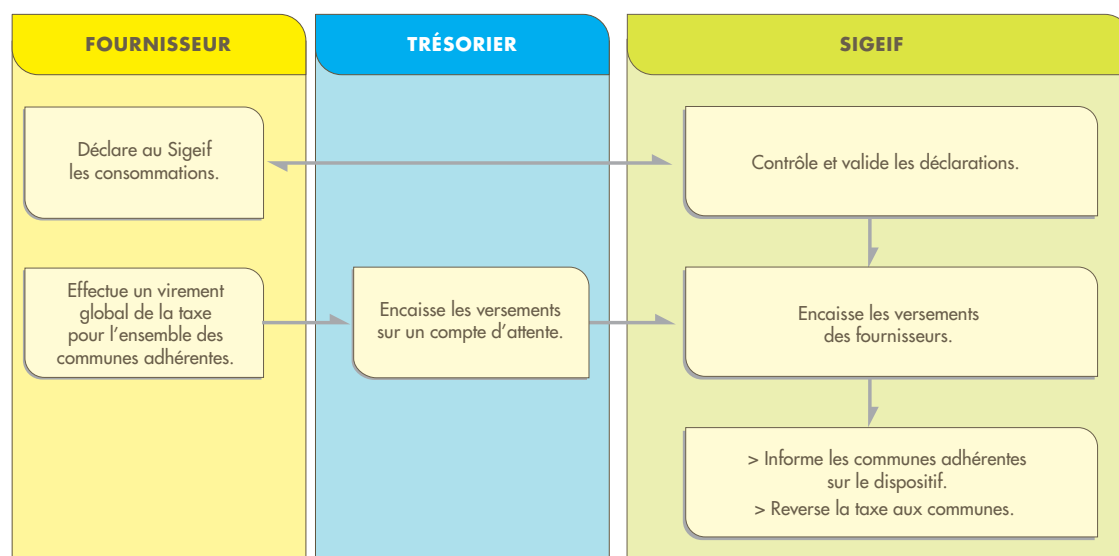
d'identifier un fournisseur qui avait omis de reverser la TCFE aux communes concernées. Les données 2013 sont en cours de traitement.

Au cours du premier semestre 2014, le Sigeif analysera l'ensemble des déclarations trimestrielles et données d'acheminement annuelles. Ce travail permettra de déterminer un périmètre et un fournisseur, qui fera l'objet d'un contrôle sur pièces, au cours du second semestre 2014.

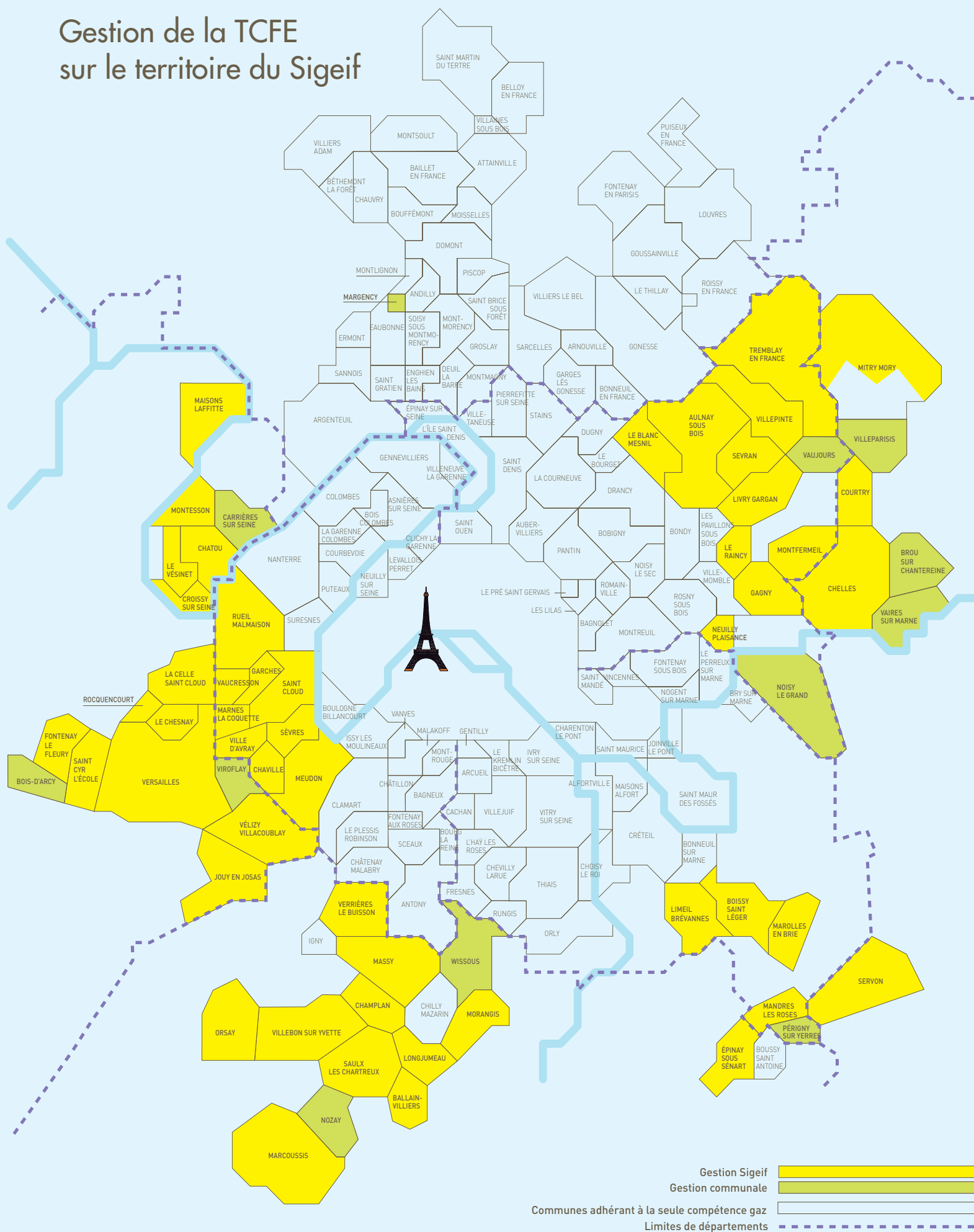
Liste des fournisseurs sur le territoire du Sigeif

- > Alterna
- > EDF
- > Enel
- > Enercoop
- > Energem
- > GDF Suez
- > GEG Source d'énergies
- > Lampiris
- > Planète Oui
- > Poweo Direct Énergie
- > Proxelia

PROCESSUS DE PERCEPTION MUTUALISÉE DE LA TCFE



Gestion de la TCFE sur le territoire du Sigeif





5

Veiller à la sécurité et au respect de l'environnement

En participant à la rénovation de l'éclairage public ou en procédant à l'enfouissement des réseaux électriques, le Sigeif inscrit son action dans une amélioration continue de l'environnement des villes, en veillant à la sécurité des usagers.

Enfouissement des lignes électriques aériennes

Sécurité, qualité et esthétique

L'enfouissement des réseaux électriques présente un double avantage : d'une part, il constitue un facteur de sécurisation et de qualité, les nouvelles canalisations offrant une plus grande capacité de transit, tout en étant protégées des intempéries ; d'autre part, il améliore l'esthétique de notre espace urbain, défilé par les lignes aériennes.

Par le biais de diverses conventions de partenariat, et fort de ses expertises technique, administrative et financière, le Sigeif offre des réponses adaptées à chacune de ses communes adhérentes pour l'électricité (voir "Maîtrise d'ouvrage", page 71).

En 2013, le Syndicat a participé financièrement, via la redevance d'investissement R2, à soixante-sept opérations d'enfouissement (mandatées en 2011), à hauteur de 43,86 % de leur montant hors taxes, déduction faite de la participation du concessionnaire. Dépendantes des initiatives communales, les contributions du Syndicat s'élèvent à 1 032 037 euros, pour un investissement total de plus de 3,5 millions d'euros hors taxes (contre 3,4 millions d'euros en 2012).

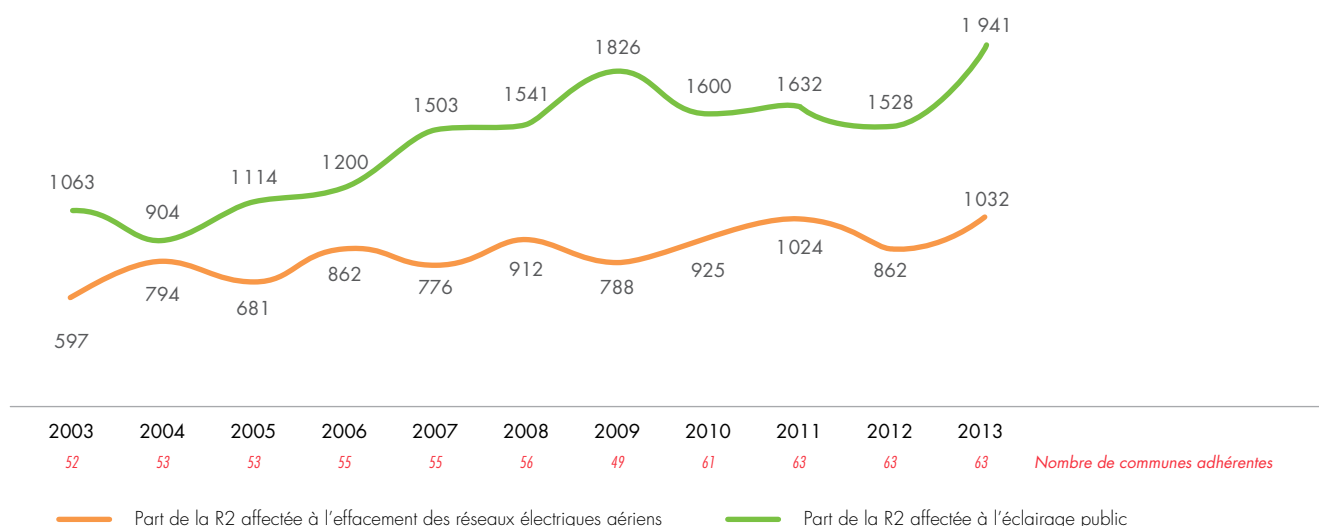
Des actions en partenariat avec les conseils généraux et ERDF

Le partenariat financier entre les départements et le Sigeif, associé aux aides apportées par ERDF, permet d'abaisser la participation financière des villes ou des communautés d'agglomération à hauteur de 25 % du coût hors taxes des travaux, et conduit même, dans certains cas, à une prise en charge totale.

> Hauts-de-Seine

En 2013, vingt-et-une opérations, d'un coût total hors taxes de 1 809 429 euros, ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil général des Hauts-de-Seine. Sollicité à hauteur de 542 829 euros, le département contribue à effacer 6 203 m de lignes aériennes. À la demande du conseil général des Hauts-de-Seine, les termes de la convention signée avec le Sigeif, le 12 mars 2001, et amendée à trois reprises par avenants (2004, 2006 et 2008) ont été révisés. La nouvelle convention, signée le 19 mars 2013 pour une période de trois ans renouvelable une fois, modifie notamment le taux de la participation du conseil général lors des opérations réalisées le long de la voirie communale (passage de 30 à 15 %).

ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE D'INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)



La convention met en place un mécanisme incitatif en faveur des opérations le long des routes départementales par le maintien à 30 % du taux de participation du département et en encourageant, à hauteur également de 30 %, l'enfouissement des réseaux de communications électroniques.

Une période transitoire d'un an a toutefois permis aux opérations ayant fait l'objet d'une demande de subvention en 2013 de bénéficier de dispositions équivalentes à celles de la précédente convention.

> Val-d'Oise

En 2013, l'opération présentée au conseil général du Val-d'Oise, d'un coût total hors taxes de 74 881 euros, a fait l'objet, de la part du département, de l'octroi d'une subvention de 6 360 euros. Situés sur la commune de Margency, les travaux ont permis la dépose de 239 m de lignes aériennes électriques basse tension.

> Yvelines

Dans la limite des crédits annuels affectés à l'enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques, le conseil général des Yvelines participe à hauteur de 30 % du coût des travaux (soumis à un plafond de 70 000 euros) réalisés sur le domaine public.

Pour le compte de ses communes adhérentes, le Sigeif se charge de constituer le dossier de demande de subvention auprès du département.

En 2013, trois opérations, d'un coût total hors taxes de 64 680 euros, ont fait l'objet d'une demande de subvention. Le concours financier apporté par le département, aux communes de Chatou et de Jouy-en-Josas, s'est élevé à 22 185 euros et a contribué à effacer 445 m de lignes aériennes.

> Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne

Lorsque ces deux départements réalisent des travaux de voirie, sur le territoire des communes adhérentes du Syndicat pour la compétence électricité, les réseaux de distribution publique peuvent être enfouis avec l'aide du Sigeif, par le biais d'une convention-cadre.

Le Syndicat intervient en sa qualité de maître d'ouvrage et contribue financièrement, à parts égales avec le conseil général intéressé.

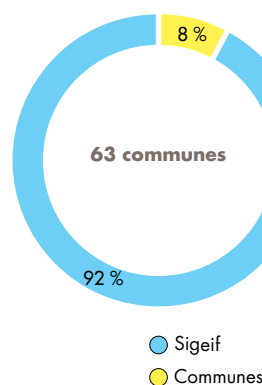
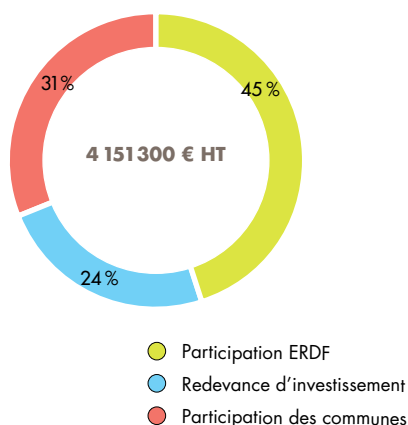
Quatorze communes sont concernées : neuf dans la Seine-Saint-Denis et cinq dans le Val-de-Marne.

Une nouvelle convention-cadre Sigeif / conseil général de Seine-Saint-Denis, relative à l'enfouissement des réseaux électriques aériens de distribution publique existant le long de la voirie départementale, a été rédigée sur les mêmes bases que la précédente et a été signée le 12 février 2013, pour une durée de deux ans.

Convention particulière entre ERDF et le Sigeif

Les dispositions de l'article 8 du cahier des charges et de l'article 4 de son annexe 1, renforcées par la signature, le 8 décembre 2011, de la convention particulière entre le Sigeif et ERDF pour la période 2012-2014, favorisent l'enfouissement des lignes aériennes. Cette convention, remplaçant celle de 2001, est applicable depuis le 1^{er} janvier 2012. Elle formalise l'engagement du distributeur, en termes de développement durable, et garantit sa participation plafond au programme annuel des travaux engagés par le Sigeif et ses communes adhérentes (1 851 509 euros en 2013).

PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2013



La contribution d'ERDF pour les opérations situées à l'intérieur des "zones protégées" (zones de protection du patrimoine, sites classés ou inscrits) est maintenue à 50 % de leur coût hors taxes. Sur le reste du territoire, elle est de 40 %.

La convention fixe également les modalités de la contribution supplémentaire d'ERDF liée à la sécurisation des ouvrages et à la qualité de la desserte des opérations. La participation d'ERDF, arrêtée pour le programme "article 8", peut ainsi être abondée, depuis le 1^{er} janvier 2012, en fonction du montant des opérations identifiées par des finalités autres qu'esthétiques :

- > 10 % si son rapport sur celui du programme est compris entre 75 et 80 %.
- > 20 % si ce rapport est compris entre 80 et 90 %.
- > 30 % s'il est supérieur à 90 %.

La convention définit par ailleurs les modalités d'instruction et d'exécution des programmes de travaux d'enfouissement propres à la ville de Versailles, ainsi que la participation maximale allouée annuellement par ERDF. En 2013, elle s'est élevée à 230 483 euros.

Une enveloppe budgétaire de 4,15 M€ HT

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle arrêtée, le 20 juin 2013, entre ERDF et le Sigeif s'élève à 4 151 300 euros HT ; la participation du concessionnaire est, quant à elle, de 1 833 980 euros.

Sur les soixante-trois opérations composant le programme 2013, cinquante-sept relèvent de la maîtrise d'ouvrage du Sigeif et, pour les six autres, d'une communauté d'agglomération et d'une commune adhérente pour laquelle la maîtrise d'ouvrage devrait à court terme être transférée.

Maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement

En exerçant la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des lignes aériennes, le Sigeif contribue à la modernisation et à la sécurisation de ses ouvrages, tout en continuant d'œuvrer à l'amélioration esthétique du paysage urbain. Son action relève d'une disposition de la loi du 10 février 2000 qui autorise la collectivité à exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux électriques de distribution publique, dès lors qu'elle est l'autorité concédante.

Le Syndicat assure la coordination des travaux d'enfouissement sur cinquante-huit des soixante-trois communes, réparties sur sept départements.

L'effacement des lignes aériennes requiert une coordination avec les ouvrages de communications électroniques et d'éclairage public, dans la mesure où ceux-ci utilisent tout ou partie des supports du réseau électrique.

C'est également le cas pour les réseaux de très haut débit par fibre optique (lire encadré en page 74).

Le financement des travaux est réparti, suivant la spécificité de chaque opération, entre les différents maîtres d'ouvrage : la commune, le Sigeif, ERDF, le département, la communauté d'agglomération et les maîtres d'ouvrage privés, tels que les titulaires d'un contrat de partenariat public-privé (PPP).

Au titre du programme d'enfouissement 2013, soixante-trois opérations ont été lancées, dont quatorze sont achevées et trois d'ores et déjà soldées.

Ces opérations représentent 19,8 km de lignes aériennes enfouies, pour une somme totale de 10,35 millions d'euros TTC, dont 4,15 millions d'euros hors taxes pour le réseau électrique et 4,49 millions d'euros hors taxes pour les autres réseaux.

Développement et qualité de l'éclairage public

Prendre une part active dans le développement des installations d'éclairage public est une des missions du Sigeif en faveur de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie.

Pour l'année 2013, le Syndicat a alloué 1 941 338 euros (contre 1 527 883 en

2012 et 1 632 198 en 2011) à cinquante-deux communes sur soixante-trois, somme qui correspond à 17,78 % du montant hors taxes des travaux réalisés (environ 10,9 millions d'euros hors taxes contre 8,6 millions en 2012).

Pour moderniser leur réseau d'éclairage public, certaines communes s'engagent dans de lourds programmes de rénovation, en confiant à un tiers, par le biais

d'un partenariat public-privé (PPP), la construction et l'exploitation de leurs infrastructures.

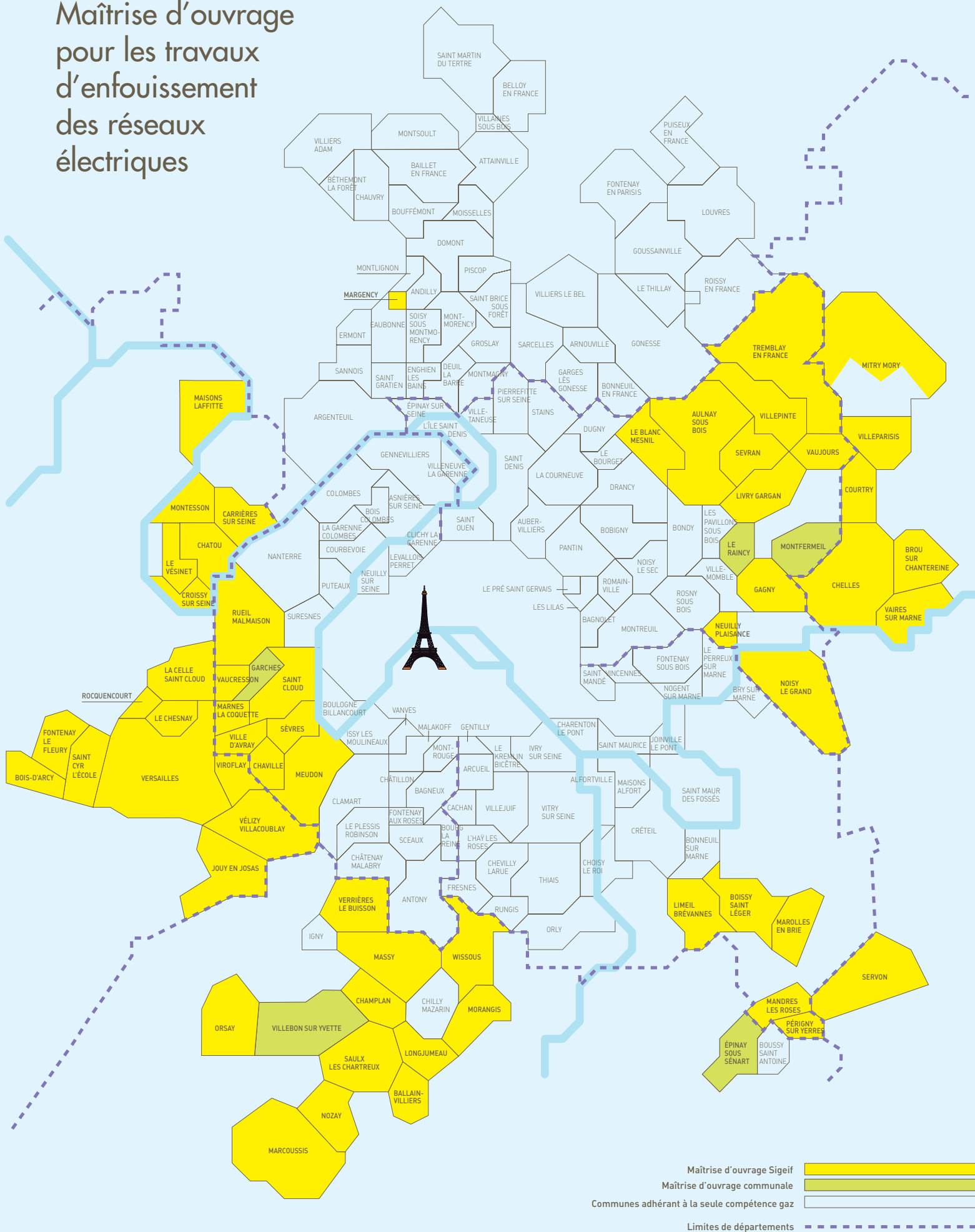
Dans le cadre de la loi du 17 février 2009, le Sigeif a œuvré pour que ces collectivités continuent de bénéficier de la part de la redevance R2 qu'elles perçoivent normalement lorsque ces travaux d'éclairage sont effectués sous maîtrise d'ouvrage publique.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT, PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2013

	Maîtrise d'ouvrage ville	Maîtrise d'ouvrage Sigeif	Total
Nombre d'opérations	6	57	63
Nombre de communes ⁽¹⁾	2	31	33
Investissement (€ HT)	297 600	3 853 700	4 151 300
Participation ERDF (€)	119 040	1 714 940	1 833 980
Redevance investissement R2 (€) (43,8%)	78 209	936 777	1 014 986
Participation des communes (€)	100 351	1 201 983	1 302 334
Total (€)	297 600	3 853 700	4 151 300
Longueur des lignes aériennes déposées (m)	1 109	18 648	19 757
Longueur des canalisations construites (m)	380	15 690	16 070
Coût moyen enfouissement (€/m déposé)	268	207	210

(1) Dont une communauté d'agglomération.

Maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques



TÉLÉCOMMUNICATIONS ET TRÈS HAUT DÉBIT, VERS UNE NOUVELLE CONVENTION

À la suite des évolutions réglementaires relatives à la maîtrise d'ouvrage survenues en 2009 (article L.2224-35 du CGCT, modifié par la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009, article 28) et concernant les télécommunications et communications électroniques, notamment les réseaux à très haut débit par fibre optique, la convention de 2006 liant l'opérateur historique au Sigeif s'en est trouvée obsolète.

La FNCCR, l'AMF et France Télécom ont décidé de refondre l'accord du 7 juillet 2005 sur lequel s'appuyait ladite convention. Engagées depuis plusieurs mois, les discussions se sont conclues par la signature d'une convention, le 30 janvier 2012.

De son côté, le Sigeif appelle les opérateurs locaux à décliner sur le plan local cette convention nationale. Force est de constater les difficultés générées principalement par la volonté des services des opérateurs de continuer d'appliquer les versions antérieures des conventions d'enfouissement, celles-ci leur étant plus favorables.

Enfouissement coordonné des réseaux

En cas de remplacement d'une ligne électrique aérienne de distribution publique par une canalisation souterraine (enfouissement), à l'initiative de la commune ou du Syndicat, tout opérateur (télécommunications ou vidéocommunication) – occupant précaire et révocable de l'appui commun – procède au remplacement de la totalité de sa ligne aérienne en utilisant la partie aménagée à cet effet par la collectivité ou le Syndicat.

L'opérateur de communications électroniques prend à sa charge les coûts de dépose, de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements, c'est-à-dire la fourniture du câble et la réalisation de son câblage, les coûts d'études et d'ingénierie correspondants. Il est tenu également de participer, à hauteur de 20 %, au financement de la tranchée nécessaire à l'enfouissement de la ligne électrique et de la ligne de communications électroniques (arrêté du 2 décembre 2008).

L'article L.2224-35 du CGCT invite les parties, collectivité territoriale et opérateur, à établir une convention dans laquelle seront fixées les modalités de réalisation, d'occupation de l'ouvrage partagé, ainsi que les responsabilités et la participation financière de chacun.

Si les infrastructures communes de génie civil créées par la collectivité territoriale lui appartiennent, les infrastructures d'accueil d'équipement de communications électroniques, en particulier les fourreaux et les chambres de tirage, peuvent également faire l'objet d'une prise en charge financière partielle ou complète. Le financeur dispose alors d'un droit d'usage ou de propriété de ces infrastructures, suivant les conditions prévues dans la convention précitée.

Développement du très haut débit et déploiement de la fibre optique

La loi de modernisation de l'économie (loi dite LME n°2008-776 du 4 août 2008) fixe des objectifs chiffrés, à court et moyen termes, de développement des réseaux à très haut débit par fibre optique. La prise en compte de ce texte conduit les communes à demander au Syndicat, lors des opérations d'enfouissement coordonnées, la pose de fourreaux surnuméraires.

En vue d'optimiser, dans un premier temps, les coûts liés aux extensions et, en conséquence, d'accélérer le déploiement de la fibre, le code des Postes et Télécommunications permet l'utilisation comme appuis communs des supports de réseau électrique de distribution publique. Une convention doit pour cela être signée entre l'autorité concédante du projet, l'opérateur chargé de l'établissement et de l'exploitation des ouvrages concernés, le gestionnaire du réseau public d'électricité et l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

Sollicité par Débitex Télécom, le Sigeif a convenu, en fin d'année 2013, avec cet opérateur, Débitex établissement public et ERDF, les termes d'un protocole d'accord. Son objectif est d'étudier, sur la commune de Gagny, la possibilité de déployer un réseau de communications électroniques en fibre optique sur les supports de lignes aériennes du Sigeif, et de permettre de définir les termes d'une convention pour l'établissement et l'exploitation d'un tel réseau. Le protocole devrait être signé en début d'année 2014.



Syncom : pour suivre en temps réel les travaux sur le domaine public

Créée en 1993, à l'initiative conjointe du Sigeif, du Sedif et du Sipperec, l'association Syncom a vocation à aider les collectivités d'Île-de-France à mieux gérer les chantiers sur leur territoire. La présidence, tournante, est, depuis juin 2011, assurée par Bernard Gauduchau, maire de Vanves. À partir de septembre 2014, la présidence de Syncom sera assurée pour trois ans par le Sipperec.

Grâce à l'outil informatique de Syncom, les collectivités adhérentes peuvent suivre en temps réel les travaux sur le domaine public. Il permet notamment aux communes et communautés d'agglomération de compléter les informations fournies par les concessionnaires, en leur donnant accès aux informations numériques relatives aux déclarations de projet de travaux (DT) et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT).

En 2013, un peu plus de 30 000 informations relatives aux chantiers ont été communiquées aux collectivités à travers son site Internet. Ces informations proviennent des délégataires (ERDF, GrDF et VEDIF) et des syndicats intercommunaux (Sedif, Sigeif et Sipperec) membres de l'association, ainsi que de Protys, dans le cadre d'un partenariat avec Syncom.

Sur cette même période, soixante-dix-neuf communes ont bénéficié des services de l'association, au travers d'une adhésion directe ou de l'adhésion de leur communauté d'agglomération (Argenteuil-Bezons, Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Val de Bièvre et Les Portes de l'Essonne).

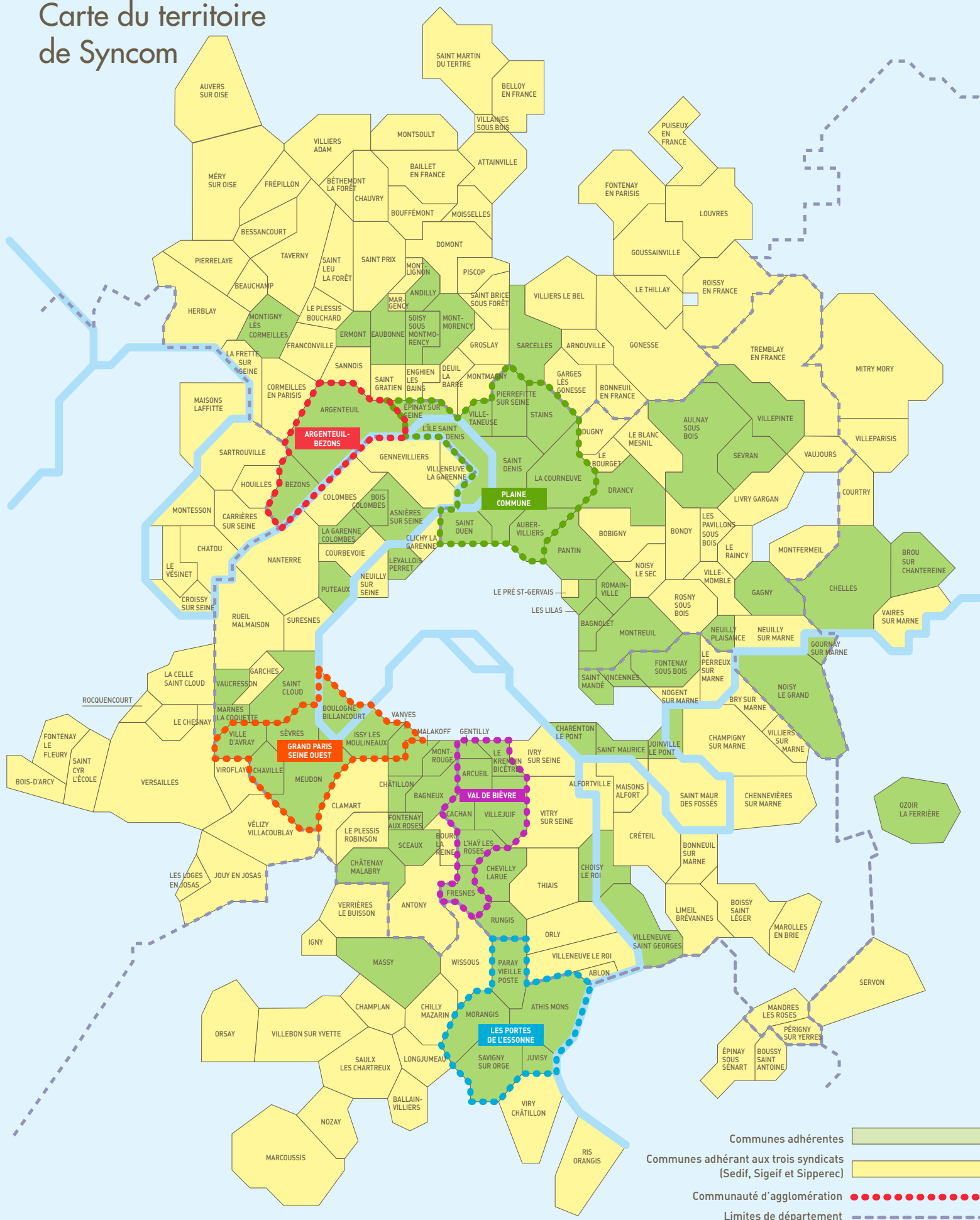
Tél. 01 44 13 92 44
contact@syncom.fr
www.syncom.fr

La plaquette de présentation de Syncom est disponible sur le site Internet de l'association.



Ci-dessous : liste des chantiers et visualisation de leur position sur la cartographie de Syncom.

Carte du territoire de Syncom





6

Aider les communes à améliorer leur efficacité énergétique

Dans un contexte de diminution des ressources, le Sigeif aide les communes à optimiser leur facture d'énergie, en mettant à leur disposition des outils adaptés à la connaissance du patrimoine, à la maîtrise de la consommation et à l'efficacité énergétique.

Accompagner la politique énergétique des communes

Dans le cadre de l'intercommunalité, le Sigeif accompagne les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale.

L'énergie se maîtrise là où elle se consomme : la commune – "brique élémentaire" du territoire – joue donc un rôle primordial et dispose, seule, de la capacité d'agir sur son patrimoine et son territoire.

Mieux connaître son patrimoine

Pour être exemplaires en matière de sobriété (moins consommer) et d'efficacité énergétique (mieux consommer), il s'agit pour les communes de savoir ce que leur patrimoine bâti consomme en énergie et comment l'améliorer, à travers l'identification des différents postes

de consommation, la comparaison par rapport à des référentiels existants et la définition d'axes de progrès (optimisation tarifaire, tableau de bord, travaux spécifiques...).

Être accompagné dans ses projets

Ces axes de progrès étant identifiés, les communes souhaitent ensuite un accompagnement technique, pour mettre en œuvre leur programme d'actions d'efficacité énergétique.

Sur les bâtiments, notamment, le Sigeif met à la disposition des communes, via les prestations du groupement de commandes, des outils d'aides à la décision, au travers de diagnostics, d'études de faisabilité, de suivi de contrat de chauffage, d'assistance à la construction de bâtiments neufs, etc.

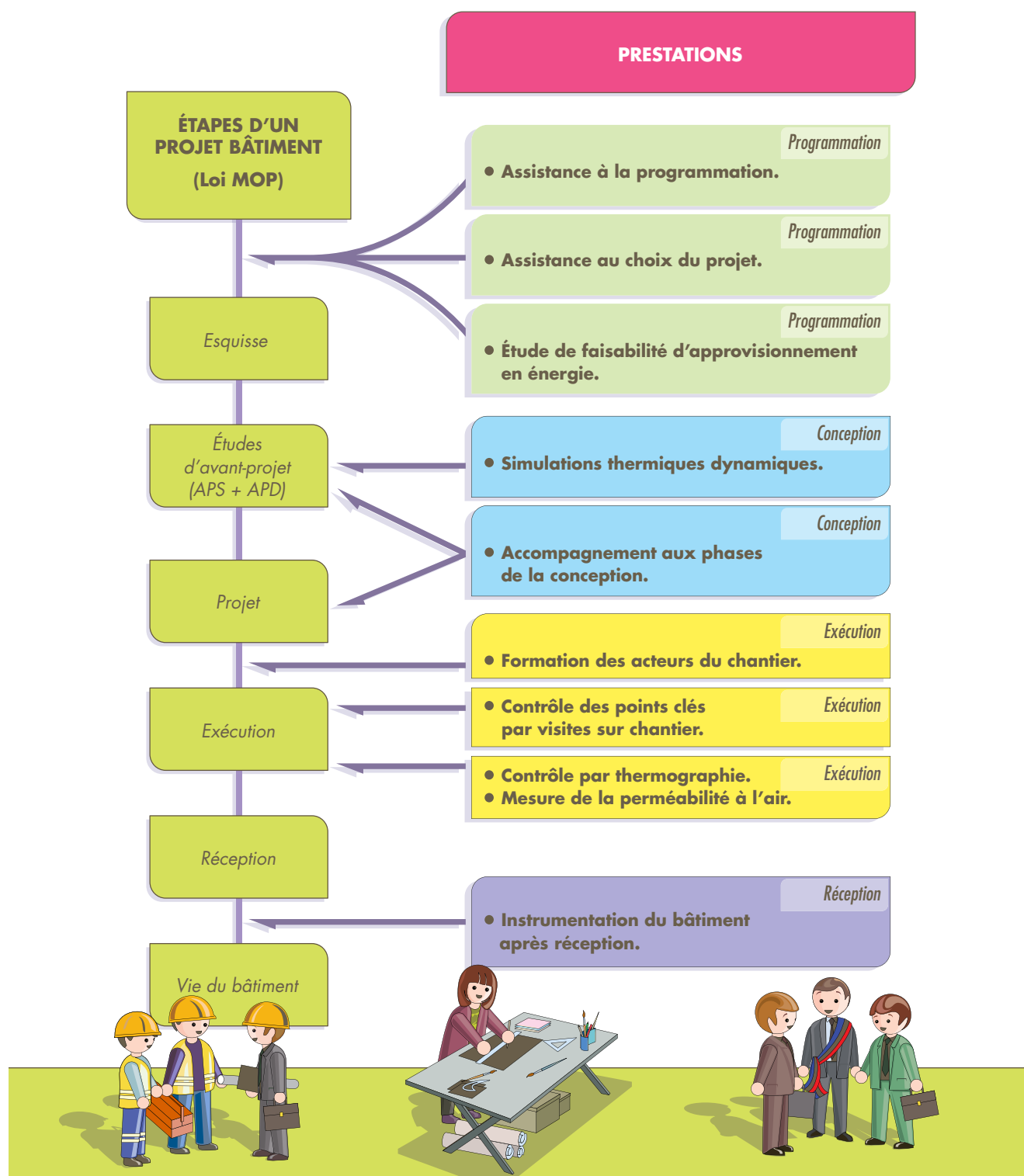
Expérimenter et innover

Les collectivités veillent à utiliser les meilleures techniques disponibles et à anticiper les tendances futures, en utilisant notamment leur droit à l'expérimentation. Le secteur de l'énergie étant en constante mutation, il leur importe de tester des solutions nouvelles, qui pourront être transposées, demain, dans d'autres contextes et déployées sur le territoire, si elles sont concluantes.

Financer ses opérations

Les collectivités font face à des contextes budgétaires de plus en plus contraints. Si les travaux d'efficacité énergétique présentent une rentabilité à plus ou moins long terme, les communes sont à la recherche constante de sources de financement complémentaires de leurs investissements à court terme, pour apporter un "plus" au projet, voire déclencher la décision même.

PRESTATIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIGEIF (MARCHÉS 2012-2014)



Monter en compétence et valoriser son expérience

L'efficacité énergétique est, certes, devenue le B.A-BA, mais, parce que les économies d'énergie ne se voient pas physiquement, les élus comme les techniciens ont besoin d'une sensibilisation régulière et actualisée dans le domaine de l'énergie. Pour aller plus loin, des formations peuvent être nécessaires dans des domaines techniques de plus en plus pointus.

Pour monter en compétence et s'inspirer des initiatives voisines, les communes bénéficient d'un espace de partage, proposé par le Sigeif, pour échanger sur leur expérience, valoriser ce qui fonctionne et attirer l'attention sur les points de vigilance, dans une logique d'amélioration continue de l'action publique.

Promouvoir

Le Sigeif participe financièrement à l'aide à la décision (diagnostics thermiques et diagnostics de parcs automobiles) et à l'acquisition (station GNV, vélos à assistance électrique pour le personnel communal et panneaux solaires thermiques). En 2013, le montant global de subvention attribuée s'est élevé à 17 990 euros.

Fournir des outils d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique mis en place par le Sigeif fournit une palette d'outils pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti, cible essentielle et prioritaire de l'efficacité énergétique.

Les différentes prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, toutes indépendantes les unes des autres, sont réparties en deux lots :

> Le lot "patrimoine bâti existant" vise à réaliser un état des lieux complet et détermine la stratégie d'amélioration énergétique la plus pertinente.

> Le lot "projet neuf et rénovation lourde" permet de s'assurer que la performance énergétique est prise en compte dès la programmation du bâtiment jusqu'à sa réception et au-delà.

Afin de mieux répondre aux attentes spécifiques des adhérents, de plus en plus nombreux, le Sigeif a adapté le cahier des charges pour le marché 2012-2014.

Ce nouveau marché a pris effet au 1^{er} juillet 2012, avec le même bureau d'études titulaire pour les deux lots de services d'efficacité énergétique : H3C-Énergies. Le contenu du précédent marché (2010-2012) s'était déjà étoffé de manière importante, avec de nouvelles prestations. Le bénéfice que les communes peuvent en tirer (en termes d'offres de prestations, de prix et de facilité d'usage) en est donc renforcé, ainsi que son attrait pour les bureaux d'études.

Le chiffre d'affaires des deux lots "efficacité énergétique" réunis avait dépassé le million d'euros entre 2010 et 2012.

Depuis, les prestations ont de nouveau été enrichies, mais également redécoupées, afin de proposer un bordereau de prix plus adapté aux différents membres du groupement.

Après un an et demi d'existence, il apparaît que les prestations des marchés 2012-2014 sont très sollicitées par les membres (plus de 1 400 000 euros de chiffre d'affaires), particulièrement en ce qui concerne le lot "patrimoine bâti existant". De grandes collectivités, fortement consommatrices de prestations, utilisent ainsi ce marché dans un but très précis et planifié d'amélioration de leur patrimoine.

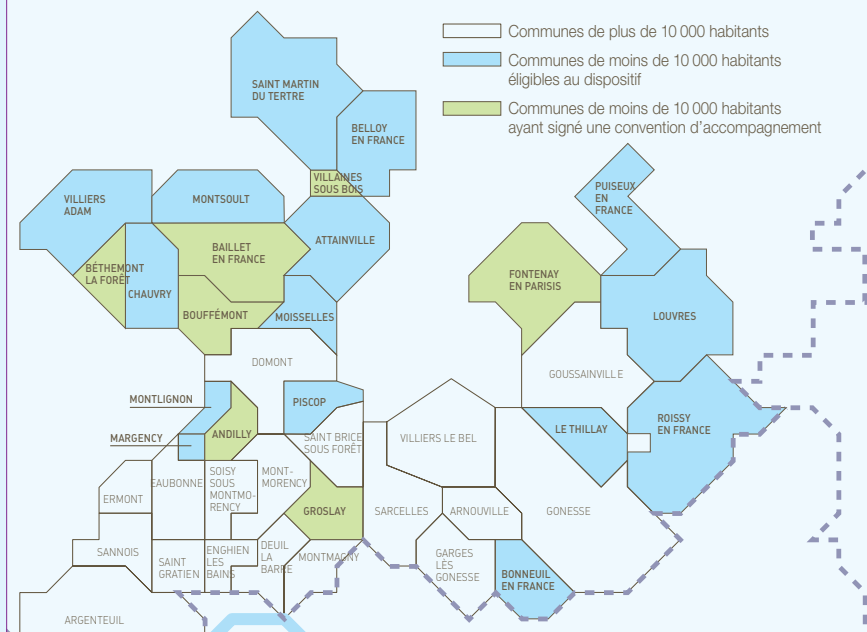
LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP), POUR LES COMMUNES DE MOINS DE DIX MILLE HABITANTS

Depuis le début 2013, le Sigeif met à disposition de vingt-deux communes du Val-d'Oise (sur les quarante adhérentes du Sigeif) un conseiller en énergie, dans le cadre du dispositif de conseil en énergie partagé (CEP) proposé par l'Ademe. Ce dispositif permet d'aider les petites communes de moins de dix mille habitants, qui ne disposent pas toujours de moyens en interne pour mettre en œuvre leur politique de maîtrise de l'énergie. Parmi les sept communes qui, dès le lancement, ont signé la convention d'accompagnement "cinquième combustible-CEP", cinq ont déjà eu une présentation de leur "bilan énergie".

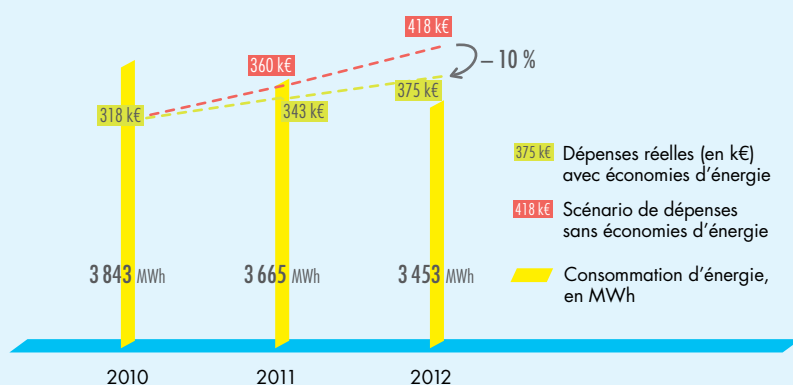
En parallèle, le CEP leur assure un suivi annuel de leurs consommations et dépenses d'énergie et apporte un regard constructif sur les études et projets qu'elles développent.

La demande est forte et ce dispositif d'accompagnement proposé par le Sigeif est très apprécié par ces communes, qui bénéficient ainsi des services d'un technicien spécialisé sur les questions d'énergie. Un accompagnement aujourd'hui nécessaire pour mieux maîtriser le poids du budget énergie de chaque commune, qui accuse une augmentation moyenne de 6 à 9% par an, au niveau régional.

Les vingt-deux communes du Val-d'Oise concernées par le dispositif du CEP Sigeif/Ademe



EXEMPLE D'ÉCONOMIES RÉALISÉES PAR UNE COMMUNE ADHÉRENTE



Valoriser les certificats d'économies d'énergie

Un partenariat avec EDF

En 2011, le Sigeif a lancé son dispositif de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) à destination de ses communes adhérentes. Suite à un appel à candidature des obligés sur son territoire, le Syndicat a retenu le dispositif proposé par EDF. Un protocole tripartite (commune, Sigeif et EDF), d'une durée initiale de trois ans, a donc été élaboré et validé par le Comité d'administration du 7 février 2011.

Fin 2013, ce dispositif a été prolongé d'un an, jusqu'en février 2015, en attendant les nouvelles conditions qui seront définies par l'État pour la troisième période nationale.

Ce protocole permet aux soixante-seize communes partenaires de bénéficier d'un accompagnement privilégié sur leurs projets d'efficacité énergétique, intégrant la prise en charge administrative de leurs dossiers de CEE et la valorisation attractive et sécurisée de ces derniers.

L'aspect novateur de ce partenariat tient notamment aux modalités de calcul de cette valorisation financière. En effet, le

prix unitaire de valorisation des CEE est défini selon une formule croissante avec le volume de CEE généré par l'ensemble des communes signataires.

À chaque date anniversaire du protocole, ce prix est arrêté et calculé en fonction du volume de certificats réalisé à cette date et cumulé depuis l'entrée en vigueur du protocole. Au terme de la troisième année, une compensation financière est versée aux communes ayant suscité des CEE durant la première et la deuxième années du partenariat, afin de garantir le même prix unitaire de valorisation à l'ensemble des communes, quelle que soit la date de dépôt de leurs certificats.

L'année 2013 a été la seconde année de valorisation financière des certificats. Les certificats validés durant l'année 2012 ont été rémunérés en février 2013. 70 783 432 kWh cumac⁽¹⁾ de certificats ont été réalisés en 2013, contre 48 237 698 kWh cumac en 2012 et 62 390 222 kWh cumac en 2011, soit une belle progression.

À titre d'exemple, la ville de Sceaux, commune de près de 20 000 habitants, a réussi à financer, grâce aux CEE, 70 % des travaux liés à l'isolation de canalisations hydrauliques de chauffage. L'investissement, d'environ 10 000 euros, a été

rentabilisé en six mois, sans compter les économies de combustible pour de nombreuses années.

La multiplication importante du volume de certificats a été rendue possible par l'important travail de pédagogie effectué par les agents du Syndicat, en partenariat avec EDF, auprès des collectivités signataires.

Dans ce cadre, un atelier pratique "constitution d'un dossier de CEE" a été mené le 21 janvier 2013 à Sarcelles (après trois autres organisés en 2012 à Noisy-le-Grand, Evry, et La Défense), ainsi que, sur demande des communes intéressées, de nombreuses réunions d'information sur le dispositif des CEE. La vocation de ces ateliers était d'expliquer en détail les étapes de montage d'un dossier de CEE et de fournir des conseils et les bonnes pratiques facilitant la récupération ultérieure des certificats. Un mode d'emploi a également été élaboré et mis à la disposition de l'ensemble des collectivités signataires en février 2013.

Le succès du dispositif du Syndicat a été salué en janvier 2013 par l'attribution au Sigeif du prix spécial "Convention avec un obligé pour un groupement, éclairage public et autres bâtiments" du grand prix des CEE de la FNCCR.

MODE D'EMPLOI POUR MONTER UN DOSSIER DE CEE



Guide pratique, diffusé en 2013 par le Sigeif, en partenariat avec EDF, qui liste les étapes et les bonnes pratiques à suivre, notamment les clauses pouvant être intégrées dans les cahiers des charges de travaux des communes.

(1) Cumac = cumulé et actualisé. Unité comptable retenue dans le dispositif français des CEE.

Sensibiliser à la maîtrise de l'énergie : partenariat MDE avec EDF

Le 23 janvier 2013, le Sigeif et EDF ont signé, pour une durée de trois ans, un protocole de partenariat portant sur les axes de collaboration suivants :

- > Accompagnement dans la collecte des données nécessaires à la réalisation de bilans énergétiques sur le patrimoine des communes adhérentes (BEP).
- > Information sur l'accompagnement des particuliers dans les travaux d'économie d'énergie.
- > Solidarité et lutte contre la précarité énergétique.
- > Veille sur le sujet des réseaux intelligents ("smart grids").

Dans ce cadre, un courrier a été adressé en mars 2013 à toutes les communes adhérentes pour les informer et mettre à leur disposition des éléments de communication sur le programme national "Habiter mieux", pour la lutte contre la précarité énergétique. Ce sujet a également fait l'objet d'une sensibilisation des élus de la commission Énergie et Environnement du Sigeif, en mai 2013.

Assurer une veille technologique et expérimenter

Le Sigeif exerce une veille permanente dans le domaine des technologies émergentes. L'objectif est d'acquérir une expertise neutre et indépendante, au travers de tests concrets, puis de diffuser le retour d'expérience auprès des communes.

La loi portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) instaure l'obligation de capacité, c'est-à-dire l'obligation pour chaque fournisseur de mettre en œuvre les moyens d'ajustement (production ou effacement) suffisants pour couvrir la pointe de consommation de ses clients. Chaque fournisseur se voit donc responsabilisé dans son périmètre de clients, afin de sécuriser le système électrique et de limiter le recours aux moyens de production de pointe, chers et carbonés.

Dans cet esprit, en 2012-2013, le Sigeif et GrDF ont souhaité expérimenter en commun l'installation d'un écogénérateur dans un bâtiment administratif.

Après un appel à candidature lancé par le Sigeif auprès de ses communes adhérentes, il a été décidé de retenir le pavillon Gabrieli de la ville de Nanterre. Cette expérimentation a fait l'objet de plusieurs communications, en particulier à l'occasion d'un atelier aux Assises nationales de l'énergie, le 29 janvier 2013, d'un article en avril 2013 dans *GreenNews Techno*, une note de veille en environnement, et d'une restitution des résultats à la ville, à l'automne 2013.

Depuis 2013, une autre initiative est suivie par le Sigeif, GRDF et la ville de Tremblay-en-France : elle consiste en l'installation au niveau d'une crèche d'une pompe à chaleur (PAC) à absorption gaz, qui permet de valoriser le maximum de sources de chaleur de l'équipement et, ainsi, d'obtenir des baisses significatives de consommation d'énergie primaire (au minimum 30%) (voir page ci-contre).

EXPÉRIMENTATIONS

Un écogénérateur, garant des plus hauts labels de performance énergétique

À l'heure du débat sur la transition énergétique, le Sigeif et GrDF ont mis en place un partenariat portant sur des expérimentations de techniques innovantes d'utilisation du gaz au service des politiques énergétiques des communes.

L'écogénérateur du pavillon Gabrieli, à Nanterre (92), testé dans ce cadre, apparaît comme une technologie novatrice permettant d'atteindre les plus hauts labels de performance énergétique et de réduire la pointe électrique dans le résidentiel individuel.

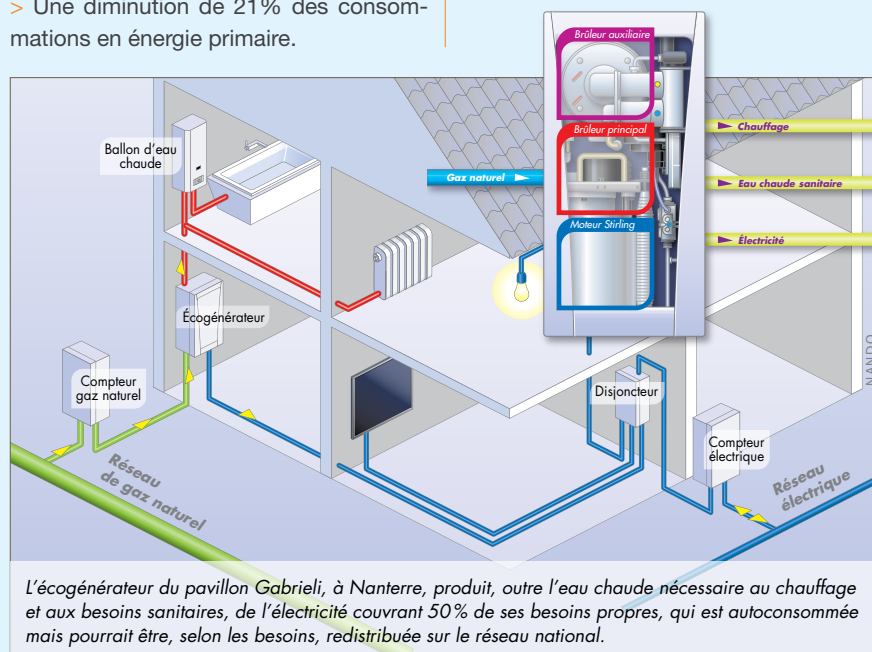
En offrant la possibilité de se chauffer et de produire de l'eau chaude sanitaire, à l'aide du gaz, dans un bâtiment, ainsi que de l'électricité directement utilisée par le client pour ses propres besoins, l'expérimentation menée en 2012 et 2013 sur l'écogénérateur offre des résultats très satisfaisants :

> Une économie globale de 20 % sur la facture énergétique (15 % sur la facture de gaz, et 32 % sur la facture électrique).

> Près de 20 % de réduction des émissions de CO₂ globales, soit 2,5 t de CO₂ évitées, sur une période de sept mois d'utilisation.

> Une diminution de 21 % des consommations en énergie primaire.

> L'électricité produite permet de couvrir un tiers des besoins électriques annuels du site (80 % de l'électricité produite étant autoconsommée).



Une pompe à chaleur à absorption (PAC) à gaz sur un bâtiment public tertiaire

Suite à un nouvel appel à candidatures lancé début 2013 auprès des communes membres du Syndicat, le Sigeif et GrDF ont retenu le site de la crèche Anne Franck, à Tremblay-en-France (93), pour expérimenter une PAC gaz à absorption, couplée à une chaudière à condensation, afin de valoriser au mieux les sources de chaleur disponibles.

Avec une mise en place à l'automne 2013, pour la saison de chauffe 2013-2014, l'objectif est de tester l'intérêt de la technique utilisée, les performances annoncées par le constructeur et, ainsi, promouvoir son développement auprès des communes adhérentes.

Les premiers résultats sont attendus pour le printemps 2014 et l'instrumentation de l'installation pourrait être prolongée pour une nouvelle saison de chauffe.



LYCEE
LEON BLUM



7

Acheter le gaz aux meilleures conditions

Depuis 2004, le Sigeif coordonne un groupement de commandes au bénéfice des communes et personnes publiques franciliennes, qui peuvent ainsi acheter du gaz et des prestations énergétiques dans des conditions optimales. En 2013, ce groupement, fort de 267 adhérents, a acheté 1,7 TWh d'énergie, faisant du Sigeif le premier acheteur public français de gaz naturel.

L'appel d'offres 2012-2014

Cinq contrats de gaz attribués

La quatrième édition de l'appel d'offres groupé d'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique a été menée à bien par le Sigeif, au mois d'avril 2012, pour le compte d'un groupement de commandes composé de deux cent soixante-sept acheteurs franciliens. Une quarantaine de nouveaux membres avaient décidé de rejoindre ce dispositif, dont la région Île-de-France, avec ses lycées, ainsi que le département des Yvelines et ses collègues.

Cette nouvelle procédure de mise en concurrence, à laquelle ont participé les principaux fournisseurs de gaz actifs sur le segment des acheteurs publics, a porté sur un volume de 1,7 TWh réparti sur 5 000 points de livraison.

Le renouvellement des contrats de fourniture pour la période 2012-2014 s'est accompagné d'un renouvellement complet des fournisseurs sur chacun des lots, attestant ainsi du bon fonctionnement du marché concurrentiel du gaz. Le Sigeif a attribué cinq nouveaux contrats de gaz.

Gas Natural Europe, premier fournisseur de gaz espagnol, a obtenu les deux lots les plus importants, rassemblant les plus gros sites de consommation (soit 73 % du volume attribué).

GDF Suez a remporté le contrat de fourniture concernant les résidences des bailleurs sociaux ainsi que les sites hospitaliers.

ENI, enfin, a été attributaire de deux lots : le lot des "petits sites" (faisant déjà l'objet d'une offre de marché) et celui du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre. D'une durée plus courte que les autres, ce dernier contrat a fait l'objet d'une nouvelle procédure de consultation, et, en avril 2013, ce marché a été attribué pour une seconde période d'un an à Gas Natural Europe.

Efficacité énergétique

Comme à son habitude, le Sigeif a organisé, à la faveur de cet appel d'offres, une consultation portant sur des services d'efficacité énergétique répartie en deux lots.

L'objectif était de mettre à la disposition des membres, en fonction de leurs besoins spécifiques, des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans ce domaine : audit, aide à la passation de marchés, étude de faisabilité, diagnostic thermique, etc. Attribués à H3C-Énergies, ces deux lots concernent le patrimoine bâti existant et les bâtiments neufs ou en rénovation lourde. La vocation de ce dernier lot est de renforcer l'expertise de la maîtrise d'ouvrage dans son dialogue avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour s'assurer de la réelle prise en compte des objectifs de performance énergétique.

ÉCART ENTRE LES PRIX DU MARCHÉ DU SIGEIF ET LES TARIFS RÉGLEMENTÉS EN 2013

en euros/MWh



Groupement de commandes : nouvelles règles de fonctionnement

Le groupement de commandes de gaz naturel et d'efficacité énergétique coordonné par le Sigeif a été institué en 2004. Depuis cette époque, le paysage énergétique a connu de nombreuses transformations, d'ordres technique et juridique. Parallèlement, ce groupement a été rejoint par un nombre croissant de collectivités.

Afin de mieux répondre aux besoins de ses membres, aux profils très variés, le Comité du Sigeif du mois de décembre 2012 a décidé un toilettage des règles de fonctionnement du groupement de commandes. Ce nouvel "acte constitutif" a ensuite été approuvé par l'ensemble des membres durant l'année 2013. Ses évolutions portent notamment sur la possibilité pour le groupement de passer, dans le domaine de l'efficacité énergétique, des marchés de fournitures, et plus seulement de services, une nouvelle mission confiée au Sigeif portant sur le contrôle des calculs de révision des prix du gaz ou encore une meilleure formalisation de la mission de recensement des besoins des membres.

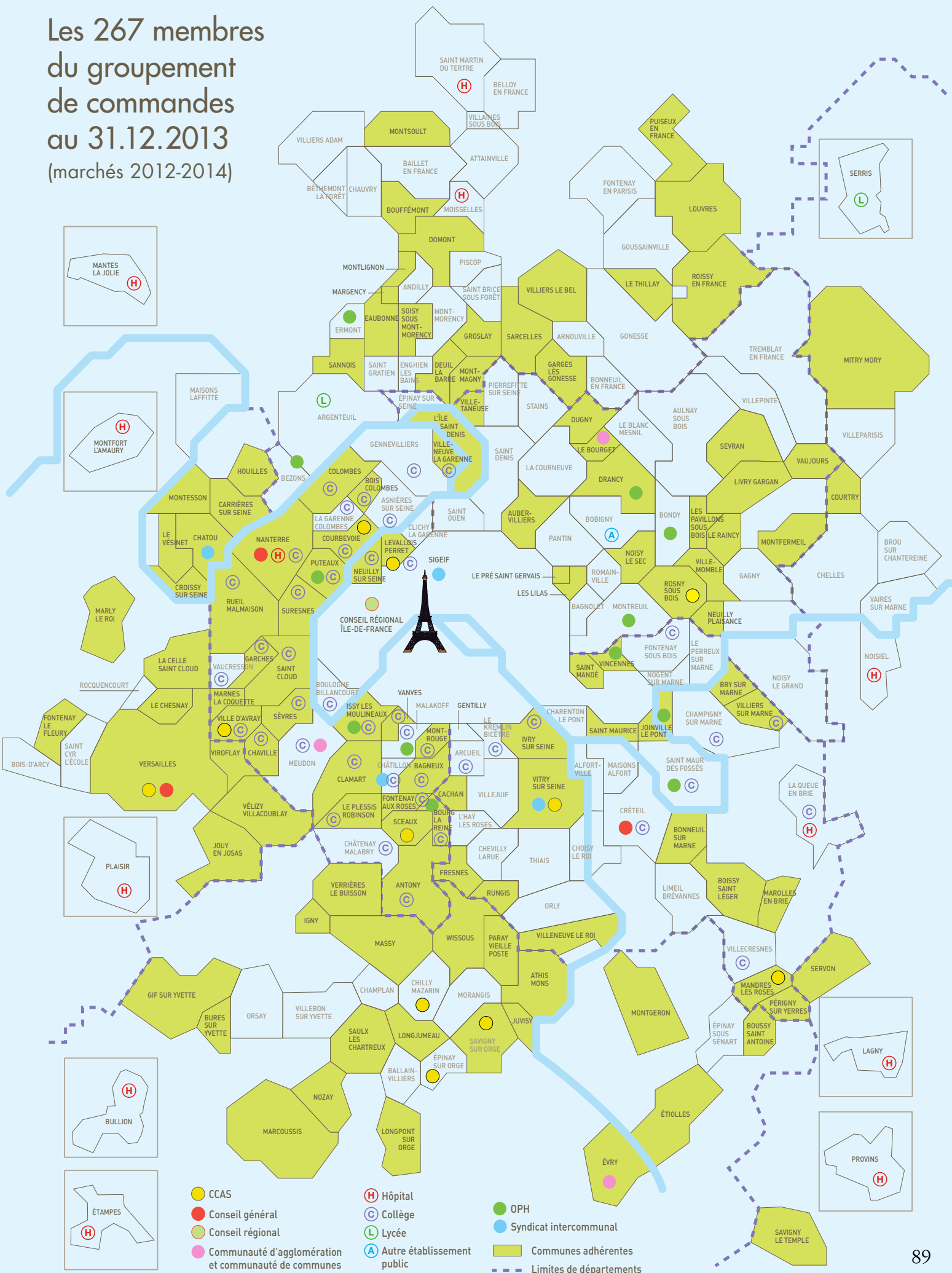
Fin 2013, deux cent quatre-vingt-quatorze prestations et cent dix-neuf jours de thermicien de prestations complémentaires ont été commandés pour le lot patrimoine existant et cent cinquante-sept prestations et quatre-vingt-dix jours de thermicien de prestations complémentaires pour le lot projets neufs ou en réhabilitation lourde.

Accélération de l'ouverture à la concurrence

Une nouvelle fois, l'achat groupé de gaz naturel a démontré sa pertinence. Les prix obtenus font, en effet, apparaître, selon les lots, des gains allant de 18,9 à 24,7%, par rapport aux tarifs réglementés. Au total, c'est ainsi une économie annuelle de 19 millions d'euros qui est accordée aux membres du groupement de commandes. La période de fourniture couverte par cet appel d'offres a été marquée en 2013 par une brusque accélération du calendrier d'ouverture à la concurrence. Afin de se mettre en conformité avec les directives européennes, le gouvernement français a, en effet, déposé au mois de juin un amendement au projet de loi relatif à la consommation. L'objectif est de supprimer la tarification réglementée du gaz, à compter

de 2015, pour les plus gros consommateurs et de ne la réserver, au final, qu'aux seuls particuliers et petits professionnels (consommation inférieure à 30 MWh/an). La perspective d'une mise en concurrence obligatoire des contrats de gaz a ainsi particulièrement mobilisé les acheteurs franciliens qui, dès l'été 2013, ont été très nombreux à solliciter leur adhésion au groupement de commandes du Sigeif afin d'être en mesure de respecter les échéances légales. Le prochain achat groupé devrait donc rassembler plus de cinq cents membres.

Les 267 membres du groupement de commandes au 31.12.2013 (marchés 2012-2014)





Sigeif

Journée d'information des élus
d'Île-de-France



8

Communiquer pour un meilleur service

Afin d'aider les élus à appréhender les enjeux du monde de l'énergie, le Sigeif leur propose des supports d'information variés, et organise à leur intention des réunions d'information thématiques, au plus près de leurs préoccupations.

Le devoir d'informer

Dans un paysage énergétique où l'information circule en temps réel, il est impératif que chacun puisse disposer de l'ensemble des éléments pour bien comprendre l'importance des enjeux d'aujourd'hui.

Le Sigeif fournit aux communes les données et les informations pour les aider à s'adapter aux changements et appréhender, dans les meilleures conditions, les mutations en cours ou à venir.

Pour cela, le Syndicat s'appuie sur plusieurs supports, dont le présent rapport d'activité. Leur pérennité, maintenant acquise, garantit la permanence de l'information délivrée.

De ce point de vue, le rôle du Syndicat revêt deux aspects :

- > Se faire l'écho des requêtes communales auprès des autorités nationales et communautaires.
- > Restituer, à partir de ses éléments fondateurs, le nouveau paysage énergétique qui s'est dessiné.

Il s'agit également, pour le Sigeif, de répondre aux attentes et aux interrogations des communes, d'offrir, en particulier à leurs élus, les éléments nécessaires à la bonne compréhension de leur environnement, de plus en plus complexe.

La lettre d'information RéseauxÉnergie

Parmi les sujets abordés par *RéseauxÉnergie* en 2013 : la méga-ardoise que l'État doit rembourser à EDF, les nouvelles règles de fonctionnement du groupement de commandes du Sigeif, le biogaz, la transition énergétique, la fin des tarifs réglementés de vente du gaz...

Le site www.sigeif.fr

Repensé de A à Z depuis la fin 2009, aussi bien sur le plan graphique qu'en termes d'arborescence, de contenu et d'organisation de l'information, le site répond en premier lieu à un souci de clarté et de lisibilité.

L'espace adhérents permet aux délégués et aux services des communes

adhérentes, munis d'un identifiant et d'un mot de passe, de consulter l'agenda ou de télécharger les dossiers du Comité d'administration, les éléments de calcul des redevances d'occupation du domaine public ainsi que le montant des reversements par le Sigeif aux communes adhérent à la compétence électricité de la TCFE.

Le site permet, en outre, de télécharger l'intégralité des résultats des appels d'offres et les pièces des marchés du groupement de commandes de gaz et de services d'efficacité énergétique ou encore le dossier d'adhésion au nouveau dispositif des CEE 2011-2013 du Sigeif.

Le Syndicat met également à la disposition de chaque commune les plans des réseaux de gaz et d'électricité.



Ci-dessus, quelques exemples des publications du Sigeif en 2013 : rapport d'activité 2012, rapports de contrôle des concessions de gaz et d'électricité, la "une" d'un RéseauxÉnergie et celle du numéro hors série publié lors de notre journée d'information de novembre 2013, sur le thème : "La France face à la transition énergétique".

L'information des adhérents du groupement de commandes de gaz naturel et d'efficacité énergétique

Parallèlement à sa mission principale de coordonnateur, pour laquelle il a été mandaté par les membres du groupement de commandes, et portant sur la passation des marchés de gaz naturel et d'efficacité énergétique, le Sigeif assure une mission d'information.

Ce rôle, essentiel dans un domaine relativement complexe et nouveau pour les élus et personnels des collectivités, se traduit notamment par la diffusion d'une lettre spécifiquement destinée aux membres du groupement de commandes, ainsi que par l'organisation de réunions d'information, s'ordonnant autour de l'ensemble des aspects techniques, économiques et juridiques du dossier. Une session se déroule ainsi systématiquement avant le lancement

de l'appel d'offres, et une autre après l'attribution des marchés afin d'en présenter les titulaires aux membres du groupement.

Par ailleurs, le Sigeif est l'interlocuteur naturel de ces derniers pour toutes les questions qu'ils pourraient se poser sur l'exécution des marchés attribués.

L'espace adhérents du site Internet du Sigeif permet, par ailleurs, aux membres du groupement de commandes d'accéder aux pièces de marché et aux tableaux actualisés des prix de la fourniture de gaz.

Sensibiliser les élus et le grand public

Les journées thématiques d'information

À l'intention des élus de ses communes adhérentes, le Sigeif organise des journées spécifiques d'information. Celles-ci portent sur un thème précis, retenu en fonction de l'actualité et de l'intérêt particulier qu'il présente pour des acteurs soucieux de la bonne gestion du service public du gaz et de l'électricité. La dernière de ces journées, le 28 novembre 2013, avait pour thème "La France face à la transition énergétique".

Ci-dessus, vue de la salle lors de la journée d'information organisée par le Sigeif le 28 novembre 2013 sur le thème "La France face à la transition énergétique".





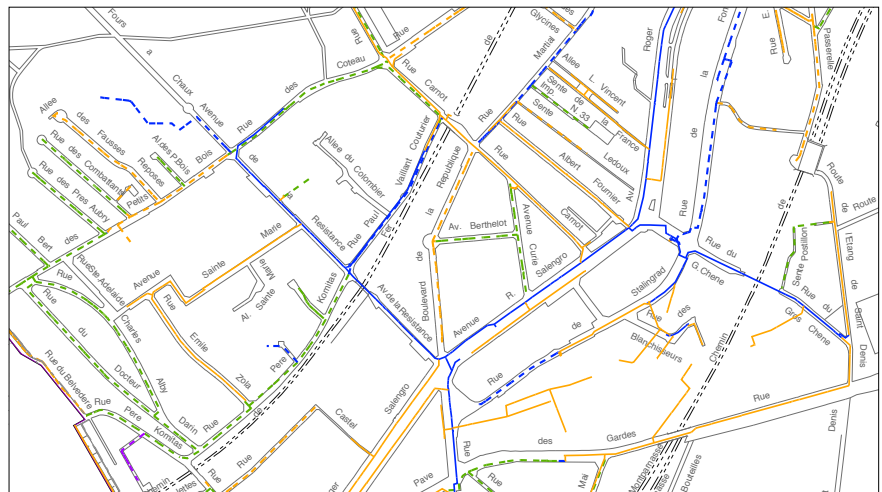
Le 35^e congrès de la FNCCR

Organisé tous les trois ans, le congrès de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies réunit les représentants des collectivités locales adhérentes, au titre de leurs services publics de distribution d'électricité, de gaz, d'eau, d'assainissement, d'environnement, de traitement des déchets et de communications électroniques.

Le congrès 2013 a rassemblé près de mille cinq cents participants – dont les membres du Bureau du Sigeif –, du 17 au 19 septembre, à Montpellier.

Parmi les thèmes abordés : l'économie concessionnaire, la péréquation nationale et le service public de proximité, la transition énergétique et les gouvernances territoriales.

Parallèlement au congrès, le Sigeif tenait un stand, parmi la centaine d'autres exposants venus présenter leurs missions et réalisations.



Le site www.sigeif.fr permet aux communes adhérentes d'accéder aux informations les concernant ; par exemple, l'encours personnalisé de la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité ou la cartographie des réseaux locaux de distribution publique de gaz et d'électricité.

Des réunions d'information ciblées

Tout au long de l'année, le Sigeif propose des ateliers et des réunions d'information visant à accompagner ses communes adhérentes et leurs personnels dans le déploiement de nouveaux dispositifs ou de nouvelles réglementations. C'est ainsi qu'après trois réunions organisées en 2012 pour mettre en place les certificats d'économies d'énergie (CEE), le Syndicat a animé, en janvier 2013, à Sarcelles, un nouvel atelier pratique pour appréhender de façon très opérationnelle les étapes de montage d'un dossier de CEE, fournir des conseils et diffuser des bonnes pratiques facilitant la récupération ultérieure des certificats.

Le Sigeif a également proposé des sessions consacrées, notamment, à la réglementation anti-endommagement et aux expérimentations menée par le Syndicat sur des thèmes porteurs d'enjeux pour les collectivités.

Annexes

- > Membres du Comité d'administration,
au 31 décembre 2013
- > Recueil des actes administratifs
- > Longueur des réseaux et quantités d'énergie
acheminées dans les communes adhérentes
du Sigeif

Membres du Comité d'administration des communes adhérentes du Sigeif

Alfortville

Laurence Cerchiari
Marie Vingrief

Andilly

Jean Bruxer
Claudine Sirvent

Antony

Christian Hezode
Maryse Lemmet

Arcueil

Sophie Labrousse
Patrice Wolff

Argenteuil

Philippe Doucet
Guillaume Ouedraogo

Arnouville

Alain Durand
Jean Sarbach

Asnières-sur-Seine

Josiane Fischer
Luc Tessier

Attainville

Dominique de Sutter
Philippe Journet

Aubervilliers

Bernard Vincent
Hugues Marcelin Kanda

Aulnay-sous-Bois

Marc Morel
Bruno Defait

Bagneux

Michel Pautrat
Jean-Marc Besson

Bagnolet

Daniel Bernard
Brabim Benramdan

Baillet-en-France

Cathy Gourdain
Christiane Aknouche

Ballainvilliers

Gérard Couté
Marc Vivien

Belloy-en-France

Jean-Marie Bontemps
Stéphane Silberman

Béthemont-la-Forêt

Gérard Wagentrutz
Claude Pouillart

Le Blanc-Mesnil

Gérard Boissel
Claude Brouillard

Bobigny

Alice Magnoux
Daniel Lafon

Bois-Colombes

Jacky Sneessens
Henri Vincent

Boissy-Saint-Léger

Roger Guillemard
Claude Poirier

Bondy

Sébastien Clee
Jamal Ammouri

Bonneuil-en-France

Claude Bonnet
Jean-Luc Herkat

Bonneuil-sur-Marne

Annie Margueritte
Jean-Paul Enza

Bouffémont

Gilles Belloin
Agnès Guerrier

Boulogne-Billancourt

Pierre-Antoine Mathieu
Mathieu Barbot

Bourg-la-Reine

Sébastien Van Pradelles
Thierry Sergent

Le Bourget

Gérard Dilien
Catherine Riou

Boussy-Saint-Antoine

Sylvine Barraban
Clovis Gratien

Brou-sur-Chantereine

Eddie Gerle
Jacques Antoine

Bry-sur-Marne

Emmanuel Gilles de la Londe
Thomas Aubron

Cachan

Samuel Besnard
Joël Fraud

Carrières-sur-Seine

Jean-Pierre Valentin
Michel Millot

La Celle-Saint-Cloud

Jean-Claude Teyssier
Michelle Barbaro

Champlan

Michel Égret
Jean-Michel Daniel

Charenton-le-Pont

Sylvain Drouville
Benoît Gailhac

Châtenay-Malabry

Jean-Pierre Candet
Jean-Louis Ghiglione

Châtillon

Jean-Pierre Schostek
Hervé Dijonneau

Chatou

Jean-Louis Boulègue
Patrice Lechevalier

Chauvry

Jean Delignières
Xavier Vandenaeweel

Chaville

Jean-Jacques Guillet
François-Marie Pailler

Chelles

Michel Le Bescond
Cécile Goutmann

Le Chesnay

Bruno Lafont
Denis Genouville

Chevilly-Larue

Jean Garric
Marc Delorme

Chilly-Mazarin

Christian Proponet
Christine Delabarre

Choisy-le-Roi

Catherine Souaille
Patrice Diguët

Clamart

Vincent Gazeilles
Marie-Jeanne Loubaki Babouta

Clichy-la-Garenne

Régis Lang
Catherine Alfarroba

Colombes

Patrick Chaimovitch
Kamel Bouhaloufa

Courbevoie

Jacky Bauer
Éric Cesari

La Courneuve

Jean-Luc Bouaziz
Razika Kerchouni

Courtry

Patrick Perin
Jérôme Leblie

Créteil

Jean-François Dufeu
Alain Dukan

Croissy-sur-Seine

Olivier Moussaud
Éric Bouwet

Deuil-la-Barre

Daniel Mary
Jean Legendre

Domont

Jeannine Claquin
Christine Barkatz-Reddet

Drancy

Jean-Pierre Braisne
Annie Gosset

Dugny

Michel Clavel
Michel Adam

Eaubonne

Nathalie Dessemmond
Gilles Thuillier

Enghien-les-Bains

Xavier Caron
Dominique Ricolfi-Bouvelle

Épinay-sous-Sénart

Éric Viala
Yabi Belkacem

Épinay-sur-Seine

Denis Redon
Ramej Kassamaly

Ermont

Damien Parent
Délégué suppléant non désigné

Fontenay-aux-Roses

Gérard Mahé
Patricia Le Querré

Fontenay-en-Parisis

Jacques Seynhaeve
Michel Magne

Fontenay-le-Fleury

Alain Sanson
Gabriel Ruch

Fontenay-sous-Bois

Anne-Marie Xambeu
Jean-Luc Carrier

Fresnes

Marie Chavanon
James Veston

Gagny

Jean-Louis Gueguen
Guillaume Fournier

Garches

Jean-Jacques Boulanger
Odile Le Cann

La Garenne-Colombes

Philippe Juvin
Geneviève Gaillabaud

Garges-lès-Gonesse

Pierre Galland
Gérard Lenain

Gennevilliers

Mohamed Bellouch
Olivier Mériot

Gentilly

Farah Aggoune
Nama Camara

Gonesse

Marc Anicet
Olivier Boissy

Goussainville

Anita Mandigou
Abdel-Krim Bourakba

Groslay

Yann Alexandre
Sergio Albarello

L'Haÿ-les-Roses

Sylvie Berline
Gérard Delacour

Ignny

François Peyne
Yves Lacour

L'Île-Saint-Denis

Pierre Vacant
Sophie Mariotte

Issy-les-Moulineaux

Marie-Auguste Gouzel
Nathalie Pitrou

Ivry-sur-Seine

Nicolas Rameau
Rogério Machado

Joinville-le-Pont

Patrice Gentric
Chantal Durand

Jouy-en-Josas

Jean-Jacques Lorriot
Virginie Bâcle

Le Kremlin-Bicêtre

Pascal Monteil
Pierre Mercadier

Levallois-Perret

Sophie Deschiens
Bertrand Percie du Sert

Les Lilas

Pierre Stoeber
Jacques Larouzée

Limeil-Brévannes

Michel Le Goïc
Nicole Charbonnier

Livry-Gargan

Georges Guilbert
Marthe Guez

Longjumeau

Jacques Lepeltier
Sandrine Gelot-Rateau

Louvres

Pierre Ricoeur
Magali Joubert

Maisons-Alfort

Christophe Brun
Stéphane Chaulieu

Maisons-Laffitte

Bernard Laugier
Claude Kopelianskis

Malakoff

Pierre Avril
Gilbert Nexon

Mandres-les-Roses

Jean-Marc Verdier
Philippe Boyadjian

Marcoussis

Olivier Thomas
Jean-Pierre Domenjoz

Margency

Christian Denis
Roger Géhin

Marnes-la-Coquette

Emmanuel Feltesse
Jean-Pierre de Bruyère

Marolles-en-Brie

Jean-Jacques Debernard
Michel Hubert

Massy

Pierre Valette
Gérard Mavian

Meudon

Jean-Michel Juilliard
Élizabeth Cheynier

Mitry-Mory

Guy Daragon
Yves Sirot

Moisselles

Nicolas Pradines
Gaston de Medina

Montesson

Jean-Yves Galet
Christian Flauzac

Montfermeil

Ali Aissaoui
Malgorzata Dudek

Montlignon

Jacques Dilly
Pierre Lambert

Montmagny

Bernard Massot
Mireille Benattar

Montmorency

Patrice Foglia
Adélaïde Piazzi

Montreuil

Lionel Vacca
Sébastien Peigney

Montrouge

Muriel Gibert
Pierre François

Montsoult

Geneviève Raisin
Laurence Boistard

Morangis

Michel Becquet
Hervé Huchon

Nanterre

Zaccharia Ben Amar
Ghislaine Quilin

Neuilly-Plaisance

Serge Vallée
Pierre Facon

Neuilly-sur-Seine

Jacques Pirson
Virginie Klein

Nogent-sur-Marne

Philippe Sajhau
Jean-Paul Lagille

Noisy-le-Grand

Sylvain Szymanski
Frédérique Denis

Noisy-le-Sec

Marie-Rose Harenger
Christophe Delporte-Fontaine

Nozay

Claude Hurbin
Christian Fournès

Orly

Ghislaine Patry
Geneviève Bonnisseau

Orsay

Catherine Gimat
Marie-Pierre Digard

Pantin

Philippe Lebeau
Mehdi Yaz-Roman

Les Pavillons-sous-Bois

Serge Carboneille
Christiane Sauquet

Périgny-sur-Yerres

Jean-Yves Jeannes
Daniel Perrau

Le Perreux-sur-Marne

Jean-Jacques Garron
Jean Cuvillier

Pierrefitte-sur-Seine

Christian Goulard
Aurélien Berthou

Piscop

Dominique Tintillier
Élias Sempere

Le Plessis-Robinson

Bernard Foisy
Élisabeth Dubois

Le Pré-Saint-Gervais

Jean-Luc Decobert
Saïd Sadaoui

Puiseux-en-France

Daniel Petitprez
Bernard Besançon

Puteaux

Joëlle Ceccaldi
Robert Bernasconi

Le Raincy

Salvatore Fichera
Délégué suppléant non désigné

Rocquencourt

Claude Bobet
Franck Lafaurie

Roissy-en-France

Marie-Sylvaine Navillod
Jean-Pierre Ducas

Romainville

Marie-Hélène Logiou
Marcel Trasi

Rosny-sous-Bois

Claude Chiabrando
Ninette Smadja

Rueil-Malmaison

Philippe Langlois d'Estaintot
Jean-Pierre Didrit

Rungis

Patrick Leroy
Patrick Attard

Saint-Brice-sous-Forêt

Roger Gagne
Chantal Nedellec

Saint-Cloud

Hervé Soulié
Abdel-Ilah Azmi

Saint-Cyr-l'École

Jean-Paul Brame
Dana Solecki

Saint-Denis

Francis Langlade
Nadia Ghassab

Saint-Gratien

Emmanuel Jean Jacques
Dorothee Muller

Saint-Mandé

Paul Desvaux
Jean-Charles Bauduin

Saint-Martin-du-Tertre

Daniel Barres
Claude Rameaux

Saint-Maur-des-Fossés

Jacques-Nicolas De Weck
Jean Plagne

Saint-Maurice

Nelly D'Haene
Benoît Woessmer

Saint-Ouen

Alain Rouault
Rémi Fargeas

Sannois

Dominique Gaubert
François Lamarche

Sarcelles

Jean-Pierre Passe-Coutrin
Antoine Espiasse

Saulx-les-Chartreux

Annie Rouer
Pascal Franceschi

Sceaux

Jean-Pierre Riotton
Hervé Audic

Servon

Fabrice Piocelle-Cornillion
Joëlle Claveric

Sevran

Bernard Portel
Jean-Pierre Laborde

Sèvres

François Chavatte
Serge Patry

Soisy-sous-Montmorency

François About
Bernard Vignaux

Stains

Claudine Burette
Benjamin Sepo

Suresnes

Amirouche Laïdi
Guillaume Boudy

Thiais

Pierre Segura
Alain Grindel

Le Thillay

Vincent Mathurina
Chantal Tesson

Tremblay-en-France

Éric Alligner
Gabriella Thomy

Vaires-sur-Marne

Jean-Paul Bourre
Jean-Loup Filiette

Vanves

Bernard Gauducheau
Françoise Djian

Vaucresson

Éric Flamand
Henri de Nonneville

Vaujours

Dominique Bailly
Michel Ringressi

Vélizy-Villacoublay

Jean-Claude Guignard
Daniel Ciret

Verrières-le-Buisson

Daniel Recouvreur
Jean-Louis Delort

Versailles

Hubert Ulrich
François Lambert

Le Vésinet

Maurice Elkael
Paul-André Lagrange

Villaines-sous-Bois

Jean-Claude Chateaux
Françoise Vallois

Ville-d'Avray

Guillaume Boutin
Gilles Siébelin

Villebon-sur-Yvette

Jacques Fantou
Daniel Sirot

Villejuif

Sophie Taillé-Polien
Sylvie Thévenot

Villeneuve-la-Garenne

Raphaël Léger
Pascal Mottais

Villeparisis

Jean-Claude Poupet
Édith Boclet

Villepinte

Jean-Marc Naumovic
Daniel Palcy

Villetaneuse

Dominique Sauvage
Éric Mambole

Villiers-Adam

Bruno Macé
Jean-Paul Hunault

Villiers-le-Bel

Daniel Auguste
Jamil Raja

Vincennes

Robert Maccou
Éric Bensoussan

Viroflay

Jean-Michel Issakidis
Jane-Marie Hermann

Vitry-sur-Seine

Roger Lodirot
Marc Cabanes

Wissous

Christian Caristan
Eugène Gougeon

Recueil des actes administratifs, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Affaires générales

Comité d'administration du 4 février 2013

- > Frais d'inscription des élus du Syndicat participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels adhère le Syndicat.
- > Frais de représentation du président et du directeur général.
- > Budget primitif de l'exercice 2013.
- > Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité portant sur l'exercice 2011.
- > Convention de prestations de service Sigeif/Syncom.
- > Convention d'aide financière entre le conseil général des Hauts-de-Seine et le Sigeif. Enfouissement des lignes aériennes électriques et de communications électroniques.
- > Convention cadre entre le conseil général de Seine-Saint-Denis et le Sigeif. Enfouissement des lignes électriques aériennes.

> Convention de mise à disposition du Sigeif par ERDF de données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des réseaux publics d'électricité de la concession.

Comité d'administration du 17 juin 2013

- > Compte administratif de l'exercice 2012.
- > Compte de gestion de l'exercice 2012, présenté par le receveur du Syndicat.
- > Réorganisation de la direction générale et de la direction maîtrise de l'énergie.
- > Fixation du coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).
- > Attribution d'une subvention à l'Association française du gaz Île-de-France (AFG).
- > Expérimentation d'une pompe à chaleur fonctionnant au gaz naturel, avec GrDF et la commune de Tremblay-en-France.
- > Adhésion du Syndicat à l'Association technique énergie environnement (ATEE).
- > Convention de rétrocession d'une portion de canalisation de gaz hors service à la commune de Colombes, rue Saint-Denis.

Comité d'administration du 4 novembre 2013

- > Versement aux communes adhérentes à la compétence électricité de la redevance R2 2013.
- > Budget supplémentaire de l'exercice 2013.
- > Programme de coopération décentralisée en Haïti.
- > Convention de mandat à la SEM Énergies Posit'If pour la création d'un fonds de garantie.
- > Convention de rétrocession d'une portion de canalisation de gaz hors service à la commune de Saint-Cloud, rue Feudon.
- > Convention de rétrocession d'une portion de canalisation de gaz hors service à la commune de Joinville-le-Pont, pont du Petit-Parc.
- > Convention de rétrocession d'une portion de canalisation de gaz hors service à la commune de Saint-Maur-des-Fossés, pont du Petit-Parc.

Comité d'administration du 16 décembre 2013

- > Orientations budgétaires pour l'exercice 2014.
- > Modification des statuts du Sigeif.
- > Rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz portant sur l'exercice 2011.
- > Motion sur la durée de vie comptable auprès d'ERDF.
- > Versement à l'association Électriciens sans frontières d'une aide d'urgence à caractère humanitaire à la suite du typhon Haiyan aux Philippines.

Gestion du personnel

Comité d'administration du 4 février 2013

- > Frais d'inscription et de mission des fonctionnaires syndicaux participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels adhère le Syndicat.

Comité d'administration du 17 juin 2013

- > Modifications de postes au tableau des effectifs :
 - Création d'un poste d'administrateur.
 - Suppression d'un poste d'ingénieur principal.
 - Transformation d'un poste d'agent administratif de 1^{re} classe en poste d'agent administratif principal de 2^e classe.
- > Prime d'intéressement à la performance collective.
- > Participation du Syndicat à la protection sociale complémentaire de ses agents.

Comité d'administration du 4 novembre 2013

- > Autorisation de pourvoir un emploi permanent par un agent contractuel.
- > Modifications de postes au tableau des effectifs :
 - Transformation d'un poste de technicien principal de 2^e classe en poste d'ingénieur.
 - Transformation d'un poste d'attaché en poste de rédacteur principal de 1^{re} classe.
 - Suppression d'un poste d'agent technique de 2^e classe.

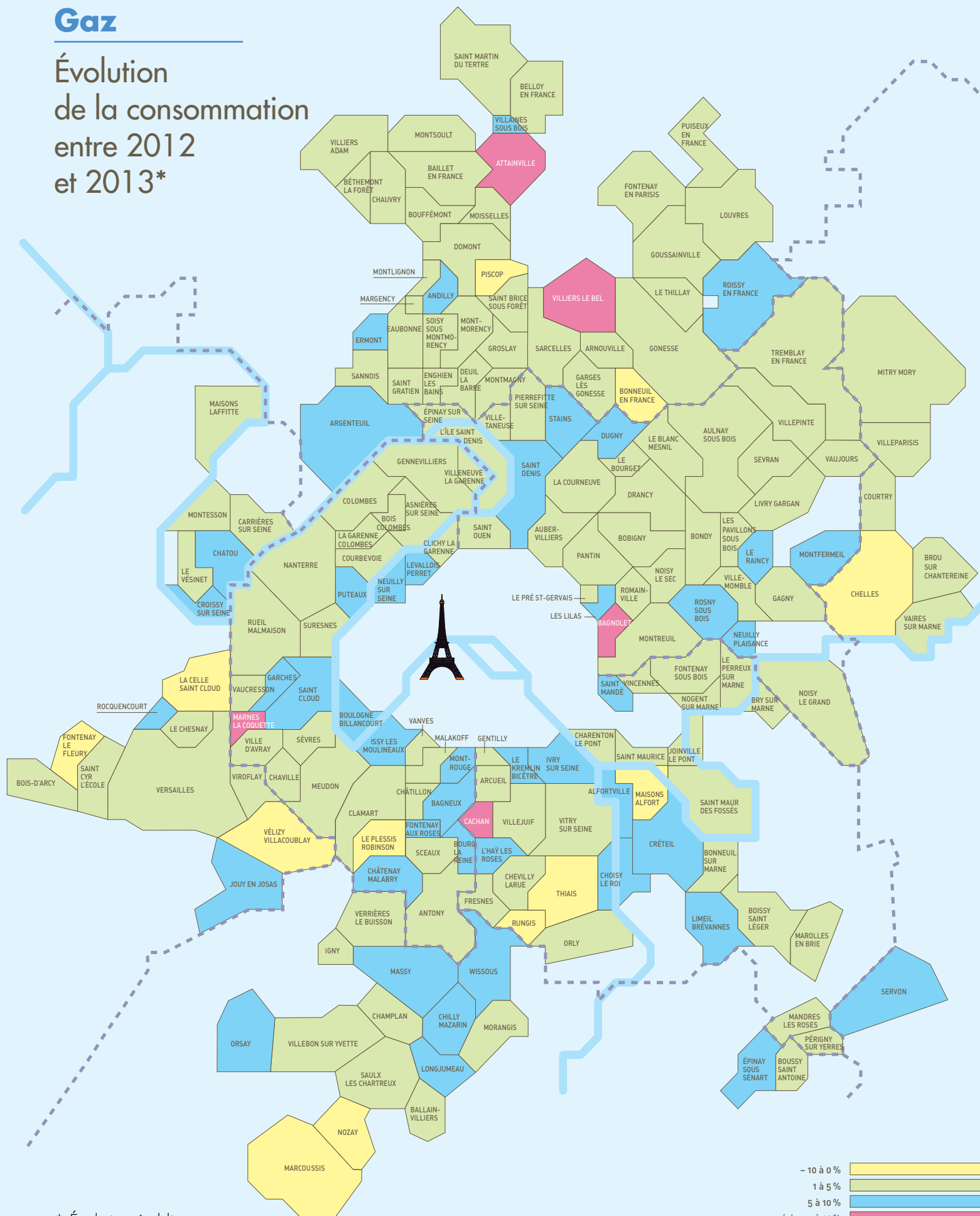
Élection

Comité d'administration du 17 juin 2013

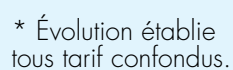
- > Élection d'un membre de la commission de suivi du cahier des charges gaz.

*Tous les documents administratifs
sont téléchargeables dans l'espace
adhérents du site Internet du Syndicat :
www.sigeif.fr*

Évolution de la consommation entre 2012 et 2013*



Évolution de la consommation entre 2012 et 2013*



ÉNERGIE ACHÉMINÉE (EN GWH)

	2013	2012							
	Population au 31.12.2013	Longueur des réseaux (en m) 2013 2012		Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**	Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**
SEINE-ET-MARNE									
Brou-sur-Chantereine	4 379	23 761	23 747	1 951	11,9	1,3	1 945	12,0	1,1
Chelles	53 286	340 231	339 194	24 293	218,7	28,8	24 182	209,8	23,3
Courtry	6 342	55 016	54 765	2 488	23,6	2,3	2 413	22,6	1,8
Mitry-Mory***	7 562	129 235	127 314	3 485	132,7	40,8	3 415	131,3	38,4
Servon	3 155	53 265	46 818	1 366	18,3	1,2	1 349	17,8	1,1
Vaires-sur-Marne	12 990	69 624	69 535	5 926	45,4	3,5	5 921	43,5	2,0
Villeparisis	24 719	139 895	139 023	11 649	103,2	9,3	11 535	96,7	7,0
Total	112 433	811 028	800 396	51 158	553,8	87,1	50 760	533,7	74,8
YVELINES									
Bois-d'Arcy	13 994	78 749	78 353	6 440	79,4	12,7	6 408	80,0	15,1
Carrières-sur-Seine	15 625	112 509	112 628	6 968	57,9	4,8	6 985	54,4	3,3
La Celle-Saint-Cloud	21 656	127 689	127 477	9 942	57,6	5,1	9 996	56,5	3,2
Chatou	30 799	178 140	176 605	15 217	117,9	17,9	15 011	112,4	14,5
Le Chesnay	29 965	125 836	125 375	15 999	146,6	11,1	16 049	145,8	7,1
Croissy-sur-Seine	10 410	79 792	79 147	4 882	70,5	31,7	4 786	65,7	27,6
Fontenay-le-Fleury	13 142	60 172	59 710	6 787	34,9	1,5	6 748	34,0	2,0
Jouy-en-Josas	8 393	71 841	71 766	3 317	62,9	3,2	3 304	61,6	3,4
Maisons-Laffitte	23 601	144 773	144 824	12 905	95,3	12,5	12 856	90,4	11,6
Montesson	15 504	108 535	108 419	6 746	76,1	17,5	6 733	73,7	17,2
Rocquencourt	3 294	31 424	28 644	1 817	17,1	0,7	1 823	17,3	0,8
Saint-Cyr-l'École	18 254	111 214	101 138	9 248	97,6	32,5	9 215	88,1	25,1
Vélizy-Villacoublay	20 987	170 852	168 257	10 819	374,7	139,6	10 636	381,9	143,1
Versailles	88 470	442 300	440 627	48 402	382,6	39,4	48 387	375,9	38,6
Le Vésinet	16 432	125 372	125 575	8 301	67,7	5,2	8 284	66,5	4,3
Viroflay	16 049	74 277	73 644	8 206	56,6	4,4	8 186	49,2	2,6
Total	346 575	2 043 474	2 022 189	175 996	1 795,6	339,8	175 407	1 753,5	319,4
ESSONNE									
Ballainvilliers	3 816	54 324	52 992	1 770	26,4	2,5	1 669	24,4	1,5
Champlan	2 638	48 907	48 646	1 316	34,2	2,0	1 306	34,7	1,6
Épinay-sous-Sénart	12 204	61 076	60 899	4 832	28,0	4,0	4 871	27,5	3,6
Longjumeau	21 743	124 457	124 142	10 464	92,6	11,4	10 454	91,0	11,3
Marcoussis	8 157	104 817	104 348	3 561	86,9	16,1	3 546	82,0	14,9
Massy	43 778	324 374	322 924	23 538	318,0	68,6	22 767	303,1	59,1
Morangis	12 709	109 828	108 534	5 916	85,4	8,4	5 617	84,4	8,3
Nozay	4 795	40 999	40 790	1 998	18,1	1,6	1 918	17,5	1,6
Orsay	16 204	146 708	146 646	8 271	152,3	69,6	8 210	150,0	66,8
Saulx-les-Chartreux	5 120	50 947	50 465	2 390	31,7	2,8	2 390	29,3	1,6
Verrières-le-Buisson	15 973	116 715	116 355	7 348	78,1	7,4	7 281	73,3	5,7
Villebon-sur-Yvette	9 945	121 444	120 030	5 401	103,9	12,1	5 322	99,9	9,8
Wissous	6 257	79 842	79 126	3 814	83,3	- 0,8	3 703	75,9	- 2,8
Total	163 339	1 384 439	1 375 896	80 619	1 139,0	205,6	79 054	1 093,1	183,3

Longueur des réseaux et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif

				ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)					
	2013	2012							
	Population au 31.12.2013	Longueur des réseaux (en m) 2013 2012		Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**	Nombre de clients	Énergie totale acheminée*	Dont offres de marché**
HAUTS-DE-SEINE									
Chaville	19 086	83 082	83 419	10 327	63,2	4,3	10 337	60,2	4,5
Garches	18 448	104 677	104 399	9 697	81,5	16,0	9 703	77,9	14,2
Marnes-la-Coquette	1 694	19 845	19 187	786	11,8	1,2	731	10,9	0,7
Meudon	45 784	229 350	229 667	23 854	194,9	17,9	23 889	193,5	16,1
Rueil-Malmaison	81 376	472 102	471 856	40 401	471,2	42,4	40 411	463,9	38,7
Saint-Cloud	29 747	172 498	172 413	16 372	181,4	38,3	16 425	173,8	35,1
Sèvres	23 706	109 205	109 222	11 740	102,6	13,4	11 729	102,2	14,6
Vaucresson	8 941	72 721	72 810	4 533	37,3	2,4	4 563	36,9	1,5
Ville-d’Avray	10 926	51 042	51 069	6 096	35,1	5,2	6 098	33,8	4,3
Total	239 708	1 314 522	1 314 043	123 806	1 178,9	141,3	123 886	1 153,1	129,8
SEINE-SAINT-DENIS									
Aulnay-sous-Bois	82 538	412 723	412 562	32 703	326,1	63,8	32 444	317,7	59,1
Le Blanc-Mesnil	52 186	177 640	177 197	21 900	181,9	20,2	21 348	184,9	17,7
Gagny	39 636	238 585	237 418	17 545	104,5	12,2	17 415	102,0	9,6
Livry-Gargan	42 312	206 495	205 341	20 439	143,5	17,1	20 089	137,1	10,2
Montfermeil	26 172	137 395	137 309	9 907	84,6	10,1	9 786	81,2	6,3
Neuilly-Plaisance	20 871	131 546	131 184	9 942	78,4	8,2	9 830	73,2	6,5
Noisy-le-Grand	63 577	390 474	389 127	29 936	476,5	127,2	29 662	461,4	127,1
Le Raincy	14 284	75 757	75 040	8 011	57,4	6,7	7 952	54,3	4,6
Sevran	50 445	204 554	204 596	18 905	131,0	20,8	18 812	125,2	17,3
Tremblay-en-France	34 705	341 219	331 462	15 144	235,5	37,8	14 920	223,2	48,8
Vaujours	6 799	48 906	48 544	3 156	80,8	60,6	3 105	85,8	65,5
Villepinte	36 107	225 877	225 457	13 454	185,2	44,6	13 255	183,5	44,5
Total	469 632	2 591 170	2 575 237	201 042	2 085,4	429,3	198 618	2 029,5	417,2
VAL-DE-MARNE									
Boissy-Saint-Léger	16 572	86 683	86 574	7 190	66,0	14,6	6 929	64,4	12,7
Limeil-Brévannes	20 876	140 933	137 869	10 686	91,4	12,8	9 906	86,5	13,3
Mandres-les-Roses	4 463	50 376	50 376	1 959	25,3	3,6	1 956	21,1	– 0,4
Marolles-en-Brie	5 056	59 095	59 095	1 981	36,3	2,5	1 976	34,7	1,7
Périgny-sur-Yerres	2 378	29 604	29 410	1 089	13,0	0,8	1 079	12,7	0,8
Total	49 345	366 691	363 325	22 905	232,0	34,3	21 846	219,5	28,0
VAL-D'OISE									
Margency	2 924	17 670	17 670	1 313	11,1	1,4	1 318	9,9	0,6
Total	2 924	17 670	17 670	1 313	11,1	1,4	1 318	9,9	0,6
Total général	1 383 956	8 528 994	8 468 755	656 839	6 995,7	1 238,7	650 889	6 792,3	1 153,0

* Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients : les clients à tarifs réglementés d'EDF bleu (particuliers), jaune (PME-PMI, collectivités locales) et vert (industriels) et les clients ayant souscrit une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix.

** Les valeurs correspondent aux consommations pour les clients ayant souscrit une offre de marché, c'est-à-dire les clients qui ont quitté les tarifs réglementés.

*** Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale de cette commune.

ÉNERGIE ACHÉMINÉE (EN GWH)

				2013		2012	
	Population au 31.12.2013	Longueur des réseaux (en m) 2013 2012		Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
SEINE-ET-MARNE							
Brou-sur-Chantereine	4 379	10 317	10 285	900	30,4	897	29,2
Chelles	53 286	145 926	145 593	13 056	324,4	13 153	331,3
Courtry	6 342	18 208	18 188	1 030	26,1	1026	25,5
Mitry-Mory	19 002	70 832	70 344	4 995	185,6	4 962	183,6
Servon	3 155	18 596	18 499	697	22,4	684	21,3
Vaires-sur-Marne	12 990	33 611	33 604	3 223	81,8	3 254	80,1
Villeparisis	24 719	58 221	58 194	4 913	117,5	4 876	116,4
Total	123 873	355 711	354 707	28 814	788,1	28 852	787,6
YVELINES							
Bois-d'Arcy	13 994	36 294	36 012	3 388	97,8	3423	93,9
Carrières-sur-Seine	15 625	33 094	33 089	3 381	67,5	3 393	66,8
La Celle-Saint-Cloud	21 656	59 122	59 232	5 222	165,4	5 310	165,4
Chatou	30 799	67 485	67 108	7 095	181,0	7 140	172,1
Le Chesnay	29 965	48 157	47 904	6 777	143,5	6 915	137,4
Croissy-sur-Seine	10 410	33 357	33 360	2 442	84,8	2 425	77,8
Fontenay-le-Fleury	13 142	23 701	23 611	2 946	110,0	3 008	122,6
Jouy-en-Josas	8 393	22 916	22 736	1 385	80,0	1 394	73,9
Maisons-Laffitte	23 601	65 931	65 887	5 548	177,9	5 624	173,8
Montesson	15 504	41 280	41 293	3 310	89,1	3 330	85,4
Rocquencourt	3 294	7 605	7 893	397	30,7	408	29,1
Saint-Cyr-l'École	18 254	38 496	38 503	4 044	113,3	4 077	108,5
Vélizy-Villacoublay	20 987	47 212	46 850	4 853	101,8	5 084	105,8
Versailles	88 470	154 937	155 870	21 686	625,1	22 065	601,1
Le Vésinet	16 432	67 113	67 321	4 144	147,5	4 157	142,1
Viroflay	16 049	35 737	35 714	4 354	115,9	4 396	114,1
Total	346 575	782 437	782 383	80 972	2 331,3	82 149	2 269,7
ESSONNE							
Ballainvilliers	3 816	17 921	17 083	877	30,2	808	29,0
Boussy-Saint-Antoine	6 290	18 804	18 671	1 578	53,2	1 602	52,3
Champlan	2 638	13 874	13 859	554	42,7	551	40,7
Chilly-Mazarin	19 037	41 152	40 899	3 657	176,0	3 653	166,4
Épinay-sous-Sénart	12 204	19 745	19 800	3 319	58,5	3 379	54,4
Ignny	11 063	35 385	35 370	2 558	66,7	2 577	64,5
Longjumeau	21 743	47 229	47 261	5 176	150,6	5 198	140,2
Marcoussis	8 157	29 040	28 902	1 379	68,4	1 379	68,4
Massy	43 778	70 753	70 630	9 760	165,9	9 895	155,4
Morangis	12 709	41 701	41 682	2 601	89,8	2 478	85,7
Nozay	4 795	18 658	18 188	1 115	36,8	1 101	37,8
Orsay	16 204	56 558	56 453	3 348	169,4	3 363	157,5
Saulx-les-Chartreux	5 120	19 930	19 896	683	21,9	687	21,9

				ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)			
				2013		2012	
	Population au 31.12.2013	Longueur des réseaux (en m) 2013 2012		Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
ESSONNE (suite)							
Verrières-le-Buisson	15 973	47 251	47 251	3 070	98,5	3 069	95,0
Villebon-sur-Yvette	9 945	34 570	34 532	1 786	84,3	1 761	83,1
Wissous	6 257	26 005	26 188	1 327	49,7	1 297	46,5
Total	199 729	538 576	536 665	42 788	1 362,5	42 798	1 298,8
HAUTS-DE-SEINE							
Antony	62 879	131 644	131 668	13 953	368,3	14 015	354,4
Asnières-sur-Seine	84 095	93 243	93 786	19 349	426,2	19 613	413,9
Bagneux	38 306	53 019	52 597	11 791	274,5	11 827	256,5
Bois-Colombes	29 179	41 477	41 664	7 472	169,6	7 566	166,5
Boulogne-Billancourt	117 282	93 778	94 068	21 591	629,9	22 138	599,4
Bourg-la-Reine	20 324	34 312	34 221	4 569	127,3	4 649	120,7
Châtenay-Malabry	32 547	61 278	61 710	8 384	241,7	8 448	229,0
Châtillon	33 748	46 107	46 121	7 312	212,3	7 419	205,4
Chaville	19 086	37 395	37 312	4 774	146,6	4 846	142,4
Clamart	53 313	106 746	106 437	15 505	381,0	15 521	369,0
Clichy-la-Garenne	59 814	39 920	40 071	10 853	133,1	11 066	127,9
Colombes	85 821	126 951	127 160	22 105	527,2	22 370	507,6
Courbevoie	89 222	59 722	59 632	12 356	456,1	12 587	435,5
Fontenay-aux-Roses	23 583	40 693	40 698	5 881	201,6	5 976	189,2
Garches	18 448	41 748	41 758	3 895	170,4	3 935	162,2
La Garenne-Colombes	28 636	34 858	34 840	5 971	145,5	6 143	140,1
Gennevilliers	42 233	82 984	83 160	13 588	388,8	13 499	377,3
Issy-les-Moulineaux	66 171	64 792	64 500	10 860	261,0	11 031	247,9
Levallois-Perret	65 174	36 390	38 018	9 761	249,7	9 983	231,4
Malakoff	31 116	46 175	46 092	8 408	184,4	8 528	177,0
Marnes-la-Coquette	1 694	9 675	9 646	487	20,7	440	18,6
Meudon	45 784	80 168	80 215	11 462	239,0	11 703	233,5
Montrouge	49 097	44 039	43 761	10 807	245,4	10 986	233,5
Nanterre	91 452	127 919	128 884	21 858	680,8	22 079	653,9
Neuilly-sur-Seine	62 625	65 164	65 891	12 390	534,6	12 681	508,2
Le Plessis-Robinson	28 324	43 109	43 024	5 909	183,4	5 955	195,1
Puteaux	45 042	32 421	32 386	7 793	216,7	7 989	205,8
Rueil-Malmaison	81 376	145 041	144 892	17 640	531,7	17 807	507,8
Saint-Cloud	29 747	58 537	58 448	5 701	255,9	5 845	241,1
Sceaux	20 315	43 338	43 320	4 688	163,4	4 746	155,8
Sèvres	23 706	48 980	49 382	5 432	168,2	5 455	162,3
Suresnes	47 353	56 307	57 397	9 850	209,6	10 013	202,5
Vanves	27 374	27 525	27 441	5 746	145,0	5 862	139,2
Vaucresson	8 941	30 670	30 671	1 976	88,5	1 990	84,4
HAUTS-DE-SEINE (suite)							

ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)

				2013		2012	
	Population au 31.12.2013	Longueur des réseaux (en m) 20132012		Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
Ville-d'Avray	10 926	21 666	21 958	2 286	105,6	2 332	102,9
Villeneuve-la-Garenne	25 835	32 811	32 643	6 510	162,8	6 532	157,6
Total	1 600 568	2 140 602	2 145 472	348 913	9 646,5	353 575	9 255,3
SEINE SAINT DENIS							
Aubervilliers	76 280	87 632	87 277	16 842	407,0	17 072	387,7
Aulnay-sous-Bois	82 538	174 050	173 913	21 138	631,7	21 266	622,0
Bagnolet	34 837	40 299	40 867	8 486	165,6	8 631	112,8
Le Blanc-Mesnil	52 186	111 938	111 785	14 511	283,2	14 521	273,5
Bobigny	47 596	72 609	71 729	11 322	245,7	11 389	239,7
Bondy	53 444	84 114	83 723	13 994	280,0	14 009	268,5
Le Bourget	15 064	25 676	25 422	3 059	86,6	3 073	82,9
La Courneuve	39 152	55 749	55 491	7 414	264,1	7 495	256,2
Drancy	67 410	124 595	125 700	18 052	386,1	18 080	370,9
Dugny	10 857	17 741	17 754	2 657	85,6	2 667	81,4
Épinay-sur-Seine	54 784	71 982	71 920	13 274	282,7	13 398	273,0
Gagny	39 636	97 757	97 970	10 648	235,0	10 636	227,2
L'Île-Saint-Denis	7 084	10 804	10 714	1 733	35,4	1 730	35,1
Les Lilas	22 707	24 413	24 426	5 141	124,7	5 225	118,4
Livry-Gargan	42 312	100 734	100 779	9 963	252,3	9 972	240,8
Montfermeil	26 172	62 853	62 853	5 398	147,7	5 404	136,4
Montreuil	103 981	144 301	144 427	25 374	607,6	25 444	580,3
Neuilly-Plaisance	20 871	45 949	45 955	4 701	116,9	4 744	109,6
Noisy-le-Grand	63 577	110 624	110 563	10 523	290,6	10 513	281,3
Noisy-le-Sec	40 430	69 156	69 476	12 190	280,0	12 239	268,0
Pantin	54 124	57 001	57 251	13 394	340,4	13 496	335,7
Les Pavillons-s/Bois	22 348	51 039	50 572	5 595	138,5	5 601	133,7
Pierrefitte-sur-Seine	28 237	47 966	47 747	6 050	130,7	5 967	125,7
Le Pré-Saint-Gervais	18 192	15 440	15 466	3 875	76,5	3 971	74,5
Le Raincy	14 284	36 298	36 281	3 777	108,6	3 788	103,1
Romainville	25 749	44 600	44 183	6 614	152,9	6 729	149,9
Rosny-sous-Bois	41 634	69 100	69 100	9 691	272,0	9 764	257,1
Saint-Denis	108 907	121 281	121 867	17 303	411,9	17 434	375,9
Saint-Ouen	48 195	57 621	57 919	11 293	292,6	11 400	280,0
Sevran	50 445	79 126	79 159	9 731	231,2	9 831	228,4
Stains	35 067	66 542	66 170	9 139	155,5	9 252	147,6
Tremblay-en-France	34 705	97 709	96 753	6 523	182,1	6 560	175,6
Vaujours	6 799	17 300	17 300	1 132	35,2	1 127	33,8
Villemomble	28 625	68 311	68 328	7 998	203,7	8 004	196,7
Villepinte	36 107	78 524	78 415	5 824	163,6	5 788	159,1
Villetaneuse	12 715	22 171	22 605	3 180	83,0	3 196	82,4
Total	1 467 051	2 463 005	2 461 860	337 539	8 186,6	339 416	7 825,0

ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)

2013 2012

	Population au 31.12.2013	Longueur des réseaux (en m) 2013 2012		Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
VAL-DE-MARNE							
Alfortville	44 793	52 632	52 704	9 841	204,4	10 011	193,0
Arcueil	20 289	41 198	41 064	5 950	146,1	6 083	145,7
Boissy-Saint-Léger	16 572	37 516	37 526	3 259	99,1	3 287	94,6
Bonneuil-sur-Marne	16 575	40 282	40 589	4 381	147,2	4 486	141,1
Bry-sur-Marne	16 202	42 803	42 575	3 388	132,5	3 424	128,0
Cachan	28 683	46 661	46 926	7 168	133,4	7 223	120,4
Charenton-le-Pont	29 923	27 187	27 182	5 747	139,2	5 810	136,2
Chevilly-Larue	18 687	31 665	31 464	4 060	59,8	4 138	57,6
Choisy-le-Roi	41 742	62 318	62 875	9 709	185,7	9 884	176,6
Créteil	91 315	115 961	116 074	16 684	619,0	16 988	576,3
Fontenay-sous-Bois	53 279	78 640	78 680	11 439	248,7	11 550	240,4
Fresnes	26 578	43 331	43 328	5 777	200,3	6 055	193,9
Gentilly	17 043	23 781	23 504	5 466	100,7	5 412	99,2
L'Haÿ-les-Roses	30 903	61 151	61 412	7 719	149,9	7 794	140,1
Ivry-sur-Seine	58 594	75 023	75 102	14 128	392,0	14 317	368,5
Joinville-le-Pont	18 144	39 059	39 040	4 504	113,1	4 552	108,9
Le Kremlin-Bicêtre	26 369	25 056	25 057	5 444	115,1	5 535	108,2
Limeil-Brévannes	20 876	44 606	44 559	3 760	106,9	3 808	99,3
Maisons-Alfort	53 834	84 722	84 830	13 977	236,2	14 232	247,1
Mandres-les-Roses	4 463	18 469	18 419	626	28,5	628	27,9
Marolles-en-Brie	5 056	11 510	11 510	223	10,2	223	10,0
Nogent-sur-Marne	32 107	50 567	50 264	6 867	198,5	6 943	191,3
Orly	21 599	45 370	45 303	5 047	93,9	5 144	91,2
Perigny-sur-Yerres	2 378	7 439	7 439	379	9,3	379	8,8
Le Perreux-sur-Marne	33 511	75 691	75 508	8 120	200,8	8 125	196,6
Rungis	5 748	27 819	27 834	1 237	103,8	1 211	103,8
Saint-Mandé	22 602	21 234	21 234	4 998	135,7	5 075	128,8
Saint-Maur-des-Fossés	75 775	198 118	197 961	20 660	539,0	20 991	523,4
Saint-Maurice	14 728	13 932	13 932	2 013	66,3	2 039	64,2
Thiais	29 530	53 493	53 558	6 114	135,4	6 248	146,0
Villejuif	56 336	82 049	83 899	15 000	324,1	15 089	320,2
Vincennes	49 132	42 024	42 023	10 924	247,5	11 135	236,7
Vitry-sur-Seine	87 142	140 697	140 427	22 162	354,7	22 354	345,8
Total	1 070 508	1 762 004	1 763 802	246 771	5 977,2	250 173	5 769,9
VAL-D'OISE							
Andilly	2 565	10 733	10 726	538	23,0	533	20,9
Argenteuil	105 973	197 520	197 587	25 111	611,9	25 122	579,6
Arnouville	13 870	40 169	39 660	3 251	73,0	3 271	71,1
Attainville	1 835	8 775	8 717	238	12,9	239	8,5
Baillet-en-France	2 018	14 193	14 196	500	16,6	499	16,3

ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)

				2013		2012	
	Population au 31.12.2013	Longueur des réseaux (en m) 2013 2012		Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*	Nombre de clients*	Énergie totale acheminée*
VAL-D'OISE (suite)							
Belloy-en-France	2 031	10 877	10 877	426	11,2	427	11,0
Béthemont-la-Forêt	431	2 657	2 699	89	2,6	88	2,5
Bonneuil-en-France	715	5 089	5 089	159	15,5	129	15,9
Bouffémont	6 000	17 724	17 629	995	32,7	976	31,4
Chauvry	312	1 557	1 557	84	2,3	84	2,2
Deuil-la-Barre	21 842	49 090	49 014	4 637	110,4	4 691	108,2
Domont	15 233	45 578	45 418	3 933	94,9	3 931	91,3
Eaubonne	24 639	68 308	68 286	6 993	186,5	7 053	181,4
Enghien-les-Bains	11 711	24 465	24 461	3 147	91,4	3 146	88,9
Ermont	27 565	61 633	61 613	7 267	216,0	7 210	198,1
Fontenay-en-Parisis	1 913	7 430	7 447	203	6,2	201	6,2
Garges-lès-Gonesse	40 031	58 650	58 341	9 954	240,9	10 018	235,8
Gonesse	26 769	66 335	66 607	6 017	162,8	6 034	158,9
Goussainville	31 390	84 396	84 278	6 869	169,7	6 893	165,6
Groslay	8 766	23 185	23 176	1 865	38,0	1 873	37,7
Louvres	9 628	25 617	25 539	2 185	43,1	2 151	42,2
Margency	2 924	9 784	9 738	507	21,4	511	20,9
Moisselles	1 263	6 628	6 590	290	16,9	288	16,5
Montlignon	2 732	13 795	13 797	560	17,6	555	17,2
Montmagny	14 188	28 002	28 200	2 428	61,4	2 431	59,0
Montmorency	21 235	64 519	64 563	5 257	159,3	5 323	153,1
Montsoult	3 425	14 526	14 139	876	26,1	860	25,0
Piscop	788	5 020	5 020	134	4,9	135	4,9
Puiseux-en-France	3 300	13 886	13 795	985	20,0	992	19,8
Roissy-en-France	2 895	16 649	16 648	439	80,1	437	74,8
Saint-Brice-sous-Forêt	14 549	26 406	26 113	2 059	65,8	2 046	62,6
Saint-Gratien	20 665	40 561	40 642	5 467	130,1	5 505	125,3
Saint-Martin-du-Tertre	2 666	7 270	7 135	418	13,1	417	13,1
Sannois	27 274	54 233	53 981	5 244	123,5	5 265	120,3
Sarcelles	59 008	83 551	83 177	14 565	182,6	14 620	177,4
Soisy-sous-Montmorency	17 769	49 993	49 959	4 681	123,3	4 688	120,3
Le Thillay	4 166	16 198	16 183	804	22,3	808	22,2
Villaines-sous-Bois	692	3 601	3 566	155	5,1	142	4,7
Villiers-Adam	839	5 905	5 863	188	5,6	186	5,6
Villiers-le-Bel	27 716	44 053	44 159	6 288	133,7	6 268	118,6
Total	583 331	1 328 561	1 326 185	135 806	3 374,4	136 046	3 235,3
Total général	5 391 635	9 370 896	9 371 074	1 221 603	31 666,6	1 233 009	30 441,5

* Le total regroupe tous les types de clients. T1 : usage cuisine. T2 : chauffage domestique, écoles. T3 : PME-PMI, piscines, groupes scolaires. T4 : industriels.
TP : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution.

Sigeif

**Syndicat Intercommunal
pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France**

64 bis, rue de Monceau.
75008 Paris
Téléphone 01 44 13 92 44
Télécopie 01 44 13 92 49
www.sigeif.fr



Conception graphique, réalisation, typographie : Sigeif
Illustrations : Nando (pages 10, 15, 39, 66, 80 et 85).

Crédits photographiques :
Pages 3 et 26-27 : DR/Sigeif
Page 8 : GDF Suez
Page 12 : Iveco Bus
Pages 16, 68 : ville de Chaville
Page 19 : DR/Électriciens sans frontières
Page 20 : DR/Sigeif
Page 24, 28, 86 : ville de Créteil
Page 41 : ville de Mitry-Mory
Page 53 : DR/ERDF
Page 65 : Jean-Louis Dolmaire/Sigeif
Page 75 : Jean-Philippe Mesguen/Sigeif
Page 78 : J.C. Pattacini/Urba Images Server
Page 85 : DR/Sigeif
Pages 90, 92 : Patrice Diaz/Sigeif

*Imprimé en France sur papier provenant de forêts
gérées selon des principes conformes aux normes environnementales.*